
A fleur de justice

(V)

Maghreb-Machrek

Tahar Moussaoui

Liège, 2020

Les textes de ce document n'ont pas été écrits en vase clos. Merci donc à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué, en suggérant des ajouts, des suppressions, des précisions et parfois des modifications de fond. Merci aussi aux organisations et associations dans le cadre desquelles ils ont été écrits, parfois anonymement, souvent en leur nom, mais toujours selon des urgences partagées. Avec l'espoir qu'ils ont encore quelque utilité.

Table des matières

<i>Algérie</i>	
Dynamisme de la société civile	5
Le prétendu rempart de la démocratie	11
Le terrorisme d'Etat et ses disparus	13
Chroniques algériennes	16
<i>Irak</i>	
Occupation et résistance.....	23
Quatre années de résistance	27
<i>Tunisie</i>	
Le tyran tunisien est tombé, son régime est toujours là	33
Lettre au sujet d'un problème de représentation	35
Projet de plateforme pour le CDRT	37
Contribution au rapport d'activité du CDRT	42
Conférence des associations tunisiennes à l'étranger ?	52
Quel avenir pour le CDRT ?.....	54
Communiqué sur l'incident de Jebel Chaâmbi	57
Quelle représentation démocratique pour la diaspora ?	59
<i>Maroc</i>	
La prétendue « ouverture démocratique »	71
Impossible « transition démocratique »	74
Bakchich et démocratie	82
Censure et démocratie	85
Les disparitions au Maroc	88
Modification du Code de la famille	91
A propos de <i>l'Instance Equité et Réconciliation</i>	94
Maroc : des élections pour rien ?	96
Note sur la situation politique au Maroc	99
Solidarité avec les habitants de Jerada	102
<i>Egypte, Syrie, Liban...</i>	
<i>Soudan</i> : manœuvres étrangères au Darfour	107
<i>Liban</i> : guerre d'agression de l'Etat sioniste	228
<i>Somalie</i> : nouvelle agression américaine	112
<i>Egypte</i> : un coup d'Etat renverse le président élu	115
<i>Syrie</i> : cible d'une agression militaire	117
Plateforme ' <i>Solidarité Belgique/Moyen-Orient</i> '	119
Sur le 11 septembre	121
<i>Comptes-rendus</i>	123

Algérie :
Dynamisme de la société civile
(Mai 1998)

Entre la violence de l'Etat et la violence des groupes dits « islamistes », le peuple algérien est en train de dessiner, peu à peu, une troisième voie. On trouvera ici une description des ses principales formes.

* * *

L'impression que donne la situation en Algérie est que le peuple ne réagit pas, qu'il vit ce qui lui arrive comme une fatalité et qu'il dépend pour sa survie de ce que d'autres, à l'intérieur ou à l'extérieur, voudront bien faire pour lui. Or, vue de près, la réalité réfute cette première impression de façon indubitable.

1. La résistance indirecte

La première manière de résister à la violence est tout d'abord la plus élémentaire : fuir les lieux menacés. Et ce n'est pas une mince affaire. D'abord parce que les autorités ne le permettent pas toujours, même pour les lieux où un massacre a déjà été perpétré. Ensuite, parce qu'il faut du courage pour tout abandonner, aller rejoindre un centre urbain, s'y loger dans un taudis et se retrouver sans perspective de revenu stable. D'où l'attitude parfaitement compréhensible de cette paysanne qui, à l'injonction de partir des autorités, répondit : « je ne peux pas, je n'ai que mon bout de terre et ma vache... ».

La résistance indirecte se manifeste aussi par le développement de réseaux de solidarité les plus divers. Des personnes accueillent et mettent à l'abri chez eux les enfants de parents restés, eux, sur place dans les zones menacées. D'autres reprennent les enfants de proches devenus orphelins. Pour faire face au problème que pose ces derniers, sont nées des associations très actives, telle l'association *Djezaïrouna* « Notre Algérie » qui essaient de trouver des solutions rapides. L'Association des victimes du terrorisme travaille dans le même sens.

Dans les centres urbains, des dizaines de milliers de réfugiés, fuyant le danger, s'entassent dans les bidonvilles. Le phénomène s'accompagne d'épidémies et de détresse matérielle extrême. Mais là aussi, la solidarité s'organise peu à peu.

2. La résistance directe

Graduellement, la résistance se fait plus directe. Cela va de la décision d'installer des barreaux aux fenêtres ou de blinder les portes, à la mise en place de véritables groupes d'autodéfense. Dans un quartier de la banlieue d'Alger par exemple, les habitants se sont cotisés pour acheter une sirène (afin de donner l'alerte), pour réparer les lampadaires (afin d'éclairer les rues). Des rondes de nuit sont organisées, et les habitants, faute de fusils, sont armés de haches, de couteaux de cuisine, de barres de fer aiguisées en forme de lance, de cocktail Molotov, de gourdins, de marteaux, etc.

Cette vigilance a déjà réussi une fois à obliger des terroristes, qui tentaient de s'introduire dans la cité, à rebrousser chemin. Il est même arrivé, en janvier dernier à Dergana (sud-ouest d'Alger), qu'une patrouille de l'armée ait été contrainte d'en faire autant sous les youyous des femmes et l'explosion des cocktails Molotov. Les habitants, en effet, pris entre ceux qui se déguisent en islamistes et ceux qui se déguisent en militaires, ne savaient pas à quoi s'en tenir.

Ce genre d'initiatives a fait tache d'huile dans toute la banlieue d'Alger depuis les massacres de Raïs et Beni-Messous à la fin de l'année dernière [1997]. Même les marchés, suite à la vague d'explosion des voitures piégées, commencent à faire l'objet d'une surveillance organisée : des jeunes sont recrutés par les vendeurs pour faire la chasse aux sacs abandonnés et stationnements de voitures aux alentours des marchés.

A la campagne, les groupes d'autodéfense armée se sont multipliés. Certains sont mis en place de façon autonome par les habitants eux-mêmes. Les plus nombreux l'ont été par le régime en place, ce qui pose quelques problèmes. En effet, le fait qu'ils soient sous la tutelle de l'armée et que leurs contingents soient mal formés 1) en fait assez vite des corps extérieurs aux habitants, 2) attire des représailles et 3) donne lieu parfois à des abus (rackets, sévices, satisfactions de vengeance personnelles, etc.). Cependant, leur seule présence a de plus en plus un effet dissuasif sur les massacreurs. Cet effet est à mettre en rapport avec la rareté des massacres collectifs en Kabylie où la résistance civile armée s'est organisée beaucoup plus tôt que partout ailleurs (dès le printemps 1994).

Toutes ces formes de résistance montrent que, contre la violence, le peuple a décidé de prendre son destin en main. Il le fait assez souvent de façon autonome par rapport au régime en place et, ponctuellement, s'en prend directement à ce dernier. Ce fut le cas, par exemple, lors des manifestations contre la violence d'octobre 1997, quand la police a dispersé brutalement des dizaines de femmes et d'avocats qui se regroupaient devant la Grande Poste pour défiler vers

le siège de l'Assemblée nationale afin de réclamer que toute la lumière soit faite sur les milliers de disparitions survenues depuis 1992. Des milliers de mères de disparus, courant d'un bâtiment officiel à l'autre, pour avoir la moindre information, sont en train de devenir un des symboles tant de la souffrance que de la résistance de tout un peuple.

3. La résistance à l'oppression politique

Nombreux sont ceux qui en conviennent, ce sont des demandes sociales insatisfaites (schématiquement : travail, conditions de vie décentes, dignité et liberté) qui sont à l'origine de la « crise algérienne ». C'est tout naturellement donc que la lutte continue sur ce terrain aussi.

Dans le monde ouvrier, pour la seule année 1992, il y eut près de 500 grèves revendicatives touchant quelque 113000 personnes. Malheureusement, nous ne disposons pas de données sur les années suivantes. Il serait pourtant intéressant de voir si le mouvement s'est maintenu, tiraillé entre deux tendances contradictoires : le frein objectif de la situation de violence et le coup de fouet du démantèlement accéléré des entreprises publiques avec son lot de dizaines de milliers de licenciements. Une chose est sûre néanmoins, les conflits sociaux ont continué depuis : grèves des pilotes d'Air Algérie et des enseignants du supérieur. Quelques unes des grèves les plus dures ont plus ou moins échappé à la tutelle étouffante du syndicat officiel (UGTA) : celles, par exemple, des chauffeurs de taxi et des aiguilleurs du ciel. Mieux : des syndicats indépendants se sont créés, même si ceux qui ont survécu sont rares. Mais beaucoup de grèves continuent de se faire sous l'égide de l'UGTA (acculée à la lutte par ses bases), comme celle des 30.000 salariés du complexe industriel de Skikda pour protester contre les licenciements abusifs et la fermeture d'entreprises publiques (mai 1997), ou celle encore, pour les mêmes raisons, de 25000 salariés de la zone industrielle de Rouiba (juillet 1997). Plus récemment, plus de 100000 salariés, pour les mêmes raisons encore, ont suivi l'appel à la grève d'une journée dans toute l'Algérie (début mars 1998) et une grève des douaniers, suite à la mort d'un collègue dans une « altercation avec la police » au port de Bejaïa, a paralysé plusieurs ports et aéroports du pays (début mars 1998).

Dans le domaine des médias, le régime essaie de museler la presse indépendante par divers moyens comme la suspension, la censure directe, l'intimidation des journalistes indépendants et surtout par un triple monopole de l'Etat : sur les imprimeries, sur l'importation de papier-journal et sur la publicité. Mais là aussi, la résistance, tantôt diffuse et tantôt organisée, prend forme.

A l'occasion de telle ou telle atteinte à leur liberté de pensée et d'investigation, les journaux indépendants protestent en suspendant leur parution. Cinq éditeurs de journaux de ce genre ont mis en place un système de concertation préalable pour décider s'ils donnent une information et, si oui, comment la livrer. La concertation constitue dans ce cas une sorte de bouclier. En effet, si l'information est donnée par tous, le pouvoir est alors obligé de suspendre cinq journaux à la fois, ce qui le fait hésiter. *La Nation*, l'un des journaux les plus indépendants de l'Algérie actuelle, a vu son travail récompensé, en la personne de sa rédactrice en chef Salima Ghezali, par trois prix internationaux : le prix Sakharov décerné par le Parlement européen (décembre 1997), le prix d'Olof Palme (janvier 1998) et le prix de la rédactrice en chef de l'année décerné par le magazine *American World Press Review*.

Les élections locales du 23 octobre 1997 ont été entachées de fraudes massives. Les opposants (et même le FLN dans un premier temps), toutes tendances confondues, se sont retrouvés pour protester et réclamer l'annulation du scrutin. Le 27 octobre, plus de 15.000 personnes ont défilé dans les rues de la capitale scandant les mots d'ordre de « Voleurs et tricheurs » et « Pouvoir assassin ». Le 30 octobre, une nouvelle grande manifestation a lieu et les opposants décident de suspendre leur participation aux assemblées locales sorties du scrutin contesté. Les rassemblements vont continuer les jours suivants. Le pouvoir, flairant le danger, envoya les policiers anti-émeutes qui vont systématiquement et brutalement empêcher tout nouveau rassemblement. En vain. Le 27 novembre, le pouvoir finit par céder un peu en faisant décider à l'Assemblée nationale la constitution d'une commission d'enquête sur la fraude.

Le mouvement féminin est très actif comme l'atteste le nombre d'associations féminines indépendantes (une vingtaine), dont la plus ancienne, l'AEDHF, est née en mai 1985. La multiplicité des associations exprime des sensibilités différentes : en gros, entre, d'une part, celles qui sont pour l'abrogation du Code de la famille (statut personnel) adopté en juin 1984 et son remplacement par des « lois civiles » et, d'autre part, celles qui sont pour son amendement sur la base d'une interprétation moderne de l'Islam. Toutes néanmoins se retrouvent dans le refus radical de ce Code qui, entre autre, garantit la polygamie et la répudiation, l'obligation d'obéissance de la femme à son mari et l'expulsion de la femme du domicile conjugal en cas de divorce. C'est la raison pour laquelle les différences existantes n'ont pas empêché la collaboration dans le cadre de la Coordination nationale des associations des femmes pendant les années 1989 à 1991. Plus récemment (mars 1997), treize associations de femmes ont lancé un appel pour recueillir un million

de signatures en faveur de l'amendement du Code de la famille – « *le Code de l'infamie* », disent les Algériennes.

Le mouvement associatif est très actif dans les domaines en rapport avec les conséquences de la violence, comme on l'a vu. Il l'est aussi dans le domaine des droits des femmes, comme on vient de le voir. Il l'est enfin dans le domaine des Droits de l'Homme en général. Au fil des années, trois associations y sont devenues une référence : la LDDH, la LDH et le Comité national contre la torture. Beaucoup de choses peuvent aussi être dites sur les nombreuses associations d'obédience islamique qui, tout en se démarquant des « islamistes », font un grand travail de proximité. Elles nous sont, malheureusement, moins bien connues.

Un mot enfin sur le mouvement berbère. Il faut dire tout d'abord que c'est lui qui, le premier, va briser le monopole de la parole et de l'initiative politique qu'avait le régime en place, et cela dès 1980 : « le printemps berbère ». La lutte est orientée contre l'interdiction de l'enseignement de la langue berbère, les obstacles mis à l'expression culturelle berbère et l'occultation d'éléments de l'histoire du fait berbère. Depuis le début du conflit, elle s'est principalement manifestée par le boycott des cours durant toute une année scolaire (1994-95). Mais elle s'est manifestée aussi par le vote massif des régions kabyles pour les partis qui soutiennent la revendication berbère (FFS, RCD) : 76% des voix, par exemple, aux élections législatives de juin 1997 dans la wilaya de Tizi-Ouzou. La lutte, très insistante, a fini par donner un résultat partiel : la reconnaissance par la Constitution de 1996 de la berbèrité comme élément de l'identité algérienne, mais non encore la reconnaissance du berbère comme langue nationale.

4. Le soutien extérieur

Le peuple a choisi la lutte, donc. Sur cette voie, il trouve à l'extérieur le soutien de nombreux amis. Depuis quelques années, un peu partout en Europe, se sont créés des réseaux de soutien et de solidarité. Citons, pour Liège, le Comité de soutien aux démocrates algériens qui, en collaboration avec le Centre d'Action Laïque, a organisé pour la journaliste algérienne Ghania Oukazi des prises de parole dans les universités et les écoles (novembre 1997).

Un peu partout aussi, des mobilisations ont lieu : rassemblement à Paris en hommage aux victimes algériennes (7-8 février 1997), manifestation de solidarité de quelques 2000 personnes à Paris (18 septembre 1997), nouvelle manifestation à Paris (26 septembre 1997), manifestation devant l'ambassade d'Algérie à Bruxelles (22 octobre 1997), rassemblement de quelque 25000 personnes à Paris (10 novembre 1997), meeting de plus de 2000 personnes dans la salle de

la Mutualité à Paris (21 janvier 1998), manifestations de solidarité le même jour et à la même heure à Barcelone, Bruxelles, Liège, Paris et Rome (22 janvier 1998), manifestation de protestation devant l'ambassade d'Algérie à Madrid (7 février 1998), nouveau meeting à la salle de la Mutualité à Paris (21 février 1998), rassemblement tous les samedis de 16 à 17 heures de 200 à 500 personnes à Mans et, au 11 mars 1998, cela dure depuis 21 semaines, etc.

Dans les pays arabes, quelques initiatives (sur lesquelles nous n'avons malheureusement que peu d'informations) ont pu se concrétiser au Liban, en Egypte et en Tunisie. Au Maroc, des organisations politiques et syndicales, des associations de femmes et de droits de l'Homme et des personnalités indépendantes ont mis sur pied un Comité de soutien au peuple algérien et ont organisé, début mars 1998, un grand meeting de solidarité.

Conclusion

L'oppression et le coût de la vie ont détaché le peuple algérien du régime en place pour le jeter dans les bras du Front Islamique de Salut (FIS). La même oppression et le coût de la survie sont en train de le rendre à lui-même, à son autonomie de pensée et d'initiative. Là est tout l'espoir algérien. Aujourd'hui, à travers une terrible épreuve et au prix de son propre sang, le peuple algérien est en train d'acquérir une expérience et une maturité que personne ne pourra lui enlever demain. Cette même expérience ne peut manquer d'avoir des effets salutaires (d'incitation à la vigilance) sur d'autres peuples, voisins et non voisins, confrontés à des carcans répressifs similaires.

Algérie :
Le prétendu rempart de la démocratie (*)
(Octobre 1998)

Bien avant les législatives de juin 1991, les généraux d'Alger avaient entrepris une campagne de presse visant principalement le public européen. Le but en était de faire passer leur régime pour le défenseur des bienfaits de la « civilisation » et l'Etat de droit est un rempart face à la brutalité de la « barbarie islamiste ».

Plus tard, quand la violence devint le lot quotidien de tous, le ministère de l'intérieur adressa une recommandation aux médias, érigeant ce même ministère en source unique de toute information légale et leur conseillant de « *mettre en évidence le caractère inhumain des pratiques barbares des terroristes...* », autrement dit, de faire de l'intoxication. L'Etat ayant le monopole des imprimeries, de l'importation du papier et du pactole publicitaire, les journaux qui avaient des velléités d'indépendance n'ont souvent eu d'autre choix que celui de l'obéissance. Et cela a contribué à laisser dans l'ombre les exactions et les violences du régime.

Les choses ont peu à peu changé. Des informations précises et en nombre grandissant, des témoignages concordants – certains émanant des rangs de militaires eux-mêmes comme moyens de la guerre des clans – montrent de plus en plus nettement à tous ceux qui n'ont pas peur de la vérité, à tous ceux qui n'ont pas de partis pris, que les généraux d'Alger sont ce que le peuple algérien sait très bien depuis la répression sanglante de la révolte d'octobre 1988 : des fascistes, tout simplement.

La presse indépendante a été poussée à faire état de cette dure réalité, avec de moins en moins de précautions de langage. Il a publié des « révélations » sur ce qui était connu depuis longtemps : les assassinats, les disparitions, la torture, la manipulation de l'appareil judiciaire, l'utilisation cynique de la lutte « anti-terroriste » pour étouffer le besoin de justice et de dignité des déshérités – le but étant d'asseoir un pouvoir sans partage où ceux qui avaient déjà trop aient encore plus et ceux qui avaient si peu aient encore moins et ne puissent même pas pleurer, résister au sort qui leur est fait.

Au moment où les généraux d'Alger sont en train de tisser et de consolider des liens multiples avec les Etats-Unis (rôle grandissant des compagnies américaines dans l'exploitation du pétrole), il devient de plus en plus clair que si les groupes armés se réclamant de l'Islam sont

peut-être des ennemis du peuple algérien, ils ne sont certainement ni les plus puissants, ni les plus dangereux.

Ceux qui sont ainsi sont bel et bien au pouvoir et c'est à les combattre qu'il faut se préparer. Et pour bien le faire, il faut commencer par abandonner nos illusions sur le régime en place : c'est contre la démocratie et une authentique indépendance nationale, et rien d'autre, qu'il est un rempart.

(*) Cet éditorial était destiné au bulletin d'une association de soutien au peuple algérien. Il a été « refusé » par une partie des autres membres.

Algérie :
Le terrorisme d'Etat et ses disparus
(Novembre 1998)

Dans l'épreuve que traverse le peuple algérien, on est tellement concentré sur le « terrorisme privé » qu'on en oublie ou sous-estime celui de l'Etat. Il est pourtant terriblement présent, et tout aussi brutal, aussi impitoyable, aussi implacable que celui de n'importe quelle dictature. Son horreur n'a d'égal que le cynisme avec lequel on essaie de le faire passer pour une « lutte pour l'Etat de droit », quand en fait c'est une extrême lutte pour l'Etat d'extrême droite. Voici quelques éléments de cette réalité :

Ali Bensaad, universitaire, ancien membre du PAGS (ex-communiste), est aujourd'hui un réfugié politique en Allemagne. Pourquoi ? Son calvaire commence le 21 septembre 1995 quand il prend la parole à Constantine dans un meeting de Redha Malek, dirigeant d'un parti laïc (1). Il y rejette de façon virulente « *la république de Madani et de Betchine* » [un du FIS et un du régime]. Le lendemain, des militaires encerclent sa maison et la fouille sans l'y trouver. Bensaad était en Tunisie et venait ainsi d'échapper à une « disparition » certaine. Dans un premier temps, en mars 1996, il est condamné à six mois de prison par défaut pour « diffamations et insultes envers corps constitué ». Dans un deuxième temps, en juillet 1998, il est condamné à mort pour appartenance à... un groupe terroriste islamiste. Dans un entretien récent, il explique : « *si on m'avait trouvé chez moi il y a trois ans [...], je serais sûrement mort à l'heure actuelle. Et on aurait dit que c'étaient des islamistes...* ». (*Le Monde*, 14 août 1998).

Tous ceux qui déplaisent aux généraux d'Alger n'ont malheureusement pas la chance de se trouver ailleurs quand on vient le chercher, ni de refaire surface, comme Rachid Mesli, après une campagne internationale en sa faveur. Et ceux-là sont des milliers. Le nombre officiel des disparus est de 2261, ce qui est déjà énorme. Plusieurs organisations internationales estiment ce nombre entre 12000 et 20000. En comparaison, Pinochet, avec ses 1.101 disparus, est un enfant de chœur. Divers listes de disparitions avérées (avec noms, dates, lieux...) ont été établies. La plus rigoureuse et la plus fournie se trouve dans le « Rapport alternatif de la FIDH au deuxième rapport périodique de l'Algérie au Comité des droits de l'Homme de l'ONU » (2).

Ceux parmi les disparus qui échappent à l'exécution sommaire, ceux qui ensuite échappent à la mort sous la torture atterrissent dans des lieux de détention secrets. En 1997, La FIDH a pu établir une première liste de quelques 17 « centres de détention illégale et prolongée ». La majorité écrasante de ses disparus sont – chacun avec ses motivations – des personnes simplement hostiles au régime et susceptibles de ce fait d'aider les « terroristes ». Ce ne sont donc pas des éléments armés. Ceux-là, comme le dit crûment un officiel du régime : « *on les abat sur le terrain...* » (*Libération*, 4 février 1998).

Après la disparition, le calvaire des familles de disparus commence. La disparition installe en effet une torture morale sans fin, car il est impossible de faire le deuil de quelqu'un dont on ne sait rien, et accepter l'idée qu'il soit mort laisse le goût amer qu'on le tue soi-même. C'est cette torture qui est si bien rendue par l'expression utilisée par les mères des disparus : *la khbar, la qbar* « ni nouvelle, ni tombe ». Il faut donc garder espoir et chercher, chercher... Et à force de hanter les mêmes casernes, les mêmes prisons, les mêmes morgues, les mêmes couloirs d'administration, à force d'avoir attendu presque chaque jour sur les mêmes marches des palais de justice – des disparus y réapparaissent parfois pour passer devant le juge d'instruction – des centaines de familles ont fini par se rencontrer, se parler et partager leur « destin ».

Elles ont aussi commencé à agir ensemble, en créant une association, en organisant leur première manifestation en octobre 1997 devant la grande poste d'Alger et en faisant des rassemblements répétés devant le siège de l'Observatoire national des droits de l'Homme. En juillet dernier, des représentants de ces familles ont fait une tournée européenne d'information organisée par le Collectif des familles de disparu(e)s, basé à Champigny en France. Ils sont passés par Paris, Bruxelles et Amsterdam pour arriver à Genève où le gouvernement algérien venait de déposer devant les Nations-Unis son rapport sur la situation des droits de l'Homme.

Harcelé par les familles mobilisées et déterminées et par des pressions internationales, le régime a fini par céder un peu. Fin août, le ministère de l'intérieur a annoncé l'ouverture de « bureau d'accueil » dans tous les départements pour s'occuper de la « question des disparus ». Mais il ne faut se faire trop d'illusions : on ne demande pas au loup de retrouver l'agneau qu'il vient de dévorer.

Notes

(1) C'est à ce même Redha Malek, « éradicateur » endurci, que l'on doit, à propos des islamistes, cette phase terrible : « Il faut que la peur change de camp ! » (*Le Monde*, 01/10/1998). On peut prévoir aisément ce que cela peut donner sur le terrain.

(2) *La Lettre*, hebdo de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), h.s., n°263, juillet 1998. Cf. aussi une liste actualisée sur le site internet *Algeria-Watch*. Une liste, courte mais plus détaillée sur chaque cas, se trouve dans le rapport pour l'année 1997 de Human Rights Watch, *State-sponsored « disappearances » in Algeria*, 1998.

Chroniques algériennes (Décembre 1998)

Ces chroniques ne reprennent pas les informations sur les attentats et leurs victimes. Elles essaient plutôt de saisir par touches successives le contexte social (intérêts en jeu, protagonistes du conflit, etc.) dans lequel se déroulent ces derniers. Elles sont classées par date et chacune est suivie des documents qui lui ont servi de source.

Terrorisme « patriote »

On sait depuis début avril 1998 que la ville de Rélizane et la commune de Jdiouia ont vécu cinq années de terreur infligée par les Groupes de légitime défense (GLD) qui sont armés par l'Etat et sont supposés protéger les habitants. Tous les actes que l'on attribue d'habitude aux groupes islamistes armés sont présents : exécutions sommaires, enlèvements, disparitions, extorsions de fonds, pillages, démolitions de maisons, etc. A Rélizane, 17 corps ont été retrouvés dans un puits. Dans d'autres communes, 62 corps ont été retrouvés dans des casemates. Le maire de Rélizane, El-Hadj Fergane, surnommé le « sheriff », a été arrêté, celui de Jdiouia serait en fuite. Les deux ont été élus sur des listes du « parti du Président ». Les miliciens qui étaient sous leurs ordres ont été désarmés et certains arrêtés, mais on peut légitimement supposer qu'il y a d'autres « sheriffs » ailleurs et tout aussi « patriotiques ». De fait, plusieurs membres des GLD ont été condamnés à des peines de prison à Constantine (18 janvier) ; 4 « patriotes » racketteurs ont été arrêtés à Saida (2 avril) ; la justice a été saisie de 128 cas d'abus imputables aux GLD (19 avril) ; un garde communal a été condamné par défaut à Tizi-Ouzou suite à une expédition punitive (9 juin). Or, on se souvient sans doute qu'à la fin de 1997 et début 1998, des massacres multiples ont fait plus de 400 morts dans la région de Rélizane précisément. Comment ne pas douter aujourd'hui des communiqués officiels qui les attribuaient tous aux « terroristes islamistes » ? (*Le Monde* et *Libération* du 16 avril 1998 ; *Maghreb-Machrek*, n° 160 et 161, 1998).

Economie

Manœuvres autour des hydrocarbures -- L'Italie, la France et bientôt l'Espagne sont de plus en plus « dépendants structurellement » des approvisionnements en gaz algérien, parce qu'ils ont fait de gros investissements dans la liquéfaction et le transport. Pour le pétrole, et contrairement au passé, les compagnies étrangères, surtout américaines, ont aussi investi massivement dans les activités de

production et les travaux d'ingénierie. « *Leur personnel et leurs équipements sont puissamment protégés par l'armée algérienne et par des sociétés de sécurité privées appartenant à des militaires à la retraite* ». Il va de soi que ces derniers ont tout intérêt à ce qu'une dose d'insécurité se maintienne pour que leurs affaires continuent de prospérer. (*Arabies*, n°137, mai 1998).

Privatisation des terres -- 21 projets de concession de terres agricoles publiques à des investisseurs privés seront lancés avant la fin de 1998, a annoncé le ministre de l'agriculture. Chaque projet est situé dans une wilaya (préfecture) différente. L'ensemble du programme gouvernemental porte sur 600.000 hectares. (*Agence France Presse*, 8 septembre 1998).

Fonds monétaire international -- Depuis le début de l'été, l'accord pour « l'ajustement » de l'économie, conclu entre le FMI il y a 4 ans, a pris fin et n'a pas été renouvelé. Le FMI est tout de même content parce que le régime a restauré « *les équilibres macro-économiques dans des circonstances très difficiles* » et aussi parce que « *des transformations substantielles ont également eu lieu en direction d'une économie ouverte, orientée vers le marché.* » Le peuple algérien, lui, n'est sûrement pas de cet avis : plus du tiers de la population active est au chômage ; le niveau de vie (exprimé en dollars) a baissé de plus de 60% depuis 1990 ; des centaines de milliers d'employés du secteur public ont été licenciés ; le logement connaît une grave pénurie (4 millions d'habitations pour près de 30 millions d'habitants). Selon le FMI lui-même, ce taux d'occupation est « *parmi les plus élevés du monde* », ce qui n'a pas empêché le régime de continuer à liquider les sociétés publiques de construction, avec près de 80.000 salariés licenciés. (*Le Monde*, 11 septembre 1998)

Loi sur l'arabisation

Votée en 1991 et amendée le 21 décembre 1996, la nouvelle loi sur l'arabisation complète de la vie publique prévoit qu'à partir de juillet 1998, les déclarations, interventions, conférences, correspondances et émissions télévisées doivent être en langue arabe ou traduites quand elles sont en langues étrangères. La nouvelle loi ne touchera l'enseignement supérieur qu'en l'an 2000. Mais, par manque de préparation, il sera difficile aussi de l'appliquer, du moins dans l'immédiat, dans d'autres domaines : la comptabilité nationale par exemple. Son application devra de même compter avec l'opposition des partis et associations qui revendiquent la reconnaissance du berbère comme langue nationale et officielle. Mais le problème est ailleurs. La relance de l'arabisation en ce moment précis laisse l'impression qu'elle a d'autres buts que la nécessité, somme toute

légitime pour n'importe quel peuple, d'utiliser sa propre langue. Ces buts vont de la tentative de gagner l'électorat islamiste et nationaliste à la lutte au sein du pouvoir contre le clan pro-France, en passant par la création de divisions entre tous ceux qui luttent pour la démocratie qu'ils parlent en berbère ou en arabe. (*Le Monde*, 17 juin 1998 ; *Libération*, 26 juin 1998).

Assassinat de Lounès Matoub

Le chanteur, militant de la cause berbère, opposé aux islamistes et critique acerbe de l'arbitraire du régime, a été assassiné le 25 juin 1998 par un groupe armé. Les premières réactions ont eu lieu le lendemain à Tizi-Ouzou (principale localité de Kabylie) avec un rassemblement devant l'hôpital où la dépouille du chanteur était déposée. « *Des groupes de manifestants ont attaqué à coups de pierres des édifices publics et s'en sont pris à tout ce qui a trait à la langue arabe* ». Ceux qui n'étaient pas convaincus de la responsabilité des islamistes ont scandé : « *Zeroual assassin* » [Président en exercice]. En fin de matinée, « *des dizaines de jeunes armés de pierres, de barres de fer, se sont attaqués aux policiers, aux édifices et l'éclairage publics et aux panneaux de signalisation* ». Des pneus ont été brûlés et les magasins ont fermé après des actes de pillage. A Bejaïa, deuxième ville de Kabylie, quelques centaines de manifestants ont scandé des slogans hostiles au pouvoir et à l'arabisation. Les funérailles du chanteur, le 28 juin, ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes. (*Le Monde*, 28-29, 30 juin 1998).

Mission de l'ONU

La mission d'information, conduite par l'ancien président portugais Mario Soares, est arrivée à Alger le 27 juillet. Pendant que la mission poursuivait ses travaux, les 18 experts du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève ont, le 1er juillet, rendu public leur rapport. Il y est dit que le Comité n'a pas été convaincu par le rapport présenté par le gouvernement algérien et a affirmé être préoccupé par les « *affirmations répétées de collusion de membres des forces de sécurité dans la perpétration d'actes de terrorisme* », par « *l'utilisation systématique de la torture* », par l'absence de contrôle et l'impunité des milices, enfin par « *la manière routinière dont les tribunaux acceptent des confessions arrachées sous la torture* ». (*Libération*, 2 août 1998).

Guerre entre généraux

Depuis juin, une campagne médiatique a pris pour cible un conseiller et proche du Président Zeroual. Il s'agit du Général Betchine, ancien chef de la sécurité militaire (la police politique du

régime), souvent traité de « Monsieur import-export » en allusion aux origines de son empire financier. Une telle campagne serait impossible si elle n'avait pas bénéficié de la « couverture » d'un autre clan de l'armée, d'autant plus qu'elle a commencé juste après que le Général visé soit devenu membre du Bureau politique du « parti du Président » (15 mai).

Plusieurs raisons semblent être derrière ces attaques. Betchine, fort de ses anciens réseaux et de son poste, capte sans doute trop de marchés et cela dérange ceux « *qui n'apprécient guère la remise en cause du partage des chasses gardées commerciales* ». Ensuite, il s'est trouvé impliqué dans « deux affaires gênantes », en particulier l'affaire de l'universitaire de gauche Bensaad dans laquelle il est accusé d'avoir manipulé la justice pour le faire condamner à mort. Enfin, c'est lui qui aurait mené les dernières négociations secrètes avec l'Armée Islamique du Salut (AIS), et cela a sans doute dérangé les partisans de la ligne « éradicatrice » qui de plus ne veulent pas que le Président prenne trop d'indépendance par rapport à l'institution militaire. Le « Ministre-conseiller » à la présidence a fini par démissionner après plusieurs mois de harcèlement et quelques jours après la démission du Ministre de la justice. (*Libération*, 7 août et 20 oct. 1998 ; *Le Monde*, 14 août et 21 octobre 1998).

Enseignement

Plus de 7 millions de jeunes algériens et 300.000 enseignants ont, le 8 septembre, repris le chemin de l'école. De nouvelles mesures ont été annoncées par le ministère de l'Education et certaines donnent à réfléchir : introduction de l'éducation civique dans les programmes de la première et troisième primaire, enseignement de la... littérature française dès la première année du collège (pour la première fois depuis l'indépendance), réintroduction de l'éducation religieuse au collège, engagement (non prévu explicitement dans les programmes) à introduire la langue berbère dans l'enseignement – ce qui a laissé les militants berbères dubitatifs. Rappelons que l'Algérie consacre un 1/3 du budget à l'éducation, mais 7,5 millions de ses 30 millions de ses habitants sont analphabètes ou illettrés, dont une majorité de femmes. (*Agence France Presse*, 8 septembre 1998).

Revendications syndicales

Dans une déclaration récente, le secrétariat national de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) a dénoncé l'exploitation par le gouvernement de « *l'esprit patriotique, la patience et la retenue du syndicat pour licencier des milliers de travailleurs, fermer des centaines d'entreprises publiques...* ». Il a annoncé une lutte de « résistance » à une politique qui a « montré ses limites » et

a déclaré que les travailleurs ne sont « *plus disposés à payer la facture résultant de la mauvaise gestion des affaires sociales et économiques du pays* ». Une fois de plus, il a laissé planer la menace d'une grève générale. Depuis le début de l'automne, les manifestations dans l'industrie sont devenues si courantes que le régime a fini par les interdire. (*Agence France Presse*, 9 septembre 1998 ; *Libération*, 2 novembre 1998).

Saadi et Le Monde

Saïd Saadi a attaqué le quotidien français en diffamation pour avoir, dans un article du 5 septembre 1998, présenté son parti, le Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD), comme un « relais politique » du pouvoir en place. J.-P. Tuquoi, auteur de l'article, a expliqué à la Cour que le RCD s'oppose à certains clans du pouvoir et non au pouvoir dans son ensemble. Des témoins appelés à la barre ont fait valoir que Saadi a toujours défendu les choix fondamentaux des militaires : annulation des élections de 1991, opposition radicale à la plateforme de Rome, enclenchement d'un processus électoral pour redonner une légitimité au régime, refus d'une commission d'enquête internationale. Petite bizarrerie : malgré le démenti formel d'Amnesty International en février 1997, l'avocat de Saadi a répété que son client a « fondé la section algérienne d'Amnesty ». Le 5 octobre, la justice française a débouté le leader du RCD de « l'ensemble de ses demandes ». (*Libération*, 9 sept. et oct. 1998).

Exercices navals algéro-américains

Pour la première fois depuis l'indépendance, l'armée algérienne a organisé des exercices navals avec un pays étranger. Une opération de secours et sauvetage en haute mer a été menée en collaboration avec la sixième flotte américaine en Méditerranée, qui y a participé avec le destructeur USS-Mitscher et un avion de reconnaissance P-3-Orion. Ces exercices font suite à la visite, il y a quelques mois à Alger, de l'amiral américain Joseph Lopez et interviennent à un moment où les intérêts de l'empire américain s'affirment de plus en plus : les firmes d'origine anglo-saxonne d'exploitation des hydrocarbures algériens sont pour la première fois mieux placées que les sociétés françaises ; des banques américaines (dont la City Bank) ont décidé de s'installer en Algérie pour « accompagner » le programme de privatisations (250 sociétés programmées) ; deux usines de Coca Cola vont être implantées ; Air Algérie a décidé d'opter pour des avions Boeing de préférence à des Airbus. (*El País*, 6 octobre 1998 ; *Le Monde*, 11 septembre 1998).

Le Président sur le départ

Le 11 septembre dernier, Zeroual a annoncé des élections anticipées auxquelles il ne participera pas. Interrogé sur les raisons de ce départ, le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a répondu : « *Liamine Zeroual a été fait roi par les clans de l'armée. Il a voulu s'émanciper et ses pairs ne l'ont pas accepté.* » Ils l'ont d'autant moins accepté que cela risquait de remettre en cause, écrit le journal *Liberté*, « *l'équilibre entre les deux clans qui divergent radicalement aussi bien sur le traitement de la question sécuritaire que sur la conduite des réformes économiques.* ». Dans cet affrontement, Zeroual n'a cependant pas tout perdu. D'abord, contrairement à son prédécesseur, il n'a pas démissionné et restera en place jusqu'à la tenue des élections. Ensuite, Il tient en main son parti, le Rassemblement national démocratique (RND), qui est implanté dans tout le pays, qui contrôle la majorité des communes et qui donc pèsera dans l'organisation (et les résultats ?) du prochain scrutin. Enfin, pour éventuellement placer un candidat de son choix, il peut compter sur le « *soutien de quelques responsables militaires dont il a favorisé la promotion* », comme les trois chefs actuels des régions de Blida, Oran et Constantine. (*Le Monde*, 15, 16 et 17 sept. 1998).

La révolte d'octobre

Il y a dix ans, avait lieu ce qui est certainement le premier des plus importants événements politiques du pays depuis l'indépendance : la révolte de masse d'octobre 1988. Celle-ci a été annoncée par de multiples signes avant-coureurs : ras-le-bol dû aux pénuries de fournitures scolaires, d'aliments de base ou une viande hors de prix. Au cours de l'été : incidents dans plusieurs villes à cause du manque d'eau ; mise à sac de magasins d'Etat et de camions de ravitaillement dans l'Est ; grève dans la zone industrielle de Rouiba où forces de l'ordre et travailleurs s'affrontent fin septembre...

La révolte d'octobre est la continuation en plus fort de cette dynamique. Elle durera une dizaine de jours et débutera dans la soirée du 4 octobre à Bab el-Oued (quartier populaire d'Alger) quand quelques jeunes commencent à brûler des voitures de l'administration, dévalisent des magasins d'Etat et saccagent des édifices publics. Le lendemain, la révolte gagne les quartiers périphériques et, assez vite, les révoltés se retrouvent au centre d'Alger et s'en prennent directement, sans mots d'ordre mais de façon pratique, aux symboles du régime : « *La rue Didouche Mourad, la plus cossue des avenues de la capitale, les bâtiments ministériels, les locaux du Front de libération nationale (FLN), le parti unique, sont dévastés.* ». Dans les jours qui suivent, alors que la rue est aux mains des révoltés malgré l'Etat de siège décrété, d'autres agglomérations et régions sont

gagnées par le mouvement : Oran, Mostaganem, Annaba, Tiaret, la Mitidja et la Kabylie où alternent émeutes et manifestations.

La répression est d'une violence inouïe : plus de 500 morts, des centaines de blessés et des arrestations en masse. Désormais, l'Etat sera ressenti plus ou moins confusément comme un ennemi et c'est ce sentiment, conjugué avec celui de l'injustice et du mépris, qui sera en partie récupéré par les islamistes. (*Le Monde*, 11-12 octobre 1998 et *Maghreb-Machrek*, livraisons de 1988 et 1989).

La presse est éloquente quand on la bâillonne

L'un des grands bénéfices du conflit entre les clans militaires est que les journaux des uns ou des autres ont été obligés, pour se neutraliser, de déballer une partie du linge sale du régime : corruption, fraudes électorales massives, manipulation du système judiciaire, abus de pouvoir, tortures, morts en détention et jusqu'à la création d'escadrons de la mort. Mais l'aubaine ne pouvait durer. Il fallait faire taire les plus virulents des journaux et retourner au règlement à huis-clos des différends, sinon c'est l'ensemble du régime qui en souffrirait. Le 14 octobre, quatre des principaux quotidiens francophones (*El Watan*, *Le Matin*, *Liberté*, *La Tribune*) étaient sommés de payer des arriérés aux imprimeries (monopole d'Etat), faute de quoi celles-ci suspendraient l'impression. Censurer sous le couvert d'une « affaire purement commerciale » : la méthode n'est pas nouvelle puisqu'elle a déjà été utilisée par le pouvoir pour se débarrasser du dérangeant *La Nation*. « A l'exception de *La Tribune*, tous [les journaux] publient en effet depuis des semaines de violentes attaques contre la présidence. » Le 17 octobre, les imprimeries ont mis à exécution leur menace et les quatre quotidiens n'ont pas paru. Mouvement de solidarité de cinq journaux le lendemain : neuf titres étaient absents des kiosques (80% des tirages). Le 27 octobre, la grève des journaux s'est doublée d'une grève générale des journalistes, ce qui a entraîné le non parution d'autres titres. Le mouvement de solidarité a gagné les journaux indépendants de l'Ouest algérien. Une association et un comité de soutien à la presse ont été créés et une manifestation de solidarité de quelque 3000 personnes a eu lieu à Tizi-Ouzou. (*Le Monde*, 17 et 30 octobre 1998 ; *Libération*, 17-18 et 28 octobre 1998).

Irak : Occupation et résistance

Non à la loi du plus fort ! (1)

(Janvier 2003)

L'impérialisme américain a besoin d'un Moyen-Orient docile pour, d'une part, écouler ses produits manufacturés et ses armes et, d'autre part, garantir à la fois l'exploitation des sources d'énergie par les compagnies américaines et le retour des pétrodollars qui en résultent sur le marché financier américain. Il a donc un intérêt fondamental à dominer militairement et politiquement le Moyen-Orient. Pour cela, il a toujours compté sur deux piliers principaux : un gendarme surarmé (l'Etat sioniste) et des dictatures locales qui lui sont soumises pour se protéger de l'aspiration de leurs propres peuples à la libération et à la démocratie. L'Irak ne cadre pas avec cette stratégie sur plusieurs points.

Premièrement, son marché intérieur est assez fermé à l'entrée de marchandises extérieures quand son industrie nationale peut en produire des équivalents.

Deuxièmement, l'exploitation de son pétrole est nationalisée et donc hors d'atteinte des compagnies occidentales, et la rente en pétrodollars qui en résulte est dans une large mesure réinvestie sur place.

Troisièmement, l'Irak résiste depuis 12 ans à un embargo qui a fait plus d'un million de victimes (principalement des enfants) et il est devenu pour les peuples du monde arabe un puissant symbole de ténacité et de fermeté face à celui qui est (ils le savent par expérience) leur ennemi commun le plus redoutable : l'impérialisme américain.

C'est pour ces raisons, et rien d'autre, que les Etats-Unis préparent une guerre d'agression contre l'Irak. Les prétextes de « soutien au terrorisme », de « fabrication d'armes de destruction massive », de « répression des Kurdes », de « dictature » ne sont justement que des prétextes pour tromper l'opinion interne et internationale. La preuve : tous les pays qui ont une politique indépendante comme celle de l'Irak sont également visés (Iran, Corée du Nord, Zimbabwe, Venezuela, Cuba...) ; tous les mouvements de libération qui ont une politique indépendante sont taxés de « terroristes » (les FARC de Colombie, le Hezbollah du Liban...). A l'inverse, tous les pays qui cadrent avec la stratégie des Etats-Unis ne sont pas visés même s'ils sont dictatoriaux comme l'Arabie Saoudite, même s'ils fabriquent des armes de

destruction massive comme l'Etat sioniste, même s'ils oppriment leurs minorités comme la Turquie.

La poursuite de l'embargo et la préparation de la guerre d'agression contre l'Irak d'une part, le soutien inconditionnel à l'entreprise sioniste d'occupation violente de la Palestine d'autre part, sont les deux versants d'une même stratégie. Car l'impérialisme américain n'a pas du tout une politique de « deux poids, deux mesures » au Moyen-Orient. En fait, il n'a qu'une seule et terrible mesure : mater toute velléité d'indépendance et d'unité du monde arabe : indirectement en Palestine et directement en Irak. Par la force et la violence dans les deux cas. Et aujourd'hui, il le fait avec d'autant plus de détermination que l'actuel président américain est entièrement acquis aux intérêts des lobbies du pétrole et de l'industrie militaire.

C'est pourquoi nous disons :

- Non à la guerre d'agression américaine contre l'Irak ;
- Non à l'embargo génocidaire contre le peuple irakien ;
- Oui au droit du peuple irakien de décider seul de ses gouvernants ;
- Irak et Palestine même combat.

Soutenons la légitime

résistance du peuple irakien à l'occupation ! (2)

(Septembre 2003)

En violation flagrante de la Charte de l'ONU, les Américains et leurs alliés ont mené une lâche guerre d'agression contre le peuple irakien. Depuis maintenant près de six mois, ils occupent l'Irak et sont en train d'appliquer une politique qui vise à :

- *éliminer toute source de résistance politique* : arrestation des résistants et des militants, fouilles brutales, répression violente des manifestations, démantèlement de l'appareil judiciaire, persécution des dirigeants religieux opposés à l'occupation, excitation de toutes les divisions possibles : entre chiïtes et sunnites, entre arabes et kurdes, entre Kurdes et Turkmènes, entre tribus et partis, entre riches et pauvres.

- *éliminer toute source de résistance armée* : féroces opérations de « nettoyage », démantèlement de l'armée et des forces de sécurité, désarmement des civils...

- *donner une légitimité à l'occupation sur le plan international* : vote de la résolution 1483 de l'ONU, appel aux armées et à l'argent d'autres pays pour réprimer la résistance du peuple irakien...

- *donner une légitimité à l'occupation auprès des Irakiens* : constitution d'un "Conseil de gouvernement" à la solde des Américains qui veulent le mettre en avant pour cacher l'occupation et

le pillage des richesses (pétrole, patrimoine culturel, entreprises d'Etat...).

Ce plan échouera parce que fondamentalement *le peuple irakien ne veut pas de l'occupation*. Et, chaque jour, il manifeste cette volonté de différentes façons pour :

- *résoudre les problèmes quotidiens* : en finançant et dirigeant les hôpitaux, en prenant en charge les besoins élémentaires en ravitaillement et en sécurité;

- *créer des espaces d'autonomie politique* : en se substituant aux institutions administratives de l'ancien régime, en refusant les administrateurs parachutés par l'occupant, en gérant les divisions par des réactions forcément unifiées à des problèmes qui ne font pas de distinction entre les différents segments de la société irakienne;

- *s'unir pour résister à l'occupation* : en concrétisant cette volonté par des grèves, des rassemblements, des manifestations, des embuscades armées, le refus de rendre les armes, la liquidation des collaborateurs avec les occupants, la formation de combattants, sabotage des oléoducs...

Le plan des Américains échouera aussi parce que, sous l'effet de la résistance et de son intensification, des conditions favorables se sont créées :

- *En Irak* ceux qui étaient prêts à collaborer avec l'occupant se font moins nombreux et plus hésitants tandis que se cristallisent une ligne de démarcation qui ne passent plus (comme le veut l'occupant) entre ethnies ou groupes religieux mais entre ceux qui veulent libérer leur pays de l'occupation et ceux qui veulent collaborer avec l'occupant ;

- *Dans les pays arabes*, les régimes en place (souvent à la solde des Américains) n'osent pas prendre position parce qu'ils craignent aussi leur opinion publique : refus d'envoyer des armées sur place, refus d'une reconnaissance entière du gouvernement fantoche ;

- *Dans le monde*, certains Etats puissants (Allemagne, France, Russie, Chine, Inde...) refusent d'aider les Américains dans une guerre qui coûte plus d'un milliard par semaine et qui ne leur rapporterait rien ;

- *Aux Etats-Unis*, les critiques et les divisions se sont multipliés : le gouvernement s'est isolé d'alliés potentiels sûrs, le pétrole ne coule toujours pas, les multinationales ne font toujours pas d'affaires alors que l'opinion interne est chaque jour secouée par la mort de soldats américains.

Il y a donc aujourd'hui une excellente situation pour le mouvement de libération de l'Irak. Sur ce chemin, le peuple irakien doit pouvoir compter sur notre solidarité ici pour :

- Exiger le retrait immédiat des armées d'occupation coloniale des américains et leurs alliés;
- Soutenir la résistance légitime du peuple irakien à cette occupation;
- Demander au gouvernement belge de n'apporter aucune aide à ceux qui ont violé et continue de violer la charte de l'ONU.

Notes

(1) Tract pour la première manifestation anti-guerre à Bruxelles, peu avant le début de l'agression.

(2) Tract distribué à l'occasion de la manifestation de solidarité qui s'est déroulée à Bruxelles le 27 septembre 2003.

Irak :
Quatre années de résistance (*)
(Mars 2007)

Les arguments des agresseurs se sont effondrés les uns après les autres : 1°) - pas d'armes de destruction massive, et ce sont les forces d'agression elles-mêmes qui ont recours à ces armes (usage de bombes au phosphore à Fallouja et de bombes à uranium appauvri partout ailleurs ; 2°) - pas de défense des droits de l'homme : détentions massives, tortures, viols, exécutions extrajudiciaires, destructions de villes entières, bombardements de civils, etc. ; 3°) - pas de démocratie : les occupants ont supervisé une constitution qui institutionnalise le communautarisme ethnique et religieux, ce qui contredit un principe fondamental de la démocratie : la liberté de choix de l'individu selon sa conscience et non selon son appartenance communautaire ou religieuse.

Force est donc de constater que le seul but des Etats-Unis, en détruisant l'Irak, est d'imposer leur hégémonie dans la région, afin de mettre la main sur ses richesses, éliminer un point d'appui de la résistance palestinienne et, concernant l'approvisionnement en énergie, de mettre dans une position inconfortable leurs rivaux (Russie, Chine) ou leurs alliés (Europe, Japon). Mais ils n'ont pas prévu quelque chose : la résistance du peuple irakien. Et personne ne parlerait aujourd'hui de l'Irak sans cela. C'est donc cela l'élément central de la situation et c'est par cela qu'il faut commencer.

Les forces de résistance

1. Caractères et tactiques

a) La résistance est très diversifiée : nationalistes laïques de différentes tendances (baâssistes, nassériens), nationalistes à base religieuse, et enfin le réseau al-Qaïda. Il y a des dizaines de groupes, mais ce sont les nationalistes laïques qui sont la force dominante et ils ont réussi à obtenir avec une grande partie des groupes armés un minimum d'unité et de coordination (déclaration de Beyrouth). En estimation chiffrée : 20.000 à 30.000 hommes.

b) La résistance bénéficie du soutien de plus en plus important de la population. Il suffit d'observer certaines de ses opérations pour voir qu'elles sont impossibles sans un réseau de renseignements, sans positions de repli, sans aide logistique directe ou indirecte. Exemple :

l'attaque sur la prison d'Abou Ghraib fin 2004 a requis, pour leur exécution, des informations rapides et précises, des caches sur place pour attendre le l'heure H que pour se planquer après l'opération en attendant la fin de branlebas US. Ce sont des choses impossibles à obtenir sans un soutien plus ou moins large de la population.

c) tactiques : les formes d'actions de résistance sont multiples. Les résistants agissent par petits groupes de 5 à 10 hommes (en en 2004, on a exceptionnellement observé des actions qui ont mobilisé jusqu'à 150 hommes). Ils visent les soldats de l'occupation ou leurs supplétifs irakiens et non irakiens et essaient d'éviter de tuer des civils.

Citons parmi les formes d'actions utilisées : attaques contre convois et patrouilles en utilisant des bombes artisanales placées sur leur parcours et actionnées à distance (la forme d'action la plus utilisée) ; embuscades avec tirs de roquettes, accrochage et de retraite rapide ; assauts contre les postes de police irakienne ; snipers (la RTB a diffusé un document où l'on voit des soldats américains tombant sous les tirs d'un tireur d'élite. Dizaines de documents de ce genre sur internet) ; tirs de mortiers (monté sur camionnettes) sur des positions ennemis : casernes, convois, immeubles abritant des centres de commandement (certains d'entre vous se souviennent peut-être de la mésaventure de Wolfowitz descendant en pyjamas dans le sous-sol à la suite d'une attaque de ce genre ; attaque contre hélicoptères obligés de voler bas pour être efficaces : souvent avec de roquettes RPG (rocket propelled grenade), exemple palmier ; actions de sabotages : contre des portions de pipelines pour réduire les revenus du pétrole ; liquidation de collaborateurs irakiens : mouchards, officiers, etc...

2. Efficacité

a) *Les pertes humaines* : Depuis l'invasion de l'Irak, pour la seule armée américaine et du propre aveu de ses responsables, il y a eu 3.200 tués, 22.000 blessés et plus de 35.000 évacués, c'est à dire tous ceux qui sont hors de combat non pas sur le terrain mais indirectement (maladies, dépressions, alcoolisme, désobéissance...). Exemple : le 18 octobre dernier, 18 soldats américains ont refusé d'escorter, dans une zone rebelle, un convoi de camions-citernes, estimant que leurs véhicules n'étaient pas assez protégés contre les attaques.

Ces chiffres sont énormes en eux-mêmes, mais ne sont pourtant qu'une partie de la réalité. Il faut surtout y ajouter les pertes qui ne sont pas comptabilisées par le Pentagone : les soldats qui se suicident, ceux qui désertent, (se regroupent au Canada surtout), ceux qui n'ont pas la nationalité américaine (qui souvent s'engagent pour l'avoir), ceux qui décèdent suite aux blessures, les mercenaires qui travaillent

pour l'armée américaine au sein des entreprises de sécurité privées : ils sont 30.000 et plus de 400 ont déjà perdu la vie sur le terrain. Il faut enfin signaler un phénomène très souvent ignoré par les médias : les demandes d'assistance médicale postérieures au retour au pays, pour des séquelles physiques ou psychiques. Le nombre des vétérans d'Afghanistan et d'Iraq qui ont fait une telle demande auprès du Ministère des anciens combattants a déjà dépassé les 100.000 unités. Ce qui a fait exploser le budget les concernant : plus de 34 milliards de dollars prévus pour l'année fiscale 2007, soit une augmentation de 11% par rapport à 2006.

b) *Les pertes financières* : Chaque mois de guerre en Irak, coûte environ 5 milliards de dollars, pour payer matériel, salaires, logistique et services sous-traités. Selon une moyenne d'estimations diverses (dont celle du Congrès américain), le montant total des dépenses militaires en Irak depuis mars 2003 a déjà dépassé les 320 milliards de dollars. Et ce n'est pas fini.

c) *La fragilité de l'occupation du terrain* : elle est de plus en plus perceptible. Trois éléments illustrent cette situation : l'extension de la résistance armée au sud chiite où la garnison britannique est la cible constante d'attentats ; l'annonce par le gouvernement américain de l'augmentation de ses effectifs (21.000), malgré les déclarations d'il y a un an de faire l'inverse ; - il y a des zones entières où ne s'aventurent pas les occupants.

L'exemple le plus remarquable est celui de la région d'Al-Anbar (nord-ouest). Là, la résistance maîtrise si bien la situation que « les responsables humanitaires irakiens trouvent dorénavant des interlocuteurs avec qui traiter de façon quasi institutionnelle pour obtenir des sauf-conduits », tandis que « les chauffeurs routiers, paient selon une procédure formalisée, une 'assurance' leur permettant de traverser la région - à condition que les biens transportés ne soient pas destinés à l'ennemi ». (*Le Monde diplomatique*, juin 2006)

3. Remarque sur la guerre civile

Les premières pages des périodiques, les sommaires des journaux télévisés sont pleins des nouvelles d'attentats-suicides, de voitures piégées explosant au milieu des civils, de guerre confessionnelle. Or ce n'est pas cela qui est la tendance principale ni qui a mis en difficulté les occupants. Et les médias contribuent à cette impression faussée. Exemple : le mardi 6 mars dernier, un attentat dans la localité de Hilla coûte la vie à des dizaines de pèlerins chiites, tandis que 9 soldats US sont tués dans deux embuscades différentes. Journal de la Télévision publique belge : attentat Hilla mais pas de morts de soldats US, idem le lendemain dans les Journaux Le Soir et La Libre Belgique. 75% des attaques visent les forces d'occupation, mais la

couverture médiatique est dans une proportion inverse. Mais posons la question de savoir qui profite du chaos :

a) *Côté occupants*. de nombreux détails indiquent qu'une partie de cette "guerre civile" tant redoutée est en réalité le fait d'escadrons organisés par les services secrets des occupants eux-mêmes ou bénéficiant de leur aval, de leur soutien ou de leur laxisme.

Exemple 1 : en 2005, La détention de soldats américains et britanniques à Bagdad et Bassora, déguisés en Arabes et en possession de bombes comme celles utilisées par les « terroristes »;

Exemple 2 : en 2006, l'attaque qui a abouti à l'explosion du dôme de la mosquée de Samarra. Il fallait au moins une trentaine d'hommes et 12 heures de travail pour poser les charges à chaque pilier : c'était impossible sans complicité des occupants dans une ville investie depuis peu après de lourds combats et quadrillée par l'armée.

Quel intérêt ont les occupants à faire cela : camoufler sous la « guerre civile » le fait de l'occupation elle-même, justifier le maintien de cette même occupation pour soit disant éviter « un dramatique bain de sang », liquider sans jugements tout suspect de sympathie pour la résistance, dévier les passions vers des clivages internes pour diviser le peuple irakien et empêcher l'unification de la résistance, etc... Il faut se rappeler que la technique des escadrons de la mort et de la « sale guerre » ont été expérimentées et appliquées à grande échelle partout dans le monde par les Américains et en particulier en Amérique latine.

b) *Côté Irakiens* : expression de guerres internes aux collaborateurs, expression de divergences sur le degré de compromission avec les occupants, expression de brigandage de classe : menaces et butin, expression de conflit entre pro-Iraniens et anti-Iraniens, etc.

Les forces d'occupation

1. Le problème militaire

Les Américains ont à peu près 150.000 hommes en Irak. Mais ils ne sont pas tous opérationnels pour réprimer la résistance. Une partie assez importante est principalement accaparée par les activités de défense passive : quadrillage des régions, surveillance (des structures administratives ou économiques), accompagnement des convois de troupes, d'équipements ou de vivres.

La répression de la résistance dépend aussi en grande partie de la quantité et de la qualité du renseignement. Une partie de celui-ci peut

être obtenue par la torture, mais elle ne peut être suffisante pour des ratissages inopinés. Les Américains ont une supériorité en armement écrasante, mais une grande partie de cet armement est inutilisable : le char ou l'hélicoptère a beau être perfectionné et disponible, il n'est d'aucune utilité pour empêcher l'explosion d'une bombe au passage d'un convoi.

Du point de vue *stratégie*, alors que les Américains ont pour but de faire cesser totalement toute activité de résistance armée, les résistants, eux peuvent se contenter momentanément de maintenir un climat d'insécurité pour les troupes d'occupation, et cela peut être obtenu par peu d'actions. Du point de vue *tactique*, alors que les Américains sont obligés de mobiliser partout des unités lourdement armées à des fins préventives (mais souvent inadaptées), les résistants peuvent, eux, se permettre de changer de lieu et de type d'armement suivant les circonstances : ce sont eux qui ont l'initiative.

En résumé, le problème des Américains est que, pour les raisons invoquées, ils n'ont d'autre solution que d'augmenter les effectifs, or ils ne le peuvent plus le faire de façon significative.

2. Le problème politique

a) La coalition des agresseurs s'est effritée au fil des années. Après le retrait de l'Espagne, des dizaines d'autres pays ont suivi. D'autres s'approprient à se retirer. D'autres enfin ont réduit leurs contingents. Ce qu'il en reste est complètement isolé sur le plan international : les pays qui avaient refusé d'en faire partie (France, Allemagne, Russie...) sont encore plus fermes dans leur refus et aucun autre pays ne viendra rejoindre la coalition. De surcroît, des divisions sont apparues entre les principaux coalisés : Etats-Unis et Royaume-Uni.

b) Les gouvernements de la coalition des agresseurs sont de plus en plus isolés sur le plan interne aussi. Le chef du gouvernement britannique a été poussé à une démission programmée. Et le gouvernement des Etats-Unis, a perdu le soutien populaire interne : comme le montre la perte de la majorité au Congrès aux dernières élections. Il a perdu le soutien de franges importantes du parti républicain lui-même. Enfin, une partie des éléments les plus dangereux qui siégeaient au gouvernement (ou dans les instances qui l'entourent) ont été poussés à la sortie : Rumsfeld, Bolton, Wolfowitz, Perle, etc.

c) Les alliés locaux des occupants sont affaiblis par la fragilisation de leurs protecteurs. On n'embarque pas sur un bateau qui est en train de couler. Indice remarquable : un grand nombre de membres du gouvernement, du parlement ou de l'administration ont quitté la capitale Bagdad pour s'installer à Londres ou en Jordanie.

La position du gouvernement belge

Le gouvernement belge apporte son soutien à l'occupation de l'Irak. Voici les faits:

- modification de la Loi de compétence universelle pour empêcher son utilisation contre les criminels de guerre américains ;
- contribution à la formation de la nouvelle police irakienne et des juges de la nouvelle « justice » irakienne ;
- envoi de soldats en Afghanistan pour soulager les Américains manquant d'effectifs en Irak ;
- autorisation du transit par Anvers des troupes et du matériel de guerre américains en route vers l'Irak ;
- promesse de participer à un fonds de l'OTAN pour financer et équiper les supplétifs irakiens ;
- autorisation tacite des vols secrets de la CIA sur le territoire belge, de la surveillance des transactions financières de nationaux (l'affaire Swift) ;
- acceptation de la limitation de la souveraineté (liste des organisations et personnes suspectées de terrorisme) et
- répression des réseaux qui organisent le départ de résistants pour aider le peuple irakien.

Or l'occupation de l'Irak est illégale et toute résistance ou aide à cette résistance est légale. En aidant les occupants et en réprimant les résistants, le gouvernement belge viole doublement le droit international.

Conclusion

1. La résistance se porte bien pour le moment ;
2. Les occupants ont politiquement déjà perdu ;
3. Militairement, ils ne peuvent pas tout seuls asseoir l'occupation de sorte qu'ils puissent se retirer et laisser sur place un gouvernement à leur solde.

(*) Notes pour une conférence donnée dans un centre culturel à Herstal (Liège)

Tunisie :
Le tyran tunisien est tombé.
Mais son régime tyrannique est toujours là.
Et ses bénéficiaires occidentaux aussi ! (*)
(Janvier 2011)

Depuis le 17 décembre 2010, le peuple tunisien est soulevé par un mouvement antidictatorial d'une ampleur et d'une maturité rarement vues dans le Monde arabe. Pour une fois, une démocratie authentique a une chance d'y advenir par la volonté du peuple en lieu et place d'une démocratie de pacotille transportée à dos de chars par des envahisseurs comme en Irak, ou de « révolutions colorées » avec les pinceaux de la CIA comme dans certains pays de l'Europe de l'Est.

Parti d'une ville du centre, le mouvement a peu à peu essaimé dans tout le pays, touchant toutes ses forces vives : travailleurs, classes moyennes, étudiants, avocats, journalistes, syndicats ou associations. Ciblant les représentants du régime et ses symboles, il a utilisé toutes sortes de moyens de lutte : manifestations, rassemblements et grèves. Il a aussi fait naître des formes d'organisation originales, dont les comités populaires de vigilance : à la fois moyen d'autodéfense contre les milices du régime et noyau d'initiatives et d'encadrement. Et après quelques semaines le premier résultat, extraordinaire, est tombé : la fuite du tyran Ben Ali et la débandade de ses sbires.

Mais, ne l'oublions pas, le régime policier de ce dernier, qui a duré plus de 23 ans, n'était que la partie visible d'une *dictature* qui est toujours là et qui, ne l'oublions pas non plus, a constamment et honteusement été soutenue, directement ou indirectement, par les *démocraties* occidentales. Principalement parce que cette dictature favorisait et protégeait leurs intérêts économiques et stratégiques (Facilités militaires pour l'armée américaine à Bizerte). Ce « partenariat » enrichissait de façon tapageuse une petite minorité locale associée à ces intérêts et semait la misère et le chômage partout ailleurs.

En matière de complicité, la Belgique n'est pas en reste : vente d'armes, délocalisations massives (de l'industrie textile en particulier) à la recherche de main-d'œuvre à bas prix et d'avantages fiscaux, ou placement de capitaux à la recherche de plus grandes marges bénéficiaires. La complicité se marque aussi à d'autres niveaux. Didier Reynders, président du Mouvement Réformateur, a été consul honoraire du régime tunisien à Liège. Louis Michel, du même parti, a

été président du « Groupe des amis de la Tunisie » au Parlement européen. Le parti socialiste a siégé sans états d'âme aux côtés du parti de Ben Ali au sein de l'Internationale socialiste. La province (gouvernorat) de Sousse est liée par une « Charte d'amitié » à la province de Liège et, jusqu'à la chute du tyran, elle était prévue comme invitée d'honneur du Salon des vacances de Liège « Bleu Vert Soleil » !

Ayant fait preuve d'un courage inouï et consenti de lourds sacrifices, le peuple tunisien mériterait vraiment de réaliser le maximum de ses aspirations. Mais le chemin est encore long et nous devons être à ses côtés pour :

- Marquer notre solidarité avec le peuple tunisien
- Dénoncer la complicité des gouvernements occidentaux avec l'ancien tyran et ses héritiers politiques
- Soutenir les aspirations du peuple tunisien à la liberté et à la justice sociale.

(*) Tract rédigé pour l'*Association Racines et Citoyenneté* (Liège) et distribué lors de la grande manifestation de solidarité tenue à Bruxelles

Tunisie
Lettre au Comité de suivi du CDRT
au sujet d'un problème de représentation
(Décembre 2011)

Bonjour,

Je souhaiterais réagir à la lettre de M. E. sur la question de la représentation du Conseil de Défense de la Révolution Tunisienne (CDRT) à l'activité de commémoration du 14 janvier (qui aura lieu le 28 janvier à Liège). Il y défend l'idée de représenter lui-même le Conseil si personne ne s'y oppose avec une alternative autre qu'« on ne fait rien ». Outre le ton peu serein de sa formulation, cette idée ne me semble pas judicieuse.

1°) A la dernière assemblée générale, l'activité de commémoration a été présentée au Conseil pour savoir s'il souhaitait y collaborer. Aucune décision n'a été prise parce qu'une partie des membres était opposée à cette collaboration. Il n'y a donc pas de consensus. On peut le regretter, mais c'est un fait. Ce qui est prévu dans ce cas est que chaque composante du Conseil agisse à sa guise. En l'occurrence, l'association ou le parti de tout membre peut parfaitement collaborer avec les autres partenaires de l'activité pour le bon déroulement de celle-ci. Ce n'est pas parce que le Conseil ne fait rien qu'« on ne fait rien ».

2°) L'intérêt pratique de la collaboration et de la représentation du Conseil auraient été que ce dernier apporte toute l'aide possible à la bonne tenue de l'activité. Or ce n'est pas le cas. Si j'ai bien compris, cette collaboration va en fait être réduite à une présence protocolaire agrémentée éventuellement (ce n'est pas sûr !) d'un « petit » discours d'une « petite » minute. En termes d'efficacité de collaboration, il faut bien reconnaître qu'on n'est pas très loin d'« on ne fait rien ».

3°) On peut assurément trouver au sein du Conseil des personnes qui adhèrent à cette idée de représentation minimale (faire de la figuration), mais qui n'adhèrent pas forcément à l'idée que cette représentation soit assurée par M. E. pour des raisons diverses (il est trop marqué politiquement, par exemple). En confondant l'idée de représenter le Conseil avec l'idée de le représenter automatiquement par sa propre personne, sa démarche peut être ressentie comme indélicate, voire comme un « coup de force ». Est-ce ainsi que nous voulons fonctionner ?

4°) La manière dont l'idée de représentation est formulée pose problème sur un autre plan. En effet, je vois mal comment on

trancherait si d'autres membres du Comité de suivi ou du Conseil écrivaient la même lettre avec la même mise en demeure : j'y vais, moi, si personne ne me présente des arguments valables. Qui en jugera ? Est-ce qu'on ne risque pas alors d'alimenter les querelles personnelles et les ressentiments au lieu de promouvoir le débat d'idées ? Et une fois encore, est-ce ainsi que nous voulons travailler ensemble ?

5°) J'en arrive à l'argument qui est pour moi le plus important. De toute évidence, la démarche de M. E. ne tient pas compte de la situation actuelle du Conseil. La réalité est qu'il est fragilisé : le bilan de l'expérience n'a pas encore été fait, les leçons à en tirer en matière de fonctionnement n'ont pas encore été mis en œuvre, la plateforme n'a pas encore été actualisée, un plan d'activités pour l'année 2012 n'a pas encore été adopté, un cahier de revendications pour la communauté d'origine tunisienne (Belgique-Luxembourg) n'a pas encore été élaboré, le Comité de suivi est en « affaires courantes » depuis la dernière assemblée générale, de nombreuses divergences et reproches, attendent des réponses, etc.

Dans ce contexte, la démarche de M. E. ne peut que poser problème. Elle risque en effet d'envenimer les choses, de confirmer qu'il n'y a pas de volonté de remédier aux dysfonctionnements, d'empêcher que certains instru-mentalisent le Conseil au profit de leur propre appartenance politique, etc. Est-ce que nous voulons envoyer la voiture à la casse ou est-ce que nous voulons prendre le temps de la réparer ? J'ose espérer que nous voulons tous faire le deuxième choix. Et dès lors, la renonciation à la représentation « formelle » du Conseil à la commémoration ne me paraît pas être un trop grand sacrifice.

Avec mes salutations amicales, Tahar

Plateforme du
Conseil de Défense de la Révolution Tunisienne
(Projet présenté à la réunion du 14 janv. 2012) (*)

[Préambule]

Commencée en décembre 2010, la révolution tunisienne a provoqué un changement radical : d'une part, chute du dictateur et ébranlement des assises de son régime et, d'autre part, mise en place de nouvelles instances qui ont conduit à l'organisation de l'élection libre d'une Assemblée constituante. Ce sont là des acquis certains, mais l'essentiel reste à faire : conquérir une véritable indépendance nationale, consolider le processus démocratique, réaliser la justice sociale, etc. A cet égard, le Conseil de Défense de la Révolution Tunisienne se veut une instance indépendante qui vise à apporter sa propre contribution à la réalisation de ces objectifs, en tenant compte notamment des attentes des Tunisiennes et Tunisiens vivant à l'étranger.

[Etats des lieux]

Pour mieux définir les objectifs du Conseil, il convient de rappeler certains aspects de l'actuelle période de transition qui posent problème :

L'indépendance nationale de la Tunisie est loin d'être réelle. Elle est en effet entravée par la présence de bases militaires étrangères ; par une économie libérale dépendante des délocalisations et des succursales d'entreprises ou de banques étrangères ; par une dette odieuse ; par un développement orienté principalement vers les secteurs d'exportation et les services du tourisme (vacancier, médical, archéologique, sexuel...) ; par une politique étrangère largement soumise aux agendas des Etats-Unis et de l'Europe.

La démocratie, elle, n'est qu'à ses débuts. Elle est menacée par des forces contre-révolutionnaires, un lourd appareil répressif encore en place (notamment la police et le ministère de l'intérieur), une justice corrompue et longtemps aux ordres, des hauts cadres de l'administration qui doivent tout à l'ancien régime, les manœuvres des groupes d'intérêts liés aux puissances étrangères et tous ceux qui veulent réduire la démocratie à son aspect représentatif, sous-estimant la nécessaire participation directe des citoyens dans la conduite des affaires du pays.

La justice sociale est pratiquement inexistante. Les manifestations en sont connues : accaparement des richesses par une petite minorité

de privilégiés aux dépens d'une majorité frappée par la pauvreté, la précarité et le chômage, inégalités flagrantes entre les régions et entre le monde rural et urbain, enseignement et soins de santé de qualité réservés aux plus riches, etc.

La situation des Tunisiennes et Tunisiens vivant à l'étranger porte aussi les stigmates des méfaits de la dictature déchue : fuite des cerveaux ; croisement de la masse des sans-papiers subissant l'exploitation sur le marché du travail en noir ; déracinement ; rupture avec la langue et la culture du pays ; services consulaires largement insuffisants, clientélisme, harcèlement policier, exclusion de toute participation citoyenne authentique aux affaires du pays, conditions d'accueil insatisfaisantes à l'occasion des visites au pays, absence de représentation pour défendre leurs droits citoyens aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil, etc.

[Objectifs]

En partant des constats relevés, le Conseil se fixe pour objectifs d'œuvrer à la conquête d'une indépendance nationale *effective*, (notamment en matière de soutien à la résistance du peuple palestinien et aux aspirations à la démocratie et à l'unité du monde arabe), à la consolidation d'une *véritable* démocratie et à la promotion *résolue* de la justice sociale.

Dans la définition de ses objectifs, le Conseil accorde une attention particulière à la situation des Tunisiennes et Tunisiens vivant à l'étranger en tenant compte d'une double exigence : en tant qu'acteurs, les Tunisiennes et Tunisiens veulent participer à la définition du modèle de société de leur pays d'origine et, en tant que citoyens vivant à l'étranger, ils veulent que leurs revendications et droits soient rencontrés.

En conséquence, les Tunisiennes et Tunisiens aspirent à contribuer à la réalisation de ces objectifs en s'impliquant directement de plusieurs manières :

- avoir une *instance représentative* leur permettant de faire valoir leurs droits citoyens et leurs intérêts tant à l'étranger qu'en Tunisie ;
- formuler des *propositions* aussi bien spécifiques, en tant que citoyens tunisiens vivant à l'étranger, que générales relatives à l'évolution de la société tunisienne ;
- se préoccuper des orientations en matière de *politique étrangère*, notamment le rejet de toute normalisation avec l'Etat sioniste ;
- veiller à ce que les *institutions* à l'étranger (corps diplomatique et autres) soient vraiment au service des citoyens tunisiens.

Partant de là, le Conseil veillera aussi à ce que ses initiatives (propositions, actions...) soient réellement prises en compte.

[Organisation et fonctionnement]

Le Conseil est *ouvert* à toutes les personnes (sans distinction de nationalité ou d'option philosophique), associations ou partis qui adhèrent à cette plateforme, s'engagent à en respecter les règles de fonctionnement, la soutiennent matériellement et participent d'une manière ou d'une autre à ses activités.

Afin de s'assurer de la *collégialité* des décisions et d'un minimum *d'efficacité*, le Conseil comptera sur trois instances : une Assemblée générale souveraine (pour les grandes orientations et le plan d'activités), un Comité de suivi restreint (pour la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale) et des commissions permanentes ou occasionnelles (pour assister le Comité de suivi dans ses tâches). Des règles de fonctionnement plus détaillées sont jointes à cette plateforme et en font partie intégrante.

Pour son *financement*, le Conseil disposera d'une large autonomie et, de ce fait, comptera principalement sur ses propres ressources, mais il peut accepter tout soutien extérieur inconditionné, matériel ou subside.

Dans le cadre de ses activités, le Conseil utilisera tous les *moyens légaux* du pays d'accueil à sa disposition pour faire valoir ses droits.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Conseil adopte une attitude de *collaboration* avec toutes les personnes, associations ou institutions qui partagent ses principes, valeurs et démarches, en Europe comme en Tunisie.

[Règles de fonctionnement du Conseil]

Principes généraux :

1. Le Conseil n'admettra dans ses rangs aucune personne, organisation ou option politique ayant soutenu activement la dictature déchue et ses organisations satellites ou qui commet des actes pouvant entraver la réalisation des objectifs de la révolution.
2. Toutes les décisions sont adoptées par consensus dans toutes les instances du Conseil : l'Assemblée générale, le Comité de suivi et les Commissions.
3. Le Conseil a une liste de diffusion ; mais elle ne peut être utilisée que pour diffuser des informations en rapport direct avec les activités du Conseil.
4. Le Conseil n'a pas de porte-parole officiel. D'un commun accord, le Comité de suivi peut en désigner un suivant les circonstances, soit en son sein, soit au sein des Commissions.

5. Un tract ou document commun peut être distribué pendant les activités ou événements spécifiquement organisés par le Conseil. Mais les membres du Conseil, personnes ou groupes, restent libres de distribuer leur propre tract ou document.

L'Assemblée générale

6. L'Assemblée générale du Conseil est souveraine. Elle se tient autant de fois que nécessaire, avec une réunion annuelle de bilan, d'orientation et d'approbation d'un plan de travail. Elle veillera à ce que chaque initiative ou prise de position qui a posé problème fasse l'objet d'un débat approfondie aboutissant à des conclusions clairement formulées.

7. L'Assemblée générale désignera en son sein un Comité de suivi chargé de réaliser les activités décidées en assemblée et de commissions chargées de l'assister dans ses tâches. Elle veillera à ce que les personnes désignées aient une certaine disponibilité.

8. Les réunions de l'Assemblée générale sont animées à tour de rôle par un membre du Comité de suivi ou son remplaçant.

9. Pour le bon déroulement des réunions : a) l'ordre du jour de l'Assemblée générale doit être préalablement déterminé et envoyé à temps aux participants, ainsi que le procès verbal de la réunion précédente ; b) le procès-verbal doit reprendre sous forme très brève les décisions prises et les questions ayant fait l'objet de débats non tranchés ; c) le procès-verbal de la réunion précédente doit être approuvé au cours de la réunion suivante.

10. Le vote au sein du Conseil a pour but de vérifier le consensus et, s'il n'y en a pas, de relancer la discussion en permettant à chacun de motiver son vote. En l'absence de consensus, chacun peut agir librement en dehors du Conseil.

Le Comité de suivi

11. Le Comité de suivi est constitué en tenant compte de la représentation des différentes composantes et options de l'Assemblée générale.

12. Au cours de la période entre deux réunions de l'Assemblée générale, le Comité de suivi assure la réalisation des activités, coordonne le travail des Commissions et, en cas d'urgence, prend toutes les initiatives nécessaires.

13. Le Comité de suivi assure un minimum de secrétariat : procès-verbaux, ordre du jour, fixation de dates des réunions de l'Assemblée générale. Il présente aussi un rapport d'activité circonstancié à l'Assemblée générale annuelle.

14. Pour assurer l'unité de tous les adhérents, les membres du Comité de suivi sont tenus par une certaine réserve quant à leurs options philosophiques ou appartenances politiques.

Les Commissions

15. Les Commissions, même quand elles sont directement instaurées par l'Assemblée générale, travaillent sous l'égide du Comité de suivi. Elles travaillent en toute indépendance tant qu'il n'y a pas blocage. Le Comité de suivi intervient à la demande de l'un des membres de la Commission.

Notes

(*) Ce projet a été écrit en collaboration avec un autre membre du Conseil. Il devait servir de base à l'actualisation de la précédente plateforme.

Le débat sur la plateforme a abouti à de nombreux amendements. Voici les plus significatifs :

1) Dans le paragraphe sur l'indépendance nationale, la formule « existence de bases militaires » a été remplacée par « cadre de coopération militaire » et « économie libérale dépendante... » par « économie dépendante ».

2) dans le paragraphe sur le fonctionnement, le principe du consensus dans la prise de décision dans toutes les instances du Conseil a été assoupli. Visant à éviter les blocages éventuels en cas de divergences, le principe du consensus est maintenu pour l'Assemblée générale, mais pas pour le comité de suivi. Pour ce dernier, en cas de blocage, il serait fait appel à un « groupe de médiation » avant la convocation d'une assemblée générale.

Contribution au rapport d'activité du Conseil de défense de la révolution tunisienne (Décembre 2011)

I- Plateforme et fonctionnement

La création du CDRT était nécessaire et a joué un rôle positif. Elle a permis d'unir des personnes d'options et de statuts différents (indépendants, partis, associations) autour des tâches immédiates de la révolution. Elle a permis aussi la réalisation avec un certain succès d'activités qui vont dans le sens de cette révolution (rassemblement, débats électoraux, encadrement et observation du scrutin). Pour l'essentiel donc, les aspects positifs l'emportent sur les aspects négatifs. Mais il y a moyen d'améliorer les choses. Pour cela, il faut analyser l'expérience et en tirer des leçons.

1. La Plateforme

Elle est bonne, mais elle doit être amendée. D'abord parce qu'il faut mettre en application la décision de le faire après les élections du 23 novembre 2011 et ensuite parce qu'il faut l'actualiser. Elle est en effet un peu trop centrée sur les différentes échéances électorales. Or celles-ci ne sont qu'un aspect de l'un des objectifs de la révolution démocratique : l'accès au vote de tous et de toutes dans la transparence.

Il faut y ajouter : a) la consolidation des aspects non électoraux de la démocratie (fonctionnement des institutions, participation directe des concernés à la solution des problèmes de vie et de travail) et b) les deux autres objectifs en plus détaillé : indépendance nationale et justice sociale.

2. L'Assemblée générale du Conseil (AG)

a) Les réunions de l'AG du conseil : Il y a eu de nombreux petits problèmes : manque de salle, ordres du jour non envoyés à temps, procès-verbaux non envoyés aux participants et non approuvés à la réunion suivante. Mais il y a eu surtout un incident significatif lors de l'élaboration du tract d'appel à la manifestation du 24 septembre. On a essayé de faire passer certains points dans l'appel en disant qu'ils sont conformes aux décisions de l'AG parce qu'ils figuraient dans le procès-verbal. Ce n'est pas correct : tout ce qui est évoqué dans un procès-verbal n'est pas nécessairement une décision consensuelle de l'AG.

b) La prise de décision au sein de l'AG du Conseil : Lors de l'Assemblée générale à Liège le 17/09/2011, un vote à main levée est intervenu pour rejeter (majorité contre minorité) un amendement à la plateforme. Ce vote n'est pas correct parce qu'il enfreint la règle qui prévoit que les décisions sont adoptées par consensus. Le problème ici est de savoir si, de manière générale, on peut voter, majorité contre minorité, au sein de l'AG du Conseil. La réponse est oui, mais en précisant que c'est seulement pour vérifier s'il y a consensus après un débat qui a fait apparaître des points de vue contrastés. Si le consensus n'est pas obtenu, cela veut dire que la divergence qui l'empêche est au-delà de ce qui peut être fait en commun au sein du Conseil.

c) L'application des décisions de l'AG du Conseil : Lors des préparatifs pour les débats électoraux, des règles ont été proposées par la Commission de préparation. Elles ont été amendées et adoptées par l'AG du Conseil. En particulier, il a été décidé qu'il n'y aurait que des questions écrites du public et qu'elles seraient tirées au sort. Cette règle a ses avantages et inconvénients. On peut en rediscuter. Mais, tant qu'elle est en vigueur, il faut la respecter.

Or des membres du Conseil ont essayé de la changer sans l'aval de l'AG du Conseil. Voici la question que cela pose : est-ce que le Comité de suivi ou la Commission peuvent changer en cours de route les règles approuvées par l'Assemblée générale ? La réponse est non, sauf si le changement vise à mieux appliquer la règle elle-même. Et cela s'est produit effectivement : la règle du tirage au sort a été respectée, mais en donnant la possibilité à la personne dont la question est sortie de préciser oralement sa pensée.

d) l'animation des réunions de l'AG du Conseil : Deux points à ce sujet. Le premier concerne le fait que la désignation de la personne qui anime la réunion de l'Assemblée générale s'est faite au coup par coup, sans que l'on sache sur quelles bases. Il faudrait faire une tournante entre les différents groupes représentés au sein du comité de suivi. Il faut aussi veiller à la qualité des réunions : un ordre du jour précis, la gestion du temps de parole (limitation, distribution) et un bon animateur (strict respect de l'ordre du jour, fermeté avec les « perturbateurs », etc.) - ce que la tournante ne permet pas toujours.

Le deuxième point concerne justement la prise de parole. Certains membres interviennent ou répliquent sans demander la parole. Certains (quelquefois les mêmes d'ailleurs) s'autorisent d'interrompre quelqu'un qui a la parole. D'autres ont des échanges en aparté pendant que quelqu'un d'autre a la parole. Tout cela n'est pas bon. Il va falloir que, tous autant que nous sommes, nous apprenions à nous taire quand nous n'avons pas la parole et que nous respectons la prise de parole des autres. C'est cela aussi la démocratie.

3. Le Comité de suivi du Conseil :

a) Fonctionnement : Le Comité de suivi a souffert du manque de disponibilité en journée de l'un de ses membres. Exemple : seuls deux membres du Comité de suivi ont donné leur accord au communiqué de presse sur l'agression contre Moez [Président de l'IRIE], le troisième restant injoignable. Le Comité a aussi été pris de court quand il y a eu une situation d'urgence (l'agression) et a agi un peu dans le désordre, sur base d'un groupe trop large dont certains éléments ne faisaient même pas partie du Conseil. L'un des membres du Comité de suivi a eu du mal à rester neutre. La coordination du travail des commissions par le Comité de suivi a été limitée. Le suivi pour la signature de la plateforme n'a pas été fait et il subsiste une divergence latente sur la question de savoir s'il faut solliciter la signature de tous (partis, associations, personnes) ou uniquement des personnes et associations.

b) Composition : En assemblée générale, un membre a été adjoint au Comité de suivi sur la base de la représentation des associations et partis. Des membres de l'une ou l'autre association ont parfois participé aux réunions, discussions et activités de coordination du Comité de suivi sur la base de la délégation de représentation ou simplement de leur dévouement et de leur disponibilité. Le principe de la représentation des associations et partis au sein du Comité de suivi pose problème dans la mesure où rien n'est prévu pour la représentation des personnes indépendantes du Conseil. La question de la délégation pose un autre problème : elle n'a pas été prévue par les règles de fonctionnement approuvées en assemblée générale du Conseil.

4. les commissions du Conseil

a) Commission communication : La commission a été sollicitée trois fois : Tract d'appel à manifester le 24 septembre devant le Consulat, tract de dénonciation de l'agression contre Moez, lettre aux médias et autres parties sur le même sujet, affiches des débats électoraux. Elle n'a pas prévu une personne de référence pour le contact avec la presse durant le rassemblement devant le Consulat. Seul le tract d'appel à manifester a posé un problème significatif. Un aspect de ce problème a été analysé dans le paragraphe sur le fonctionnement de l'Assemblée générale (la question de la gestion du consensus). Mais un autre aspect pose problème. Le voici : face au désaccord sur le contenu du tract entre les membres de la Commission, un membre du Comité de suivi, avec de bonnes intentions, est intervenu dans le débat. Mais il l'a fait sans l'accord des autres membres du Comité de suivi et surtout avant même que la commission ait épuisé toutes les possibilités d'arriver à un accord. Au

lieu de se contenter de mettre le procès-verbal à la disposition de la commission, il l'a utilisé pour appuyer un des points de vue dans cette commission.

b) Commission diffusion : La gestion de la mailing list et de la page Facebook, qui normalement est assurée par la Commission communication, a été mise à part et confiée à deux personnes indépendantes pour protéger des spams « politiques » les membres du Conseil qui ont donné leurs adresses mail. La collaboration entre les deux membres de la Commission a mis du temps à se mettre en place (partage des codes d'accès), mais elle a fini par se faire.

c) Commission débat électoral : La Commission a assuré les tâches suivantes : règles du débat, questions à poser aux intervenants, invitation des intervenants, modérateurs, financement, questions techniques, tract de promotion. Pour les questions d'organisation (salle, promotion, diffusion locale du tract, activités annexes), deux sous-commissions ont été instaurées, une pour Bruxelles et une autre pour Liège. Le problème du respect des règles du débat a été traité dans le paragraphe sur le fonctionnement de l'Assemblée générale. La question du devoir de réserve des membres du Comité de suivi aussi (l'un des membres était intervenant dans le débat pour son parti, un autre a donné la priorité à la promotion de l'intervenant de sa liste sur son rôle dans l'organisation du débat).

Restent deux problèmes. Le premier concerne le financement qui apparemment n'a pas été entièrement résolu comme promis (partage des frais à parts égales entre les partis). La commission en porte la responsabilité, même si c'est une seule personne qui en porte la responsabilité directe en étant celle qui, dans le partage des tâches, était chargée des rapports avec les intervenants. Le deuxième problème concerne la qualité des modérateurs. Contrairement au modérateur de Liège qui était assez objectif, le modérateur de Bruxelles s'est permis d'interférer dans le débat. La Commission du débat en porte la responsabilité.

II.- Les activités réalisées

1. Manifestation du 24 septembre

Lors de l'Assemblée générale tenue à Liège, le Conseil avait décidé d'organiser un « rassemblement de protestation » contre le non-respect par certains partis des règles de la campagne électorale et contre les tentatives de sabotage du processus électoral par diverses parties (Consulat, RCDistes, etc.). La mobilisation a été limitée (différence entre Liège et Bruxelles). La revendication de départ (démission du Consul) a été abandonnée au profit de la négociation

avec le Consul. Le Comité négociateur a été formé sur le tas (par qui ? comment ?). La superposition de l'agression contre Moez a un peu perturbé le déroulement. Il n'y avait pas de personne de référence pour le contact avec les médias. Outre le tract du Conseil qui n'a été distribué par personne, un autre tract a été distribué. Enfin, il y a eu quelques frictions avec la police quant à l'occupation du Consulat. Résultats obtenus : l'ambassadeur s'est démarqué du Consul, Celui-ci a signé un engagement et des députés européens ont apporté leur appui au Conseil sur la question Moez. Certains aspects ont déjà été traités sous les paragraphes de l'Assemblée générale du Conseil, du Comité de suivi et des commissions. Reste le problème de la négociation avec le Consul. Voici la question qui se pose à son propos : est-ce que les engagements pris par écrit par le Consul satisfont la revendication de départ ?

Deux cas de figure. Le premier : si la revendication de départ est correcte, alors la négociation avec le Consul (quelle qu'en soit le résultat) ne l'est pas. Il fallait alors s'en expliquer tant devant le Conseil que devant les participants ; ce qui n'a pas été fait de façon assez claire. On a l'impression que l'explication a consisté à dire aux mécontents qu'ils ont tort d'être mécontents. Cela porte atteinte au respect dus aux personnes qui ont répondu à l'appel sur la base d'une revendication donnée et a créé du ressentiment et des divisions. Deuxième cas de figure : Si la revendication de départ est incorrecte, il fallait alors expliquer tant au Conseil que devant les participants dans quelles conditions l'erreur a été commise (urgence, colère de certains, surenchère de quelques autres). Ce qui n'a pas été fait de façon assez claire non plus. Ceci d'autant plus que la suite des événements va montrer que pour le Consul ce n'était là que de « l'encre sur du papier », puisqu'il a continué à comploter avec les *dsatras* (l'affaire du détournement du fax par exemple)

Au-delà de cet incident, on devrait en général veiller à ce que chaque initiative ou chaque position qui a posé problème fasse l'objet d'un débat approfondie et que des conclusions en soient tirées.

2. Rencontre avec le Consul et l'ISIE :

Question organisation, il y eu quelques problèmes. Des membres du Conseil qui n'étaient mandatés. par personne, qui ne faisaient pas partie du Comité de suivi, étaient présents lors de la rencontre. Cet aspect a été traité dans l'analyse du travail du Comité de suivi et des commissions. Pour l'évaluation, le plus important est ailleurs.

Le Conseil devait rencontrer les mandataires de l'ISIE [l'Instance Elections] et il l'a fait en présence du Consul. C'est ce point qui pose question. Pourquoi ? Parce que cette rencontre devait précisément évoquer le problème des menées du Consul. Celui-ci a mis à

disposition le consulat pour une grève de la faim fantôme, il a tenu des réunions secrètes avec des RCDistes pour saboter le processus électoral, il a favorisé l'agression contre le représentant de l'IRIE ([Instance chargée des élections en Belgique], il a favorisé le détournement du fax de l'IRIE et, enfin, il n'a pas respecté les engagements pris auprès du Conseil à la suite du rassemblement devant le consulat le 24 septembre. Même si c'est le Consul qui a proposé au Conseil de rencontrer les mandataires de l'ISIE, le Comité de suivi aurait donc dû refuser de rencontrer ces derniers en sa présence. Le Comité de suivi n'a pas pris cette position et c'est une erreur qui a servi le Consul. Elle lui a permis de se faire passer pour quelqu'un qui veut résoudre les problèmes alors qu'en sous-main il s'activait à les envenimer.

3. Débats électoraux

Les aspects qui touchent à l'organisation ont déjà été traités dans les paragraphes sur le fonctionnement de l'Assemblée générale, du comité de suivi et des commissions. Il reste trois éléments à signaler. Le premier concerne le peu de présence de « monsieur tout le monde » aux débats. La chose est encore plus remarquable à Bruxelles où se concentre la communauté d'origine tunisienne. Les raisons de cette circonstance n'ont toujours pas fait l'objet d'une évaluation. Le deuxième élément concerne la méthode adoptée pour les débats. Il faudra en faire l'évaluation aussi (doléances des invités, remarques des personnes qui ont assisté, remarques des organisateurs). L'absence d'évaluation tant du premier élément que du second est une erreur qui doit être corrigée pour la même raison : il y aura d'autres échéances électorales et il serait déraisonnable d'organiser de nouveaux débats sans cette évaluation.

Le troisième élément est le plus important et concerne les rapports des différentes composantes du Conseil avec celui-ci. Chaque composante, chaque parti a essayé, de manière plus ou moins discrète, de transformer les débats en « événement électoral » en sa faveur. On a déjà évoqué les tentatives de changement des règles en cours de route, de suppression de certaines questions, on n'y reviendra pas. Mais il faut en tirer des leçons et la plus importante est celle qui consiste à affirmer une fois pour toutes que le Conseil ne peut être un levier pour personne. Il est le cadre unitaire de ce que nous pouvons faire ensemble. Au-delà, chaque composante doit agir toute seule et non manœuvrer pour orienter le Conseil en sa faveur. C'est ici que l'on voit toute l'importance de la règle du consensus. Elle sert à tracer une ligne de démarcation entre ces deux situations. Consensus : on agit ensemble. Pas de consensus : chacun agit de son côté et non « manœuvrer ».

4. Soutien au travail de l'IRIE

Le soutien du Conseil à l'IRIE est une de ses plus belles réalisations. Elle s'est manifesté de différentes manières : rassemblement contre les tentatives de sabotage du processus électoral, campagne contre l'agression du mandataire de l'IRIE en Belgique (interpellation des autorités tunisiennes, de l'ambassadeur, de l'ISIE, de parlementaires européens, alerte des médias, etc...) qui ont abouti aux « engagements » du Consul et à la déclaration commune Ambassade/CDRT. Mais la plus importante manifestation du soutien du Conseil à l'IRIE est sa contribution à l'encadrement de la plupart des bureaux de vote en Belgique : présidents de bureaux, assesseurs et décompte des voix. S'il fallait désigner une seule activité pour laquelle le Conseil valait la peine d'être créé, ce serait celle-là.

5. La fête du 4 décembre

L'idée de l'évènement était bonne : favoriser la rencontre entre toutes les personnes (encadrement ou électeurs) qui ont contribué à la réussite du processus électoral, attirer les personnes hors-Conseil, consolider l'unité par l'aspect festif et éveiller à la conscience et à la participation et, en passant, renflouer les caisses du Conseil. Dans l'ensemble, le déroulement a été bon. Mais il faut aussi signaler quelques « couacs » qui doivent faire l'objet d'une évaluation : le repas n'est pas arrivé à temps, les personnes qui devaient tenir la caisse ne l'ont pas fait, des personnes qui avaient promis une contribution à l'animation n'ont pas tenu leur promesse, les discours et les animations auraient dû se faire après le repas, la contribution à la tirelire n'a pas été annoncée à partir de la tribune pour en expliquer le but et l'importance, etc.

6. Préparation du 14 janvier

A Liège, la commémoration de l'anniversaire du 14 janvier est en train de se faire à travers un partenariat entre le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie et le Centre Culturel Arabe en Pays de Liège, tout en restant ouvert à toutes les collaborations y compris celle du Conseil. Jusqu'à plus ample informé, celui-ci n'a pas décidé de participer comme tel aux préparatifs. (Pour mémoire, voir en annexe un projet de questions aux conférenciers). Or, comme on peut le voir dans le procès verbal de l'une des réunions du comité de préparation, des personnes se sont présentées comme membres du Conseil. Il y a là un problème. En effet, tant que le Conseil n'a pas décidé de participer comme tel, de deux de choses l'une : ou les personnes en question se présentent sous une autre étiquette ou bien elles disent qu'elles sont membres du Conseil en précisant qu'elles assistent à la réunion à titre personnel. Elles n'ont fait ni l'un l'autre.

Résumé

La création du Conseil était nécessaire. Elle a joué un rôle très positif comme cadre de travail unitaire. C'est cela l'essentiel. Mais il y a moyen de consolider le Conseil en faisant le bilan de l'expérience. L'idée est d'avoir une bonne orientation, de corriger les défauts apparus et les erreurs commises tout en maintenant l'unité, tout en renforçant l'unité. Voici quelques suggestions :

1. Amender la Plateforme

Elle doit être moins centrée sur les échéances électorales et plus attentives aux menaces qui pèsent sur la révolution et sur la réalisation de ses objectifs.

2. Améliorer le fonctionnement interne

a) Pour l'Assemblée générale, il s'agit principalement de préciser ou d'ajouter des règles concernant les procès-verbaux, la gestion du consensus, l'animation des réunions et les débats approfondies sur les incidents ou les erreurs commises au cours des activités.

b) Pour le Comité de suivi, il s'agit principalement d'ajouter ou de préciser des règles concernant les situations d'urgence, le devoir de réserve des membres du Comité de suivi, la délégation de représentation et la manière de représenter les indépendants dans le Comité de suivi.

c) Pour les Commissions, il s'agit principalement de préciser leurs rapports avec le Comité de suivi.

3. Avoir un plan d'activités

Pour rappel, le principe en avait été approuvé en Assemblée générale mais n'a pas été mis en pratique. De même, la participation à la commémoration du 14 janvier aurait dû aussi faire partie de ce plan.

Suggestions : intégrer les revendications des Assises à nos activités sous la forme d'un cahier de doléances spécifique à la Belgique et au Luxembourg ; suivi de l'assainissement de l'ambassade et des consulats, suivi des activités de la Constituante et du Gouvernement, représentation des Tunisiennes et Tunisiens vivant à l'étranger, etc... Réfléchir aussi à l'idée d'un bulletin de liaison qui reprendrait sous une forme brève entre deux assemblées générales : résumé du procès-verbal de l'assemblée précédente (décisions prises et question qui ont fait débat), suivi des activités de la Constituante et du Gouvernement, infos ou débats d'importance en Tunisie et dans le monde arabe.

4. Consolider l'unité et rester mobilisés pour la révolution

Pour que les discussions sur le bilan du Conseil soient fécondes, l'idée est de partir du désir d'unité, de se critiquer mutuellement en toute amitié mais franchement et, enfin, d'aboutir à une plus grande

unité. Celle-ci est nécessaire pour rester mobilisés en grand nombre et améliorer l'efficacité, car il y a encore beaucoup de choses à faire.

Annexe :
Questions aux conférenciers
(Janvier 2013)

Projet de questions à l'intention du modérateur pour l'activité organisée à Liège à l'occasion du deuxième anniversaire de la révolution tunisienne

Thème : Indépendance nationale

Question 1 : *On recherche l'appui du Qatar (qui n'est pas une démocratie), de la France (qui a pris fait et cause pour Ben Ali), des USA (qui soutiennent l'Etat sioniste et sont alliés avec les tyrannies du Golf). Est-ce qu'il n'y a pas là une erreur en matière d'alliances pour atteindre les objectifs de la révolution ?*

Question 2 : *On sollicité le FMI, la Banque Mondiale, les investisseurs étrangers, on ne remet pas en cause le secteur touristique, on maintient la dépendance à l'égard des marchés extérieurs, Est-ce que cela ne revient pas à maintenir la même dépendance qu'avant, à faire du benalisme économique sans Ben Ali ?*

Question 3 : *On continue à utiliser la langue française dans l'administration, dans les médias audiovisuels publics ou privés, Est-ce que le fait que la langue arabe n'est pas maîtresse chez elle comme peut l'être la langue française en France, n'est pas l'indice que le peuple, le pays ne sont pas souverains ?*

Thème : démocratie

Question 1 : *On dépense un temps considérable à écrire une constitution, à organiser des élections, on est continuellement en précampagne électorale, Est-ce que cette insistance sur l'aspect représentatif de la démocratie ne se fait pas aux dépens de la participation directe des gens à déterminer et à façonner leur destin ?*

Question 2 : *On débat sur l'égalité nécessaire des droits des personnes et des genres, sur les libertés individuelles, Est-ce qu'on n'oublie pas l'égalité sociale ?*

Question 3 : *On met continuellement en avant le fait que l'instabilité qui a résulté de la révolution effraie les investisseurs, etc., Est-ce que, ce faisant, on ne remet pas en cause le droit des gens de faire la révolution ?*

Thème : justice sociale

Question 1 : *On reconnaît volontiers qu'il y a des inégalités sociales, du chômage, etc. Est-ce que la résorption de ces inégalités ne*

doit pas se faire nécessairement aux dépens du groupe social dominant ?

Question 2 : *On reconnaît volontiers aussi qu'il y a des inégalités régionales flagrantes.* Est-ce que ces inégalités peuvent-être résorbées simplement en déplaçant les investissements d'un endroit à un autre sur la base du même modèle socioéconomique ?

Question 3 : Est-ce que la justice sociale n'implique pas aussi une justice culturelle en matière d'accès à l'instruction, aux soins de santé, etc. ?

Conférence des associations des Tunisiens à l'étranger (Juin 2012)

Sur le site de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE), on peut lire l'annonce suivante : *« La Conférence des Associations de Tunisiens à l'étranger se tiendra le 09 juillet 2012 au Palais des Congrès, Tunis. Cette conférence s'articule autour des axes suivants : le Conseil consultatif de la migration, le réseautage des associations, la relation entre les associations et les organismes de la migration. »*

Première remarque : l'information est de toute évidence plus que minimale. Il n'y a pas moyen sur cette base de se préparer sérieusement à ladite conférence. On a l'impression que tout est fait pour que les associations s'y présentent en ordre dispersé, désarmées et avec un bandeau sur les yeux. Concernant les « axes », il y a beaucoup à dire. Commençons par le Conseil consultatif de la migration. Il est décidé à l'avance, avant toute discussion, qu'il ne sera que consultatif. Il est décidé à l'avance aussi qu'il sera constitué à partir des associations et non sur la base d'une réelle représentativité (qui ne peut être assurée que par des élections). On a l'impression qu'on veut que ce soit une instance faible, car sans légitimité.

Le deuxième point est tout aussi étrange. Il est question de « réseautage des associations ». Il est étrange en effet qu'il ne soit fait aucune distinction entre les associations et qu'on parle de mise en réseau avant même de déterminer les buts à poursuivre. On laisse ainsi entendre que les associations qui ont soutenu la révolution vont se mettre en réseau avec les associations RCDistes ou toutes autres associations dont le but n'est pas la contribution à la réalisation des objectifs de la révolution.

Le dernier point concerne les relations des associations avec les organismes d'Etat chargés de l'immigration. Ici, il ne s'agit pas de savoir si les associations auront ou pas des relations avec l'OTE par exemple. Il s'agit de savoir si ces organismes doivent au préalable être assainis et faire l'objet d'une réforme profonde et de déterminer ensuite la nature de leurs relations avec les associations. Cette distinction est d'autant importante que les associations, en fonction de leurs objectifs, ne sont pas a priori obligés de passer par ses organismes.

En résumé : information minimale sur l'événement, caractère purement consultatif du Conseil, non distinction entre les associations,

non évocation de la réforme des organismes d'Etat. Tous ces indices vont dans le sens que ce qui est recherché est de mettre les associations au pas, de les mettre en concurrence pour les mandats au Conseil, de les détourner de la révolution. Bref, de les domestiquer et de les neutraliser. Cette démarche est inacceptable. Il faut y faire face en revendiquant :

- une *instance représentative élue* dans chaque pays d'accueil (à partir de quoi éventuellement un Conseil peut être constitué)
- des *associations autonomes* et libres de se mettre en réseau ou pas en fonction de leurs objectifs
- *l'assainissement* et la réforme des organismes d'Etat chargé de l'immigration.

Quel avenir pour Le Conseil de défense de la révolution tunisienne (Février 2013)

Le *Conseil de défense de la révolution tunisienne* (CDRT) est le résultat du besoin de nombreuses personnes de s'unir et de s'organiser pour à la fois soutenir la révolution tunisienne et participer à la réalisation de ses objectifs. Il est indéniable qu'il a, dans un premier temps, joué un rôle très positif par son implication décisive notamment dans les mobilisations de soutien et l'encadrement et le bon déroulement des élections pour la Constituante (octobre 2011). Mais, dans un deuxième temps, les choses ont changé. Les facteurs de division l'ont emporté sur les facteurs d'unité et, aujourd'hui, le Conseil est quasiment paralysé et dépassé par les événements.

Constats

Le premier constat est que les règles de fonctionnement du Conseil ne sont plus respectées. Un exemple récent : la diffusion d'un communiqué non consensuel sur les réunions convoquées par l'attaché social du consulat (au lieu du texte qui avait l'accord de deux personnes du Comité de suivi, c'est le contre-projet de la troisième personne qui a été diffusé sur la liste de diffusion du Conseil). Les exemples du non-respect de la règle du consensus sont nombreux. Peu à peu, le vote majorité contre minorité est de fait devenu la règle dominante. Or la règle du consensus est le principal garde-fou contre l'instrumentalisation du Conseil par les uns ou les autres.

Le deuxième constat est que le Conseil est aujourd'hui quasiment paralysé. Parmi les facteurs de cette paralysie, il y a tout d'abord des divisions multiples qui ont eu un impact important sur la dynamique du Conseil : (a) après les élections, division entre les membres du Conseil qui sont proches des partis au gouvernement et ceux qui sont proches des partis de l'opposition : intérêt des uns à « calmer le jeu » et donc à plus ou moins neutraliser le Conseil et intérêt des autres à en faire un levier parmi d'autres de l'opposition au gouvernement ; (b) éclatement de certains partis (Congrès-Wafa par exemple) ; (c) division au sein des partis entre courants différents (sur la question du RCD au sein de Nahda par exemple, division entre ceux qui sont plutôt favorables au nettoyage des RCDistes et ceux qui sont plutôt favorables à une sorte de compromis provisoire) ; (d) éclatement (en combien de morceaux ?) de certaines associations membres du Conseil (Irada) et tensions dans d'autres (Comité de vigilance) ; (e)

pour l'assainissement de l'administration consulaire et diplomatique, division (qui traverse tous les groupes) entre ceux qui visent plutôt les individus RCD et ceux visent plutôt le système RCD, le régime RCD comme protecteur d'un certain modèle socioéconomique, de certaines alliances extérieures qui vont avec, etc. ; (f) concernant les objectifs fixés par la plateforme du Conseil, division sur les mesures et politiques pour les atteindre ; (g) impact des clivages belgo-belges : entre sympathisants du Parti socialiste et sympathisants du PTB par exemple ; (h) concernant la nature même du Conseil, division entre ceux qui veulent en faire une organisation satellite de leur propre organisation ou parti et ceux qui veulent en faire un cadre unitaire jouissant d'une certaine indépendance.

Pistes pour une nouvelle unité

D'abord, le non-respect des règles de fonctionnement n'a pas eu le même impact sur la dynamique du Conseil que les divisions sur les questions d'orientation. Mais, dans la relance du Conseil, il convient néanmoins d'agir aux deux niveaux. Ensuite, toutes les divisions signalées n'ont pas eu, bien entendu, les mêmes répercussions. La première et la dernière division citées sont celles qui ont eu le plus d'impact. Il convient d'en tenir compte.

1. Orientation : Le Conseil devrait être un contre-pouvoir émanant de la société civile, agissant en toute autonomie et exerçant un regard critique sur tout ce qu'il se passe en Tunisie indépendamment de toute attitude partisane. En Bref, le rôle principal du Conseil devrait être un rôle de vigilance avec la capacité de réagir à temps aux événements. Il serait donc souhaitable de prévoir une annexe à l'actuelle plateforme du Conseil pour préciser formellement ce rôle. Mais il faudrait surtout prévoir un agenda d'activités dans le cadre de ce rôle. Il faut aussi rappeler avec force que le Conseil est un cadre unitaire. Cela implique un principe très simple : *« nous faisons ensemble dans le cadre du Conseil les choses sur lesquelles nous sommes tous d'accord et, quand nous ne sommes pas d'accord, chaque composante, seule ou avec d'autres, agit librement, mais à l'extérieur du Conseil »*.

2. Fonctionnement : La règle du consensus doit non seulement être rappelée, mais réaffirmée avec force. Elle est bien sûr la garante de la non-instrumentalisation du Conseil, mais elle est surtout la garante de l'unité. Plusieurs propositions sont avancées pour « restructurer » le CDRT. Certains avancent qu'il faudrait en faire une Asbl avec des statuts, etc. D'autres avancent qu'il doit être simplement transformé en instance regroupant uniquement les délégués d'associations membres du Conseil (celles qui adhèrent à la plateforme, s'engagent à en respecter les règles de fonctionnement et participent au financement de ses activités). Etant entendu que des

personnes indépendantes peuvent y être cooptées, mais uniquement sur proposition consensuelle de celui-ci. D'autres propositions existent sans doute ; c'est pourquoi une assemblée générale est nécessaire et urgente pour discuter de l'avenir. C'est l'étape immédiate. Et vu l'ampleur de la question, il est préférable qu'elle soit l'unique point de l'ordre du jour de l'AG et que celle-ci soit soigneusement préparée.

Remarque : Il faut ici attirer l'attention de tou(te)s sur l'éventualité de convertir le Conseil en Asbl. Sur le principe, cela pourrait être envisagé en termes d'efficacité, de facilitation de certaines activités et de financement. En contrepartie, une telle structure, outre sa gestion par trop contraignante, implique de par la loi belge sur les Asbl les *votes majorité contre minorité*. Or cela va à l'encontre de l'esprit de *consensus* qu'on a toujours essayé de valoriser.

Tunisie :
Communiqué sur l'incident de Jebel Chaâmbi
(Projet/août 2013)

Le 29 juillet, 8 soldats de l'armée tunisienne ont été sauvagement tués dans une embuscade tendue par des éléments armés « affiliés à Al-Qaïda », nous dit-on. L'accrochage a eu lieu au Jebel Chaâmbi (sud-ouest, à la frontière algérienne) où d'autres accrochages ont déjà eu lieu en décembre 2012. A cette occasion, Le CVDT joint sa sympathie et celle des autres pour exprimer ses plus sincères condoléances aux proches des victimes.

Survenant quelques jours après l'assassinat de l'opposant Mohamed Brahmi, cet incident ajoute l'impression de chaos à l'inquiétude. Face à cela, le CVDT tient tout d'abord à condamner sans détours tous ceux qui veulent imposer leurs idées par la force et par la violence. Il tient ensuite à dire clairement que le gouvernement actuel est politiquement responsable de la persistance et de l'augmentation de la violence politique. Il est en effet supposé protéger les personnes et leur liberté de s'exprimer sans être intimidées, agressées ou tuées. Il est de même responsable de la sécurité des frontières.

Mais le CVDT tient surtout à dénoncer ceux qui veulent profiter de la situation pour créer les conditions d'un retour en arrière, le plus près possible de la case départ, le plus près possible des « beaux jours » de la dictature déchue. Ce sont ceux-là en premier lieu qui veulent ajouter du chaos au chaos en exigeant la démission du gouvernement, et la dissolution de l'Assemblée constituante – deux institutions sorties des élections les plus démocratiques que la Tunisie ait jamais connues.

Ce sont ceux-là qui sont l'ennemi principal. Représentés principalement par *Nidaa Tounès* (le parti de Béji Caid Sebsi), ils ne veulent pas de la *souveraineté nationale* : ils sont alliés aux Etats-Unis et à la France, ils ont endetté le pays et livré, pour des salaires de misère, des travailleurs sans défense à l'exploitation des multinationales et des entreprises délocalisés de l'Occident. Ils ne veulent pas de la *démocratie* : ils ont été (ministres ou non) les serviteurs de la dictature quand sévissaient les arrestations arbitraires, la torture, l'exil forcé, les élections truquées, les médias et la justice aux ordres. Ils ne veulent pas de la *justice sociale* : ils ne se soucient que des riches. Ils ne veulent pas de la *solidarité avec le peuple palestinien* : ils sont allés très loin dans la normalisation avec l'Etat sioniste.

Avec ceux-là, pas question de « dialogue » ni de « d'union nationale ». S'il y a une volonté réelle de réaliser les objectifs de la révolution, ce sont ceux-là qu'il faut isoler et combattre en premier lieu. *Il ne faut pas se tromper d'ennemi.*

Pour cela, il est urgent de *sortir du provisoire*. Il est impératif d'adopter au plus vite la constitution, de tenir des élections législatives et d'avoir une Assemblée nationale et un exécutif de plein exercice.

Vive la Tunisie souveraine, démocratique, soucieuse de justice sociale et solidaire de la lutte des peuples du Monde arabe.

La diaspora tunisienne : Quelle représentation démocratique ? (Septembre 2013)

Document préparé pour le Comité de Vigilance pour la Démocratie en Tunisie (CVDT) en vue de la journée d'étude organisée par l'Université de Liège en collaboration avec cette association.

I.- La Tunisie

1. Données générales

Population : 10 777, 5 (en milliers) en 2012, dont 66 % vivent en milieu urbain.

Type d'Etat : République. Dans le projet de constitution en cours de rédaction, le régime politique choisi est mixte : présidentiel-parlementaire.

Langues : arabe, berbère (résiduel dans le sud), français (assez présent notamment dans les médias, l'administration et l'enseignement).

Taux d'alphabétisation (adultes de plus 15 ans) : 73,05 %. Sur la base du recensement de 2004, le taux d'alphabétisation des hommes était de 82 % et celui des femmes de 64,1 %. Dans 10 gouvernorats, dont Kasserine et Sidi Bouzid, ce dernier taux descend à 42,1 %.

Produit Intérieur Brut (en parité nominale) : 45,61 milliards de dinars tunisiens (2012) (1 dinar = 0,50 euro) ; en Parité Pouvoir d'Achat (PPA) : 107,1 milliards.

Produit Intérieur Brut par habitant (en PPA) : 9 900 dinars (2012). Ce chiffre, bien entendu, ne tient pas compte des inégalités sociales.

Personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 3,8 %. Ce chiffre, qui n'est pas un chiffre officiel, se réfère à l'année 2005, c'est-à-dire avant la crise économique mondiale de 2008.

Taux de chômage : entre 16 et 18 % d'une population active de 4 014 000 (2012). Ces chiffres ne tiennent pas compte des emplois dans l'économie informelle qui sont souvent du chômage camouflé.

(Sources : Institut national de la statistique – Tunisie, Unicef, Banque mondiale, FMI)

2. Quelques évolutions institutionnelles depuis la révolution

Dès le début de la révolution, comme fruit de la mobilisation, apparaissent deux institutions de masse : les **Comités populaires de quartier** (sorte de police du peuple pour contrer l'insécurité créée par

les milices du régime déchu) et les **Conseils de défense de la révolution** (sorte de parlement du peuple).

Entre le 14 janvier et fin mars 2011 : après la fuite du dictateur, la Constitution de 1959 est suspendue, le Parlement est dissous ainsi que le Conseil constitutionnel. Un décret-loi instaure une **nouvelle organisation des pouvoirs publics**. En tant que président du Parlement benaliste, Fouad Mbazzaa devient le **président provisoire**.

Après la chute du gouvernement de Mohammed Ghannouchi (27 février), le dernier des premiers ministres de l'ère Ben Ali, Le président nomme **premier ministre provisoire** Béji Caid-Essebsi (autre membre du RCD). Avant sa démission, Ghannouchi avait nommé Yadh Ben Achour (ex-membre du Conseil constitutionnel de l'ère Ben Ali) président de la **Commission supérieure de la réforme politique**. Celle-ci, après la fusion avec le **Conseil de défense de la révolution**, deviendra la **Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique** (15 mars) : une sorte de Parlement non élu de 155 personnes représentant 12 partis politiques, 19 associations ou syndicats, 11 gouvernorats (sur 24) et 72 « personnalités nationales ». Cette Haute instance sera à l'origine des lois et décrets-lois proposés au gouvernement pour gérer la transition.

Il s'agit par exemple de la loi sur le financement des partis, sur les médias ou sur les associations. L'un de ces décrets-lois concerne la formation de **l'Instance supérieure indépendante pour les élections** (ISIE) enfin libérée de la tutelle du Ministère de l'Intérieur, et de sa section en diaspora **l'Instance régionale indépendante pour les élections** (IRIE). Elle va organiser l'élection relativement transparente de **l'Assemblée nationale constituante** (23 octobre).

I.- La diaspora tunisienne

Remarque 1 : la majorité écrasante des Tunisien(ne)s à l'étranger résident en Europe (82,95 %) et, à l'intérieur de celle-ci, principalement en France (près de 60 %) et en Italie.

Remarque 2 : Les chiffres de la population tunisienne à l'étranger sont sous-estimés parce qu'ils se basent principalement sur les inscriptions au Consulat. Ils ne tiennent pas compte de ceux qui n'y sont pas inscrits et d'une très grande partie de « sans-papiers ».

Remarque 3 : Il y a aussi des facteurs, même secondaires, de surestimation de la population tunisienne à l'étranger. Les données consulaires pouvaient être manipulées par corruption ou par calcul politique. Par exemple, une personne résidant en Tunisie pouvait être

ajoutée aux listes consulaires pour lui octroyer des avantages réservés aux non-résidents et ainsi récompenser sa loyauté politique.

Remarque 4 : le tableau recensant les compétences ne tient pas compte des étudiant(e)s tunien(ne)s à l'étranger. En 2011, leur nombre était estimé à plus 57 000. Une partie d'entre eux, pour diverses raisons, ne retournera pas au pays une fois les compétences acquises.

1. Communauté tunisienne à l'étranger

(Sources : Communauté tunisienne à l'étranger en 2012 (Office des Tunisiens à l'étranger))

Pays	Total	Pays	Total
Europe	958 606	Monde arabe	162 290
France	625 864	Libye	91 669
Italie	169 099	Arabie Saoudite	19 350
Allemagne	85 218	Algérie	16 753
Belgique-Luxembourg	22 025	Émirats A. U.	15 670
Suisse	15 014	Qatar	4 785
Pays-Bas	8 690	Koweït	2 552
Suède	7 845	Oman	2 475
Autriche	6 408	Syrie	2 378
Royaume-Uni	5 916	Égypte	1 775
Espagne	2 889	Maroc	1 252
Roumanie	1 395		
Norvège	1 375	Afrique	
Danemark	1 295	subsaharienne	1 495
Amérique-Australie	32 223	Asie	1 020
Canada,	16 822		
États-Unis	14 683	Total général	1 155 634

2. Compétences tunisiennes à l'étranger

(Sources : Office des Tunisiens à l'Etranger - fin mai 2010)

Par spécialité	Nombres
Enseignement et recherche scientifique	2 083
Architecture	1 938
Médecine et pharmacie	893
Informatique	380
Avocat	89
Homme d'affaires	1 105
Autres spécialités	1 860
Total	8 348

Par pays	Nombres
Europe	5 108
Amérique et Canada	1 671
Pays arabes	1 329
Afrique	158
Asie	70
Australie	12
Total	8 348

3. Transferts financiers de la diaspora

Les transferts financiers de la diaspora sont estimés à près de 3 milliards de dinars, dont 76 % sous forme de transfert direct et légal d'argent (1,2 milliard). Le montant de ces transferts financiers représente la quatrième source de devises du pays, 4,5% du Produit national et 20 % de l'Épargne nationale. N'apparaissent pas dans ces chiffres les transferts informels et d'autres dépenses comme par exemple le coût du maintien des liens à partir du pays d'accueil (appels téléphoniques, coût des transferts, envoi de produits, etc...)

Sources : Banque Centrale de Tunisie et l'article de Samir Bouzidi, « Le jackpot. L'argent des Tunisiens à l'étranger », 216 *Le Mag* (Tunis), juillet-août 2012.

4. Actuelles circonscriptions électorales à l'étranger

Lors des élections pour l'Assemblée Nationale Constituante en octobre 2011, le nombre de sièges à pourvoir était de 217. Sur ce nombre, la diaspora a eu droit à 18 sièges qui étaient répartis sur 6 circonscriptions électorales :

Circonscription	Lieu	sièges à pourvoir
France 1	Consulats de Paris, Pantin et Strasbourg	5
France 2	Consulats de Lyon, Toulouse, Grenoble, Nice et Marseille	5
Italie	Italie	3
Allemagne	Allemagne	1
Amériques et reste de l'Europe	Amériques et reste de l'Europe	2
Pays arabes et autres	Pays arabes et autres	2

III.- L'Instance représentative

1. Axes de réflexion

Commençons par les points sur lesquels il y a, nous semble-t-il, un assez large consensus au sein de la société civile en diaspora.

- Il y a un relatif accord sur la nécessité d'une instance représentative, quel que soit le nom qu'on lui donne. Sur les raisons aussi : a) nombre imposant de la diaspora ; b) l'importance de leur apport économique ; c) l'impossibilité pour les élus à l'Assemblée nationale d'avoir la proximité suffisante avec une population aussi dispersée pour en connaître toutes les spécificités selon les pays d'accueil

- il y aussi un relatif accord sur la double dimension de cette instance : a) un outil spécifique pour la défense des intérêts spécifiques de la diaspora ; b) un outil de participation démocratique à la prise de décision dans les questions concernant l'avenir du pays d'origine.

- Il y a enfin un relatif accord sur la nécessité de la concertation la plus large possible entre les composantes de la société civile en diaspora et entre celle-ci et les institutions compétentes dans le pays d'origine, en vue de concevoir et de mettre en place l'instance représentative : l'instance représentative de la diaspora doit émaner de la diaspora elle-même.

A partir de là, commencent les problèmes et éventuellement les divergences de vues sur la base des axes suivants :

Axe 1 : quels seront les domaines de compétence de cette instance ? (établissement et mise en œuvre de la politique générale concernant les Tunisien(ne)s à l'étranger et l'immigration ; détermination des besoins spécifiques des Tunisien(ne)s à l'étranger et des réponses adéquates à leur donner)

Axe 2 : dans ces domaines, l'instance sera-t-elle simplement consultative ? Ou bien certaines de ses propositions auront-elles un caractère contraignant pour les autorités correspondantes ? Ou bien un mix des deux ?

Axe 3 : quel sera le statut de l'instance : doit-elle être inscrite dans la constitution ? et si oui, sous quelle forme (voir dans ce dossier une proposition en ce sens pour alimenter le débat)

Axe 4 : La mise en place de l'instance. Sera-t-elle élue ? Si oui, selon quelles modalités (type de scrutin, durée du mandat, couplage avec les législatives, proportion des mandataires par pays ...) ? Si ses (tous) ses membres sont cooptés, par qui ? Selon quels critères et quelle proportion par pays ?

Axe 5 : la question des rapports avec les autres institutions et instances : Corps diplomatique et consulaires, Secrétariat à l'immigration, Office des Tunisiens à l'étranger.

2. Tunisiens à l'étranger dans la Constitution

Dans le projet de Constitution en cours de rédaction, il n'est pas question de la diaspora comme telle, avec ses spécificités, ni d'une Instance représentative particulière. Pour susciter le débat, on trouvera ci-après une proposition d'article unique à quatre alinéas à insérer dans la Constitution à la suite des articles sur les droits et libertés fondamentaux.

Article ?

§ 1. L'Etat tunisien protège les *droits et intérêts légitimes* des Tunisiennes et Tunisiens résidant à l'étranger, dans le respect du droit international et des lois en vigueur dans les pays d'accueil.

§ 2. L'Etat tunisien œuvre au maintien et au développement des *liens culturels* de ses nationaux avec leur pays d'origine.

§ 3. Les Tunisiennes et Tunisiens résidant à l'étranger jouissent des droits de *pleine citoyenneté*, dont celui d'être électeurs et éligibles à tous les niveaux de scrutin, qu'ils aient la double nationalité ou non et qu'ils soient en séjour régulier ou non. Une loi fixe les modalités de leur participation, les conditions d'éligibilité et les incompatibilités.

§ 4. Dans la défense de leurs droits et intérêts dans chaque pays d'accueil, les Tunisiennes et Tunisiens sont également *représentés par une instance* émanant (par élection ou par désignation ?) de leur tissu associatif. Cette instance est l'un des interlocuteurs des Autorités des pays d'accueil, des Représentants diplomatiques de la Tunisie dans ces pays et de l'*organisme de l'Etat* tunisien chargé de l'immigration.

3. Proposition de Cahier de revendications

Un essai de synthèse à partir des travaux des « Assises de l'immigration à l'étranger » qui se sont tenues à Paris en mai et juillet 2011

1.- EN BELGIQUE

A/ Droits politiques

1°) Droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux de scrutins nationaux pour tous les tunisien(ne)s résidant en Belgique (double nationaux ou pas, réguliers ou pas), sous réserve des incompatibilités (à déterminer par une loi)

2°) Mise en place d'une instance représentative des tunisien(ne)s qui soit l'interlocutrice des gouvernements belge et tunisien, du corps

diplomatie tunisienne et de l'institution tunisienne chargée des intérêts des résident(e)s tunisien(ne)s à l'étranger (modalités de désignation à déterminer)

B/ Droits culturels et sociaux

1°) Enseignement de la langue arabe et de la culture du pays d'origine (à préciser : contenu, méthodes, horaires, etc.)

2°) Présence et promotion de la culture tunisienne : théâtre, cinéma, musique, peinture, histoire, etc.

3°) Mise en place d'un Centre culturel en concertation avec la société civile tunisienne en Belgique : bibliothèque, médiathèque, cinémathèque, cycle de conférences, etc...

C/ Services consulaires et diplomatiques

1°) Des services sans clientélisme ou népotisme

2°) Des services proches des gens (permanences locales)

3°) Des services assainis (dégager les RCDistes et faire un audit financier et immobilier)

4°) Des services consulaires et diplomatiques qui protègent les citoyen(ne)s tunisien(ne)s ou d'origine tunisienne dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et les atteintes à la liberté de conscience et le droit de vivre en famille

D/ Les sans-papiers

1°) Arrêt de la collaboration de l'ambassade et du consulat avec le ministère de l'intérieur belge

2°) Dénonciation des accords pour les expulsions

E/ Les étudiant(e)s

1°) Négociation d'un accord avec la Belgique pour l'équivalence des diplômes (modalités, prix)

2°) Assistance juridique et sociale (accompagnement) des étudiant(e)s

2.- EN TUNISIE

1°) Amélioration de la qualité des transports Belgique-Tunisie et Contrôle du prix des billets en été

2°) Eradication des brimades et du racket de la police des frontières et des douanes

3°) Simplification des formalités administratives pour les Tunisien(ne)s porteurs de projets qui consolident l'indépendance nationale (guichet unique)

4°) Assainissement et Réforme profonde de l'Office des Tunisiens de l'Etranger (OTE)

Annexe :
**Instance représentative des Tunisien(ne)s à l'Etranger :
Reprendre l'initiative !**

Lettre ouverte du CVDT (juillet 2013) aux associations démocratiques tunisiennes en diaspora au sujet de la politique du Secrétariat d'Etat à l'immigration concernant l'Instance représentative

Conseil supérieur de l'immigration, Conseil consultatif des Tunisiens à l'étranger, Haut conseil des Tunisiens à l'étranger... Depuis la révolution, les noms ont changé pour désigner l'instance qui représenterait les Tunisien(ne)s de la diaspora, mais l'idée de fond est restée la même. Cette constance a une raison simple : plus d'un(e) Tunisien(ne) sur dix vit à l'étranger et cette diaspora a transféré vers la Tunisie plus de 1,5 milliards de dollars en 2012, pour ne citer qu'un chiffre. Il est donc légitime et nécessaire qu'elle ait un outil pour faire entendre sa voix tant sur la situation dans le pays d'origine que sur ses problèmes spécifiques dans les différents pays d'accueil.

Il est fondamental de rappeler ici que cette voix autonome s'est exprimée dès le début de la révolution : manifestations de solidarité, rassemblements devant les représentations diplomatiques et consulaires, travail de neutralisation des RCDistes, interpellations politiques, naissance de nouvelles associations... Elle s'est aussi exprimée par la participation massive aux élections d'octobre 2011, et par le rôle décisif des associations démocratiques dans l'encadrement de ces élections, leur bon déroulement et la mise en échec des tentatives des RCDistes pour les saboter. Elle s'est enfin exprimée par la participation aux premières démarches pour doter la diaspora d'un outil qui lui soit propre. Parmi ces démarches : les Assises de l'immigration tunisienne à l'étranger et la réflexion assez avancée (sur la vision de l'instance et ses implications) de membres du Conseil de Défense de la Révolution à Liège.

Or, après l'élection de la Constituante, le gouvernement provisoire par le biais de M. Jaziri, Secrétaire d'Etat à l'immigration, a eu une attitude pour le moins inattendue. Au lieu d'encourager et de soutenir cette dynamique, au lieu de la considérer comme quelque chose de positif après la passivité des années noires du Benalisme, il l'a considérée comme une menace et a peu à peu entrepris de la briser. Doublement : *démobiliser et contrôler* les personnes et les associations actives d'une part et, d'autre part, *reprendre l'initiative*.

Pour atteindre ce but, il n'était pas difficile de neutraliser les RCDistes : s'ils se tiennent tranquilles, ils pourront garder leurs postes, comme en témoigne le maintien du Consul et du Secrétaire du

consulat. Il n'était pas difficile non plus de démobiliser les personnes proches des partis au gouvernement, en faisant valoir notamment que tout activisme de leur part serait un soutien à « l'opposition », comme en témoigne leur passivité face aux incidents de Siliana ou face à l'assassinat de Chokri Belaïd. En revanche, démobiliser et contrôler les personnes qui aspiraient à autre chose qu'à du « *Benalisme avec un personnel partiellement rénové* » était un problème qui exigeait d'autres méthodes.

Et tout d'abord celle qui consiste de la part de M. Jaziri, à *semer ou à renforcer les divisions* : entre les associations (chacune avait ses sympathies tant en Tunisie qu'en Belgique), entre les individus (avec leurs ambitions) et les associations (avec leur fragile unité), ou entre « l'élite » (les prétendues compétences) et la « masse » de la diaspora.

L'autre méthode a eu pour but de *reprendre peu à peu l'initiative*. Elle a consisté principalement à multiplier les projets sans lendemains. Outre le folklore médiatique à visée électorale, ces projets permettaient en premier lieu de *gagner du temps*. Ils permettaient ensuite et surtout de *créer de l'attentisme* au sein des associations de la diaspora. Ils permettaient enfin, en effaçant ou en rendant floue la frontière entre les réseaux RCDistes et les associations démocratiques dans l'agenda des rencontres, d'*exploiter la division* que cela faisait naître entre les partisans de la « *politique de la chaise vide tant que la table n'est pas propre* » et les partisans du « *si tu n'es pas autour de la table, tu seras au menu* ». Ce faisant, ils permettaient de garder l'initiative et de distraire les personnes concernées de l'élaboration collective de leur propre vision de l'instance représentative.

Parmi ces projets, il y a le recrutement au printemps dernier, via l'Office des Tunisiens de l'Etranger (OTE), de Mme Barboura de l'association *Amel* (France) pour, dit-elle, « *assurer la mise en place et la supervision du Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger* ». Il n'est en fait que le projet le plus récent, car il a été précédé par bien d'autres. Il y a d'abord eu le Forum des associations à Gammarth (juillet 2012), puis la consultation des associations sur la proposition du chargé de mission au sein du secrétariat d'Etat, M. Azzouz (septembre 2012), enfin de nouvelles consultations confiées, pour la Belgique, à M. Belhaj, attaché social au Consulat de Belgique-Luxembourg (décembre 2012).

Or la méthode qui a produit ce feuilleton n'a pas été abandonnée. Maintenant, il y a encore un nouvel épisode en préparation pour les 19-20-21 août prochain : un « *Symposium sur la politique nationale en matière d'immigration* ». Il est organisé par le Secrétariat d'Etat à l'immigration avec la collaboration de l'OTE à la direction duquel les

RCDistes continuent d'officier en toute impunité (Louizi, Mansour...).

Ces manœuvres doivent être mises en échec, car il est devenu évident qu'elles sont le produit d'une volonté politique d'empêcher la société civile démocratique en diaspora de penser et d'agir pour elle-même. Il est donc temps pour celle-ci de prendre conscience de cette situation et de reprendre l'initiative. Et elle a l'occasion de le faire : *boycotter le forum du mois d'août prochain* et élaborer son propre projet. Collectivement, de manière autonome et, surtout, sans attendre.

Quelques livres et documents sur la révolution tunisienne

ALLAL, Amin et PIERRET, Thomas (sous la direction de), *Au cœur des révoltes arabes. Devenirs révolutionnaires*, Armand Colin, 2013.

--- Non consulté. D'après les comptes-rendus, il fait une large place à la Tunisie.

ACHCAR, Gilbert, *Le peuple veut. Exploration radicale du soulèvement arabe*, Sindbad-Actes Sud, 2013.

--- Une vue d'ensemble intéressante qui fait une large place à la révolution tunisienne.

BESHARA, Azmi, *La glorieuse révolution tunisienne* (en langue arabe), Doha (Qatar), Arab Center for Research & Policy Studies, janvier 2012.

--- Assez complet sur les premiers moments de la révolution et sur le contexte économique, politique et social. Précieux également pour la compilation en annexe de tous les discours de Ben Ali entre le début de la révolution et le 14 janvier 2011.

DRIDI, Mohsen, « Les associations de Tunisien-nes à l'étranger : d'où vient-on ? Où va-t-on ? », <http://menzelbourguiba-exferryville.over-blog>.

--- Succinct mais bon panorama du renouveau de la vie associative après la révolution.

DOT-POUILLARD, Nicolas, *La révolution et ses passés*, L'harmattan, 2013.

--- Non consulté. D'après les comptes-rendus, il donne une vue complète des organisations politiques et sociales tunisiennes et leur histoire, en insistant en particulier sur les « Bourguibistes » et les « Islamistes ».

GEISSER, Vincent, « Le rôle des Franco-Tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique », revue *Migrations-Société*

- (Paris), Vol. 24, n° 143, septembre-octobre 2012, pp. 155-178.
 Disponible sur : www.euromed-france.org/IMG/pdf/tunisian_diaspora_and_revolution.pdf
- Essai d'analyser « les motivations des héritiers de l'immigration à s'engager pour les causes sociopolitiques du pays d'origine » : loin de s'exclure, les expériences des engagements dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine s'alimentent mutuellement.
- GEISSER, Vincent et BECHIR-AYARI, Michaël, *Sept questions clés sur des révolutions en marche*. Editions de l'Atelier, octobre 2011.
 --- Non consulté
- HADDAD, Mezri, *La face cachée de la révolution tunisienne. Islamisme et Occident, une affaire à haut risque*, Editions Apopsix, janvier 2012.
 --- Pour ceux qui veulent connaître les arguments de la thèse des soulèvements tunisien et arabe comme « conspiration » des Occidentaux et leurs alliés. Pour la petite histoire, l'auteur est le premier ambassadeur à avoir démissionné avant le 14 janvier. (Seuls des extraits et des comptes-rendus ont été consultés)
- PIOT, Pierre, *La révolution tunisienne. Dix jours qui ébranlèrent le monde arabe*, éditions (?), mars 2011.
 --- Non consulté. D'après les comptes-rendus, il reprend en plus détaillées ses chroniques pour le journal *Le Monde* pendant les premiers mois de la révolution.
- PUCHOT, Pierre, *Tunisie, une révolution arabe*, Editions Galaade, 2011.
 --- Non consulté.
- PUCHOT, Pierre, *La révolution confisquée. Enquête sur la transition démocratique en Tunisie*, Sindbad-Actes Sud, 2013.
 --- Très complet sur les premiers mois de la révolution. Nous l'avons utilisé pour notre sous-titre « Quelques évolutions institutionnelles après la révolution ».
- RAMADAN, Tariq, *Islam et réveil arabe*, Presses du Châtelet, décembre 2011.
 --- Il essaie de montrer que le « printemps arabe » n'est pas une révolution, mais plutôt un soulèvement populaire inachevé. Notamment parce qu'il est le fruit d'un changement de politique des Occidentaux : face aux mécontentements, abandonner les dictateurs, mais essayer de garder tout sous contrôle.

Maroc :
La prétendue « ouverture démocratique »
(1995)

Le 9 juillet 1994, Hassan II annonce une grâce amnistiante - grâce qu'il faut prendre soin de distinguer d'une amnistie générale comme elle est entendue en Europe. Comme telle, elle n'est pourtant le résultat ni d'une bienveillance soudaine du roi, ni d'un changement de nature de son régime, mais le résultat d'une longue et double pression.

Il y a tout d'abord la pression exercée par la lutte, aussi insistante qu'héroïque, de dizaines de prisonniers politiques qui ont, tout au long d'au moins les quinze dernières années, entrepris dans des conditions très dures de courageuses grèves de la faim. Ces luttes ont laissé de graves séquelles physiques chez leurs protagonistes quand elles ne se sont pas simplement soldées par de nombreuses morts par inanition. Leur durée aussi fut variables : certaines ont duré quelques jours, d'autres plusieurs semaines. Toutes cependant ont fini par susciter de nombreux mouvements de solidarité en chaîne dans d'autres prisons du pays et des actions de soutien de la part des familles et des amis des grévistes, avec ce que cela implique de réactions de sympathie en dehors du cercle des prisonniers politiques et de leurs familles. Enfin, ces luttes ont aussi servi de support à la naissance et au développement de la lutte des organisations de défense des droits de l'homme tant à l'intérieur du pays que dans les milieux des réfugiés politiques marocains à l'étranger.

La deuxième pression est venue de l'extérieur dans les conditions de la « fin de la guerre froide » - guerre à l'ombre de laquelle le régime de Hassan II avait toujours bénéficié du soutien quasi inconditionnel des puissances occidentales - France et Etats-Unis en particulier. Un certain nombre de faits sont alors venus jeter la lumière (pour les non-Marocains) sur la brutalité du régime de Hassan II : à la fin des années 80, la découverte des bagnes-mouroirs clandestins et en particulier celui de Tazmamart et Agdz ; en février 1990, le rapport accablant sur les droits de l'homme du Département d'Etat américain lui-même ; en septembre 1990, la parution du livre dénonciateur de Gilles Perrault, *Notre ami le roi* ; en 1990 toujours, la demande d'explication au gouvernement marocain sur les prisonniers de Tazmamart par le Groupe de travail des Nations-Unis sur les disparitions forcées ; en janvier 1993, la résolution du Parlement européen condamnant l'arrestation de deux dirigeants syndicaux et la tendance à conditionner le Protocole d'accord financier Union

européenne-Maroc par une amélioration de la situation des droits de l'homme au Maroc.

C'est dans le contexte de cette double pression que se produisent au début des années 90 les premières libérations (dont celle de Serfaty), la réapparition de certains « disparus » (dont celles des frères Bourequat). C'est dans ce contexte aussi qu'interviennent quelques changements institutionnels : la révision de la Constitution avec en particulier l'ajout d'un préambule sur les droits de l'homme (septembre 1992), la réforme partielle du Code de statut personnel (1992), la création du Conseil consultatif des droits de l'homme et d'un ministère de même nom et l'abrogation par le Parlement (juillet 1994) du *Dahir* (décret) de 1935 et de l'article 338 du Code pénal qui permettait d'arrêter pratiquement n'importe quel opposant, n'importe quand pour n'importe quoi sous le prétexte nébuleux de « troubles à l'ordre public ». C'est dans ce contexte surtout qu'intervient la grâce amnistiante du 9 juillet 1994.

Cet ensemble d'indices montre qu'il y a un assouplissement dans l'attitude du régime et cela a un double objectif : faire suffisamment de concessions pour juguler jusqu'à un certain point les pressions extérieures, mais en même temps ne pas en faire trop de telle sorte que le régime puisse continuer à contrôler, neutraliser ou supprimer ses adversaires en utilisant les bonnes vieilles méthodes : la disparition, la torture, la prison et l'assassinat. Ce double objectif apparaît nettement dans les particularités mêmes de la grâce amnistiante.

Le texte de la décision n'est pas passé par le Parlement. La liste des amnistiés, présentée par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, n'est que partiellement nominale puisque certains amnistiés n'y figurent qu'implicitement sous des rubriques du genre : « les condamnés au procès de telle date », et elle laisse de côté en outre des dizaines d'autres candidats théoriques à l'amnistie. Cette même liste officieuse, pourtant gravement défectueuse, n'a toujours pas été signée par Hassan II et n'a pas été, de ce fait, publiée dans le Bulletin Officiel de l'Etat. Aussi n'est-elle pas encore exécutoire. La police politique garde donc toute latitude pour sélectionner les amnistiés selon l'idée qu'elle se fait de leur dangerosité. Résultat pratique pour le candidat à l'amnistie : s'il n'a aucun moyen de savoir à l'avance s'il a été amnistié, il a par contre un moyen infaillible de savoir qu'il ne l'a pas été : il est arrêté dès qu'il reparait, sorti de la clandestinité s'il est resté au pays ou rentré au pays s'il était réfugié à l'étranger. Dans de telles conditions, il est parfaitement logique que beaucoup aient préféré ne pas savoir.

Entretemps, la réalité est venue confirmer leur méfiance : 1°) plus de 50 prisonniers politiques sont encore en prison (cas Jarir par exemple) ; 2°) plusieurs centaines de « disparus » le sont toujours (dont Rouissi depuis 1964) et, depuis la date de l'amnistie à octobre

1995, dix autres cas de disparitions ont été signalés ; 3°) Certains disparus libérés ont de nouveau été arrêtés et d'autres ont réapparu mais pour être aussitôt jugés par un tribunal militaire ; 4°) Certains amnistiés n'ont toujours pas été admis à rentrer au pays (cas Serfaty par exemple), les ambassades à l'étranger ont longuement résisté (surtout en France) avant d'accepter de délivrer aux réfugiés des passeports et non de simples laissez-passer et certains réfugiés ont été arrêtés dès leur retour (cas Ghazoui en octobre 1996) ; 5°) les prisonniers libérés sont toujours privés de passeports et le plus souvent ne sont libres ni de circuler ni de voir qui ils veulent, et cela plus de deux ans après leur libération.

Par ailleurs, depuis la grâce amnistiante, les violations des droits de l'homme se sont poursuivies. La police politique a continué à persécuter, à arrêter, à torturer et à mettre en prison des personnes pour les mêmes raisons pour lesquelles ceux qui ont été libérés ont été jetés en prison. Les associations marocaines des droits de l'homme ont dénombré, pour la seule année 1996, plus de 13 morts suspectes survenues durant la détention préventive, tandis qu'Amnesty International signale de « nouveaux cas de torture » dans son rapport de 1996.

Il apparaît assez clairement donc que, du fait du double objectif de la grâce amnistiante, les concernés ont de bonnes raisons de se méfier. Et dans le Maroc de Hassan II, se méfier n'est pas une simple attitude pour la galerie, c'est une question de vie ou de mort.

Maroc :
Impossible « transition démocratique »
(1997)

Le 14 décembre 1990, une grève générale, à l'appel de deux syndicats CDT et UGTM (1), se transforme en révolte populaire à Fès, Tanger, Kénitra, Béni-Mellal et Sidi Kacem. La révolte s'étend à Rabat le 15 décembre et à Marrakech le lendemain. La répression est immédiate et brutale. Bilan : plus de 60 morts, des centaines de blessés et plus de 1000 arrestations (2).

Vitalité de la mobilisation populaire

Pourtant la paralysie relative qui frappe habituellement le mouvement de masse sous l'effet d'une répression violente ne se produit pas cette fois. En effet, à la faveur de la guerre du Golfe, l'effervescence dans les lycées et les universités est telle, au début de janvier 1991, que le régime est contraint de fermer les établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre. Le 28 janvier, c'est la grève générale de soutien à l'Irak. Le 2 février surtout, une manifestation de soutien au peuple irakien se déroule à Rabat et regroupe plus de 500.000 personnes : la manifestation pacifique la plus massive de toute l'histoire récente du pays. Depuis, l'essor du mouvement de masse n'allait plus se démentir. Il allait graduellement toucher toutes les couches sociales :

- *ouvriers* : à signaler en particulier la grande grève des cheminots, déclenchée début février 1993, qui dura plus d'un mois et se termina par une victoire.

- *paysans*, étudiants, petits commerçants, enseignants, travailleurs de la santé, handicapés (pour la première fois dans l'histoire du pays);

- prisonniers politiques et de droit commun : La révolte des détenus de la prison de Khénifra (Maroc central) en janvier 1995 a fait 3 morts (dont 2 gardiens) et plus de 15 blessés;

- *chômeurs* : les diplômés-chômeurs en particulier ont donné un bon exemple de courage et d'esprit d'initiative. Malgré les arrestations continuelles et la répression, ils auront tout essayé : constitution d'une association pour les unir à l'échelle nationale, sit-in, grèves de la faim, marches de protestation, manifestations...

- *femmes* : elles ont su organisé des grèves très dures dans les usines de textile (qui emploient principalement une main-d'œuvre féminine) à Salé, Rabat, Casablanca... En 1992, L'Union de l'Action

Féminine (proche de l'OADP) lança une vaste campagne pour la révision de l'actuel Code de statut personnel (qui lèse gravement les droits fondamentaux de la femme). La campagne prit la forme d'une pétition visant à recueillir un million de signatures. A travers rassemblements, conférences et débats dans la plupart des grandes villes marocaines, la campagne obtint un net succès : plusieurs centaines de milliers de signatures furent recueillies (3).

Le mouvement de masse partait d'un niveau de conscience plus élevé : le régime et ses représentants sont désormais, sur une très large échelle, perçus comme des ennemis. Et la haine à leur encontre s'exprime tant directement que par sympathies et antipathies interposées : pour l'intifada, pour le peuple irakien..., contre le régime saoudien, contre les princes koweïtiens...

Le mouvement de masse allait aussi utiliser les formes de lutte les plus variées, certaines très avancées: occupations de terres, occupations d'usines, manifestations, rassemblements de protestation devant administrations concernées, sit-in, grèves générales sectorielles très suivies et répétées (enseignement, santé, banques), grèves de la faim, grèves tournantes (université) et, enfin, grève générale du 5 juin 1996 qui se transforme en révolte populaire spontanée à Tanger : heurts violents avec la police et incendies de succursales de banques...

Les manifestations en particulier, et contrairement au passé, ne sont plus le fait des seuls étudiants ou lycéens, comme le montre celle des habitants de Zaouit Chihk (petite ville du Maroc central) en mai 1993, ou celle, non loin de là, des petits commerçants de Khénifra en janvier 1995, ou encore celle des handicapés à Rabat en octobre 1995 et, en novembre 1996, celle des habitants de plusieurs quartiers populaires de Fès qui protestaient contre l'augmentation des factures d'eau et d'électricité.

La vitalité du mouvement de masse se manifeste sous d'autres formes et dans d'autres domaines :

- le développement du mouvement qui revendique la reconnaissance de la langue et de la culture berbères : multiplication des associations, revues, travaux universitaires, apprentissage en privé de l'alphabet berbère, congrès et manifestations (4).

- La naissance et le développement impressionnant de nombreuses associations qui œuvrent dans pratiquement tous les domaines où l'Etat a fait faillite : environnement, santé, droits de l'homme, protection des enfants et des handicapés, promotion et intégration de la femme et, *last but not least*, lutte contre la corruption. Signalons ici en particulier l'association Solidarité féminine dont le travail a été couronné, en décembre 1996, par le « Prix Droits de l'Homme de la République française » (5).

- Une plus grande liberté de parole (liberté « informelle », conquise, que le régime ne peut plus endiguer) : les anecdotes politiques prolifèrent, tantôt amères tantôt cinglantes. Le spectacle d'humour prend pour cible les tares du régime : les cassettes de l'humoriste Bziz se vendent comme des petits pains, mais sous le manteau, dans les quartiers déshérités (6).

Un régime sur la défensive

Face au mécontentement des masses, le régime marocain se trouve dans une situation difficile et de plus en plus défensive. Il ne peut pas répondre à ce mécontentement par des concessions économiques suffisantes pour l'apaiser : les caisses de l'Etat ont été vidées par le coût de la guerre du Sahara, les énormes intérêts de la dette extérieure, plusieurs années de sécheresse, la chute des prix et des ventes des phosphates, la gabegie et les détournements des deniers publics sur une large échelle et, enfin, un système fiscal qui, allié à la corruption, fait payer tout le monde sauf les riches. De plus, de telles concessions, si le régime pouvait les faire, ne toucherait que le secteur public - secteur maintenant réduit à la portion congrue après la vague de privatisations des dernières années.

Le régime ne peut pas non plus répondre au mécontentement par la seule répression. D'une part, la fin de la guerre froide - l'ombre de laquelle le régime avait bénéficié d'un soutien extérieur quasi inconditionnel de la France et des Etats-Unis - et, d'autre part, le conditionnement de l'aide européenne à une amélioration de la situation des droits de l'homme et les pressions américaines dans le même sens, obligent le régime à un peu de retenue ou du moins de discrétion. On se souvient qu'en 1990, le Département d'Etat américain avait consacré 13 pages accablantes dans son rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde. On se souvient aussi que, le 4 janvier 1992, le Parlement européen avait voté une résolution condamnant, pour la treizième fois, le Maroc comme Etat de non-droit, qu'une quatorzième allait suivre et que ce même Parlement, pour les mêmes raisons, avait décidé, le 15 janvier 1992, de reporter la mise en œuvre du quatrième Protocole financier avec le Maroc.

Certes la persécution, l'emprisonnement et la torture des démocrates (syndicalistes ou militants politiques) continuent, mais le régime s'efforce de n'y recourir qu'en dernière instance et le moins souvent possible. L'assassinat de deux militants syndicaux, début 1997, à Agadir et Safi s'explique bien sûr par le fait que le régime veut maintenir un climat de terreur dissuasive, mais aussi par le fait qu'il veut à la fois se débarrasser de « perturbateurs irrécupérables » et, vis-à-vis de l'extérieur, laisser planer le doute sur l'identité de leurs assassins. Il y a une dizaine d'années, il les aurait fait disparaître sans

se gêner. Une nuance cependant: le régime ne prend des gants que lorsque la répression directe d'un militant risque de faire des vagues à l'extérieur. Le commun des mortels, lui, continue d'être traité sans ménagements : les morts en détention préventive dans les locaux de la police se comptent par dizaines.

Ainsi, parce qu'il ne peut plus répondre au mécontentement par seule répression, le régime va alors, pour gagner du temps, multiplier les concessions politiques mineures. Voici la plupart de celles qu'il a faites depuis 1990 et les résultats qu'il en escomptait :

1. La légère réforme du Code statut personnel en 1993, la ratification de la Convention pour l'abolition de toutes les formes de discrimination contre la femme en 1993 et la désignation, pour la première fois, de quatre femmes aux postes de secrétaires d'Etat en 1997 ont pour objectif de désorienter le mouvement féminin, d'y semer un esprit d'attente en créant des illusions sur un changement qui viendrait du régime lui-même.

2. La création d'un Conseil consultatif des droits de l'homme et d'un ministère de même nom en 1990, l'ajout d'un préambule sur les droits de l'homme à la Constitution amendée en 1992, l'abrogation par le parlement de l'article 338 du Code pénal en juin 1994 (7), l'amnistie partielle en juillet 1994 qui a fait suite à la libération de certains « disparus » des centres de détention clandestins comme celui de Tazmamart - toutes ces mesures ont un triple objectif : (a) donner le change aux puissances quant au respect des droits de l'homme ; (b) tenter de juguler la mobilisation (des familles, sympathisants et organisations des droits de l'homme) qui s'était développée à partir et autour des prisonniers politiques engagés tout au long des dernières années, dans de nombreuses et tenaces grèves de la faim (8) ; (c) apaiser doublement les partis d'opposition parlementaire : d'abord en répondant à leur plainte périodique de ce que la situation des droits de l'homme au Maroc ternissait l'image du pays et faisait du tort à sa lutte pour son « unité territoriale » (question du Sahara), ensuite, en allégeant leur embarras devant leur propre clientèle : un assez grand nombre des prisonniers libérés appartient à ces partis.

3. L'amendement par deux fois de la Constitution (1992 et 1996), la révision des listes électorales, l'engagement pris de garantir la « transparence et la régularité » des élections ont pour but de garder les partis de l'opposition traditionnelle dans le giron du régime et, éventuellement, de les amener à former un gouvernement. Le régime pourrait de la sorte utiliser ce qui leur reste de capacité de récupération et d'étouffement de la volonté de lutte des masses pour obtenir un répit.

4. L'instauration d'un bulletin d'information en berbère à la télévision (juin 1993), la décision, pas encore entrée en pratique,

d'enseigner la langue berbère dans les établissements scolaires (août 1993), la libération avant la fin de leur peine de militants de la cause berbère (9) visent, d'abord, à désarçonner le mouvement berbère en y créant des divisions et de fausses attentes, ensuite, à attiser les conflits entre tous les opposants au régime (toutes tendances confondues) dans les rangs desquels la question berbère est loin de faire l'unanimité, enfin, à utiliser cyniquement une revendication légitime pour spéculer sur les différences ethniques et diviser les rangs du peuple.

De telles manœuvres, le régime y est d'autant plus contraint que ses propres rangs sont travaillés par des conflits de plus en plus visibles : (a) son aile « islamiste » commence à s'en éloigner ; (b) la grande bourgeoisie industrielle et financière liée aux marchés occidentaux est de plus en plus dérangée dans ses activités par la corruption généralisée des administrations et de la justice - corruption dont cette bourgeoisie a d'abord largement profité - et par la concurrence déloyale des entreprises tentaculaires du roi (10) ; (c) la famille royale elle-même n'échappe pas aux conflits. En témoigne le fait qu'une partie des doléances de cette bourgeoisie est publiquement relayées par le neveu de... Hassan II (11). Les rumeurs persistantes sur la précarité de l'état de santé de ce dernier attisent les convoitises de tout l'entourage ; (d) les petits soldats (le gros de toute armée) sont frappés de plein fouet par la cherté de la vie et s'en plaignent à l'unisson avec le peuple - aux luttes et aux sympathies duquel ils sont forcément sensibles : début février, plus de 2000 militaires de la garnison de Mahbès (Sahara) choisissent de désertir et passent en Algérie; en mai de la même année, 310 militaires, ayant refusé de se battre aux côtés du régime saoudien contre l'Irak, sont ramenés rapidement au Maroc et 100 d'entre eux sont exécutés dès leur arrivée.

Une « opposition reformiste » sans perspectives

Les partis de l'opposition parlementaire (Parti de l'Istiqlal, Union Socialiste des Forces Populaires, Parti du Progrès et du Socialisme et Organisation de Travail Démocratique et Populaire) se trouvent, aujourd'hui comme hier, entre deux feux. Les classes qu'ils représentent (bourgeoisie nationale, couches aisées de la petite bourgeoisie) sont des classes exploiteuses et ont, de ce fait, peur du mouvement de masse. Mais ces classes sont aussi relativement opprimées par l'impérialisme et ses alliés locaux : grands propriétaires fonciers modernes, grande bourgeoisie aux intérêts liés à l'import-export et la bourgeoisie bureaucratique d'Etat). Résultat : elles désirent ardemment des réformes qui allégeraient cette oppression mais qui, fondamentalement, ne remettraient pas en cause le statut quo social. Certains "barons" des partis de cette opposition ont des intérêts directs

au maintien d'une grande partie de cette situation. Exemples : le secrétaire général de l'Istiqlal possède la plus grande flotte de pêche hauturière du pays ; l'un des membres de la direction de l'USFP est un grand propriétaire foncier de la région de Sidi Kacem.

Le développement de la lutte des masses va alors approfondir la contradiction entre, d'une part, les aspirations, les exigences et la voie que celles-ci commencent à suivre - en tâtonnant, mais qui, fondamentalement, n'est pas la voie réformiste en ce qu'elle n'attend de gain que d'elle-même - et, d'autre part, les mots d'ordres et la voie que les partis de l'opposition parlementaire proposent : des élections non frauduleuses, une victoire à ces élections, un gouvernement libre de ses mouvements - tous éléments absolument hypothétiques.

De fait, et après 40 ans de corruption systématique pour domestiquer les opposants, la réaction populaire, face à l'entêtement des partis d'opposition à participer au jeu du régime, est on ne peut plus perspicace. Elle interprète cet entêtement comme un désir de s'assurer et d'assurer à leur clientèle "une part du gâteau". Dans ce cadre, nombre d'éléments du peuple sont aussi amenés à participer à ce jeu, non parce qu'ils en attendent politiquement quelque chose, mais par mesure préventive (éviter d'éventuelles tracasseries dues à une non-participation pour défiance proclamée) ou dans un but lucratif (monnayer leur vote puisque de toute façon on les oblige à voter). Mieux : c'est parce qu'ils n'en attendent politiquement rien qu'ils n'envisagent leur participation que sous les aspects pragmatiques, individuel et immédiat. Résultat : ils se laissent corrompre (aspect négatif), mais (aspect positif) ils ne se font aucune illusion ni sur le régime ni sur les partis d'opposition qui entrent dans son jeu.

Dans un tel cadre, les partis d'opposition considèrent le mouvement de masse non comme la base de la lutte, mais comme une « crise », et ne vont s'en occuper que dans la stricte mesure où ils peuvent l'utiliser comme moyen de pression dans leurs négociations avec le régime. Il s'ensuit une érosion continue de ce qui reste de leur capacité de contrôle, de récupération et d'étouffement de ce mouvement.

L'effet le plus important de cette contradiction est l'aiguïsement des conflits au sein de ces partis. Au parti de l'Istiqlal, l'actuel secrétaire général a dû se maintenir à son poste pour éviter un éventuel éclatement suite aux divergences entre différentes tendances. A l'USFP, le conflit entre Yazghi et les barons du parti d'une part et Fqih Basri (rentré d'exil) et Amaoui (dirigeant de la CDT) d'autre part ont éclaté au grand jour (12). Au sein de la CDT elle-même, les tensions sont vives entre la tendance Amaoui et une tendance proche de la gauche non-parlementaire. La tendance Khiari au sein du PPS et celle de Talbi au sein de l'OADP - toutes deux opposées à la position

officielle de leurs partis respectifs face aux concessions du régime - ont fini par opter pour la scission et ont chacune créé un nouveau parti.

La gauche non-parlementaire (PADS, an-Nahj, Mouvement pour la démocratie, etc...) n'échappe pas non plus aux divisions, en particulier entre partisans et opposants du boycott des élections. Cependant, ceux qui refusent d'entrer dans le jeu du régime sont apparemment plus nombreux et essaient d'encourager et de soutenir les mouvements de lutte des classes laborieuses comme le montrent leur entrisme dans la CDT, leur activité dans les mouvements de chômeurs-diplômés ou les associations des droits de l'homme. On peut en dire autant de certains mouvements « islamistes » : Les grèves, les manifestations des étudiants et leurs affrontements avec la police en février 1997 sont surtout le fait de ces derniers (13).

Conclusions

La situation dans le pays est favorable au mouvement de masse et peut être résumée ainsi :

1. Le régime est affaibli, isolé et divisé, et cela à un moment où il ne peut plus ni tromper les masses (il n'en a plus ni les moyens économique ni le capital de confiance), ni les réprimer avec la même brutalité qu'auparavant (l'aide financière extérieure dépend en partie du respect, au moins apparent, des droits de l'homme);

2. Les partis de l'opposition parlementaire sont faibles face au régime, divisés entre eux, divisés en leur sein et ont perdu une grande partie de leur capacité de contrôle, de récupération et d'étouffement des luttes des masses;

3. Les forces d'opposition non-parlementaire (certaines tendances islamistes comprises), refusant de jouer le jeu du régime, n'ont d'autre choix que d'encourager et de soutenir (à leur façon et dans certaines limites) le mouvement de masse.

Les conditions externes sont donc favorables au développement du mouvement de masses. Les conditions internes le sont beaucoup moins. Au peuple manquent encore les moyens de coordonner ses luttes, de faire profiter chaque nouvelle lutte de l'expérience des autres, de fixer à toutes des objectifs et des formes de lutte supérieurs.

Notes

(1) Le premier est proche de l'Union socialiste des forces populaires, tandis que le second est proche du parti de l'Istiqlal.

(2) Cf. M. Diouri, *Mémoire d'un peuple*, l'Harmattan, p. 159 et la chronologie trimestrielle de la revue *Maghreb-Machrek* (Paris, La Documentation française).

(3) Cf. M. Al-Ahnaf, « Maroc : le Code du statut personnel », *Maghreb-Machrek*, n° 145, 1994, pp. 3-26.

(4) Cf. J. Donnet, « Renaissance berbère au Maroc », *Le Monde diplomatique*, janvier 1995, p. 18; Amnesty International, *Rapport 1995* (paru en 1996), p. 237; A. Bounfour et S. Chaker, « Chronique des études berbères », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS (dernières livraisons).

(5) Cf. M. Donoëux et L. Gateau, « L'essor des associations au Maroc : à la recherche de la citoyenneté », *Maghreb-Machrek*, n° 150, 1995, pp. 19-37.

(6) *Le Monde* du 8 mai 1996 et 29 mars 1997.

(7) Conçu en 1935 par l'occupant colonial pour réprimer les premières activités du mouvement d'indépendance, cet article permettait d'arrêter n'importe qui, n'importe quand, pour n'importe quoi, sous le prétexte nébuleux de « trouble de l'ordre public ».

(8) La plus récente grève de la faim, parmi les plus dures, est celle qu'ont observée 4 prisonniers politiques dans une prison de Rabat. L'un d'eux, Chbada, est mort après 64 jours de grève à la fin de 1989. La plus poignante est celle qui a eu lieu dans une prison de Marrakech en 1984. Poignante par sa durée (c'est la plus longue de toutes), mais aussi par la figure de l'un de grévistes : Belhouari. Animé par les valeurs révolutionnaires les plus pures, il est resté solidaire de ses camarades alors qu'il purgeait le dernier mois de sa peine : il est mort avant d'être libéré. Côté familles, il faut signaler la grève de la faim des parents des détenus, des disparus, des exilés et des martyrs à l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme en décembre 1992.

(9) Ils ont été emprisonnés pour avoir revendiqué la reconnaissance de la langue et de la culture berbères lors du défilé du 1er mai 1994 à Tiflet et Khemisset et à Goulmima. Leur libération a été camouflée sous la forme d'une réduction de peine au jugement d'appel.

(10) Sur les entreprises du roi, cf. M. Diouri, *A qui appartient le Maroc?*, Paris, l'Harmattan, 1992.

(11) Cf. son surprenant article dans *Le Monde diplomatique* de sept. 1996.

(12) Cf. J. Berraoui, « Amaoui fragilise l'USFP et la Koutlah », *La Vie économique*, 21 mars 1997.

(13) Cf. *Le Monde* du 13 mars 1997 et *Le Monde diplomatique* de mai 1996.

Maroc :
Bakchich et démocratie
(1998)

Début mars 1998, la Cour spéciale de justice de Rabat a examiné 1178 dossiers relatifs à des opérations de dédouanement de véhicules. Elle a décidé de poursuivre 47 personnes accusées de dilapidation de fonds publics, de falsification et de corruption. L'affaire a fait l'objet d'une large publicité afin de créditer l'idée que cela arrive, que cela n'arrive que de temps en temps et que les « autorités » sont là pour sévir quand cela arrive.

La réalité est tout autre et le citoyen moyen le sait parfaitement. C'est donc très naturellement que, concernant l'affaire en cours, il émettra une hypothèse très simple : « quelqu'un de haut placé n'a pas reçu sa part de gâteau et a rué dans les brancards ». Il conclura tout aussi naturellement en faisant une observation d'expérience : « de toute façon, les petits comparses seront, comme d'habitude, les seuls à payer ».

La réalité en effet est que la corruption est une pratique absolument généralisée. Elle affecte tous les domaines de la vie sociale et tous les acteurs de celle-ci. Une revue économique locale en a recensé plus de 75 formes. La corruption à grande échelle brasse des millions et implique presque toujours un détenteur d'une parcelle de pouvoir. Celui-ci s'assure une protection blindée en cédant en très haut lieu une partie de la rapide et colossale fortune qu'il aura bâtie.

Cette corruption, le peuple la devine, la connaît mais il n'en pâtit pas directement. La forme la plus visible, et qui le touche directement, est celle du paiement, officieux mais dûment tarifé, d'un bakchich pour simplement obtenir un droit : une attestation de résidence, un extrait d'acte de naissance, une carte d'identité, un passeport... Assez souvent, on transforme préalablement la demande d'un droit en demande d'un passe-droit. Exemple : un service administratif vous demande telle pièce pour la constitution de votre dossier. Quand vous irez dans le service administratif chargé de délivrer la pièce requise, on vous dira qu'on ne peut pas délivrer cette pièce, que c'est interdit, etc. Vous avez beau faire valoir qu'un service ne peut pas requérir une pièce administrative si sa délivrance est interdite par un autre, vous n'aurez pas gain de cause. En fait on veut que vous ayez l'impression que vous demandez un passe-droit pour faire passer un message parfaitement clair : il faut casquer.

Le Bakchich est si incontournable que son versement est devenu un critère d'authenticité du document obtenu. Un duo d'humoristes a tiré de cette situation un sketch percutant : le petit frère, parti chercher un document administratif important, rentre très vite avec le document en main et sans avoir rien déboursé. Le grand frère s'étonne et finit par conclure froidement : « c'est un faux ! ».

La deuxième forme de corruption est celle du paiement d'un bakchich pour obtenir un passe-droit, une faveur. Cela peut être pour obtenir un rapport positif du service d'hygiène sur l'état de propreté d'un petit restaurant, pour éviter d'être inscrit comme propriétaire d'une maison en location ou pour bénéficier d'un allègement fiscal. Mais cela peut aller beaucoup plus loin : l'obtention de l'autorisation de déchargement d'une cargaison entière de produits industriels coûteux non admis sur le marché local, l'annulation en appel d'une première sentence défavorable, l'aval pour la distribution de produits périmés ou encore l'autorisation d'abattage de milliers d'arbres dans une zone forestière protégée.

La troisième forme de corruption confine au racket pur et simple. Tous les conducteurs de voitures du pays savent pertinemment que lorsque, en infraction ou pas, un policier les arrête à un carrefour et lance : « les papiers ! », il ne s'agit nullement de papiers administratifs mais de papier-monnaie. Certains carrefours sont si lucratifs que pour bénéficier du privilège d'y être en service, l'heureux élu est tenu de reverser une partie des « revenus » à son supérieur immédiat. Une anecdote populaire rend très bien compte du phénomène : un policier a gagné le gros lot à la loterie nationale. Quand on lui demande comment il va investir son argent, il répond d'instinct : « acheter un carrefour ! ».

Ce ne sont là que quelques-unes parmi des dizaines d'autres formes. La corruption n'est pas seulement générale, elle est banalisée. Et ses conséquences sont aussi nombreuses que graves. Aucune entreprise de produits industriels ne peut prospérer tant que n'importe qui, moyennant de l'argent, peut introduire sur le marché local des produits de même nature sans payer ni droits de douanes, ni impôts, ni taxes. Aucune élection ne peut être crédible tant que n'importe qui, en graissant la patte au fonctionnaire qu'il faut, peut acheter de fausses cartes d'électeurs et, en en payant un autre, empêcher que les vrais cartes d'électeurs arrivent à leurs destinataires. Aucune confiance ne peut être accordée à la justice tant que n'importe qui, en versant un pot de vin proportionnel à la gravité du cas, peut obtenir la sentence qu'il veut, tant qu'un innocent désargenté peut se retrouver derrière les barreaux à la place de son bourreau.

Il résulte de tout cela le développement de mentalités et de comportements très singuliers : on donne de l'argent même quand il

n'est pas nécessaire dans certains cas d'en donner ; on pense, alors même qu'on est réellement dans son tort, qu'on a perdu dans un procès civil parce que l'autre partie a versé plus d'argent pour avoir gain de cause ; quelqu'un qui se refuse à verser un bakchich pour recevoir ce qui lui est dû est traité de fou; quelqu'un qui refuse d'en prendre est tenu par les potentats du régime pour politiquement suspect.

Mais il en résulte surtout, chez les plus démunis, un sentiment terrible de peur continuelle, de précarité totale : la corruption a introduit tant d'arbitraire dans tout qu'ils ne savent plus à quoi s'en tenir. Dans ces cas - et cela, ils ne le savent que trop - il n'y a qu'une chose à faire : se tenir tranquille. On voit donc que la corruption n'est pas un vice secondaire du régime de Hassan II ; elle est partie intégrante de ce régime. Elle est, en plus de la répression directe, l'un de ses piliers.

La société civile commence cependant à réagir. L'association *Transparency*, qui se fixait pour objectif de combattre la corruption, a attendu plus d'un an avant d'être légalisée. Il en coûtait au régime de la reconnaître, car c'était reconnaître du même coup que le phénomène qu'elle voulait combattre existait bel et bien. Fin avril, pendant toute une semaine, les avocats de Casablanca ont porté un brassard rouge pour dire le ras le bol d'une profession qui pâtit le plus du fléau. Les gens du peuple ont trouvé des noms pittoresques à ceux qui les pressurent, des noms dans lesquels transparaissent le mépris et la haine qu'ils leur vouent. Les « panses de l'illicite » est le nom le plus connu.

Individuellement, certains savent quelquefois trouver des réponses originales pour échapper aux abus. Voici le récit d'un témoin oculaire qui décrit une scène typique de ce genre d'échappatoire. A un carrefour, un policier arrête un automobiliste, lui demande les papiers de la voiture, les mets tranquillement sous son képi et reprend la direction de la circulation en attendant que la victime se décide à « casquer ». Mais surprise : l'automobiliste descend de sa voiture, sort un petit calepin et se met à y inscrire l'heure, le nom de la rue, etc. Le policier lui demande alors : « que fais-tu? ». Ce à quoi l'automobiliste répond calmement : « Tu fais ton travail et je fais le mien ». Alors le policier, dans un geste où se mêlent le dépit et l'incertitude, lui rend ses papiers et lui fait signe de s'en aller. C'est qu'il a choisi la prudence en raisonnant ainsi : « ce monsieur verse peut-être à son protecteur un bakchich plus gros que le mien. Il bluffe peut-être, mais je n'ai aucun moyen d'en être sûr ».

Il est vraiment désolant de voir un si bel effort cérébral gaspillé de cette manière. Mais la loi d'airain de la corruption généralisée en a décidé ainsi.

Maroc :
Censure et démocratie
(1999)

Nombreux sont ceux qui, ici, ne savent pas qu'il neige au Maroc. Ils savent par contre qu'il y a par exemple beaucoup de soleil, de belles plages, de vieilles médinas aux bazars bariolés, etc. Le Maroc a pourtant son côté sombre. C'est de ce côté-là qu'on parlera ici. L'autre, il y a suffisamment d'agences de voyage pour en parler.

La censure et le devoir de censure

L'écrivain français Gilles Perrault a publié en 1990 un livre intitulé *Notre ami le roi*. Il y dénonçait, documents et témoignages à l'appui, la terreur qui a servi de pilier à la « stabilité » du régime de Hassan II. La chaîne de télévision TV5, qui avait invité l'écrivain à l'une de ses émissions, cessa de jour au lendemain d'être reçue par les Marocains de la capitale. Il s'est trouvé qu'en fait la chaîne était relayée, comme une faveur à la France, par la parabole géante du palais royal (à une époque où les paraboles individuelles étaient encore interdites). Le roi ne s'en tint pas là : il interdit, bien entendu, la rentrée du livre sur le marché marocain et, surtout, exigea de ses « sujets » qu'ils écrivent un télégramme de protestation au président de la République française.

Ainsi donc, vous êtes obligé d'envoyer, et à vos frais, un télégramme pour dénoncer un livre qu'il vous est interdit de lire ! Si vous ne vous exécutez pas, attendez-vous à avoir des problèmes. Vous avez par exemple besoin d'une attestation de domiciliation, vous allez voir celui qui, là-bas, tient lieu d'agent de quartier. Immanquablement, il exigera de voir le récépissé du maudit télégramme. Si vous ne l'avez pas, il vous tient et il vous fera attendre pendant des jours, voire des semaines. S'il y a urgence, vous n'aurez plus d'autre choix que de lui refiler un plus gros bakchich - parce que, en situation normale, vous devez de toute façon en refiler un.

De cette réalité à facettes multiples, retenons le mépris total (c'est le cas de dire « royal ») que l'attitude du roi dénote, et ce qu'a de révélateur le fait que, ayant des éditeurs et des médias parfaitement domestiqués, il ne lui vient pas à l'idée qu'il puisse y en avoir de relativement indépendants.

La répression de la presse

Au Maroc, la presse indépendante étrangère est présente sur le marché, et c'est parfois le seul moyen de savoir ce qui se passe dans

notre propre pays. La presse locale laisse parfois entendre, sous le bâillon de la censure et de l'autocensure, le cri étouffé des déshérités. Mais attention : si vous habitez à Rabat (la capitale) ou Casablanca (la plus grande ville du pays), vous pourrez avoir accès à peu près à tous les journaux admis sur le marché. Mais à 200 km de là, dans les petites agglomérations, vous n'aurez plus que les journaux gouvernementaux et, avec beaucoup de chances, les plus modérés des journaux de l'opposition légale. D'autres kilomètres plus loin : plus de journaux de l'opposition. Dans les petites agglomérations éloignées, vous n'aurez même pas les journaux gouvernementaux. Là-bas, quelqu'un qui lit des journaux est par définition suspect.

Un marchand veut-il quand même vendre des journaux, « les autorités » dispose de tout un arsenal de moyens pour l'en dissuader : pas de renouvellement de l'autorisation de commerce pour l'année suivante, zèle farouche du service des impôts, visite inopinée et pointilleuse du service d'hygiène, et ainsi de suite jusqu'à ce que le récalcitrant cède – jusqu'à ce qu'il « rende les armes » en langage populaire.

On retrouve la même gradation dans l'exercice d'activités culturelles, syndicales ou politiques : plus vous vous éloignez de la capitale et plus de telles activités ont fâcheusement tendance à être considérées comme illégales. Dans certaines régions, le seul fait, non pas d'organiser une grève, mais de simplement constituer un syndicat est un véritable acte de bravoure.

La répression directe

Les formes principales de la répression sont bien entendu plus brutales. Un petit vol a été commis et on recherche le coupable. Si vous êtes suspecté et qu'on vous arrête, vous pouvez être sûr que vous aurez votre dose d'insultes, de coups de pieds, de gifles et, assez souvent, votre séance de torture. Les morts dans les locaux de la police ou de la gendarmerie sont du domaine du banal. Amnesty International, qui pourtant retient presque invariablement le chiffre le plus bas, en a recensé plus de dix en 1996 et « au moins huit » en 1997.

Cela pour le quotidien. Les grandes révoltes urbaines, qui éclatent épisodiquement contre la cherté de la vie, les injustices, l'oppression..., ont toutes été écrasées dans le sang : plus de 800 morts en juin 1980, plus de 500 en janvier 1984, plus de 100 en décembre 1990. Les blessés et les détenus, après chaque révolte, se comptent par milliers.

Parallèlement à cette répression aveugle, il en existe une autre beaucoup plus précise et qui vise les « têtes chaudes ». Pour neutraliser ces derniers deux moyens principaux sont utilisés :

- 1°) assassiner ou faire disparaître dans des bagnes clandestins ;
2°) surveiller, arrêter, torturer et infliger de lourdes peines. Les preuves invoquées sont parfois sidérantes : un poète marocain passa dix ans en prison parce que dans l'un de ses poèmes il y a l'expression « Hitler II ».

L'autocensure

Toutes ces formes de répression ont fini par en produire une autre, bien plus terrible. C'est celle que les individus exercent sur eux-mêmes ou sur leurs proches : on s'abstient de faire ou de dire une chose pour laquelle Untel a été assassiné ou emprisonné, pour laquelle les proches de tel autre ont subi des persécutions et des vexations continuelles. Autre exemple : si quelqu'un, dans un bus ou dans un lieu public, se met à critiquer le régime, tous les présents répondront par un silence de mort, parce que tous auront déduit de sa « liberté de parole » que c'est un agent provocateur.

Cette répression est profondément ancrée, comme en témoigne cette petite anecdote populaire : le roi décide de voir jusqu'où peut aller la patience des Marocains. Il augmente à plusieurs reprises le prix des denrées alimentaires de base. En vain, personne ne bouge. Le roi convoque alors une centaine de personnes et leur annonce qu'il va les pendre pour l'exemple parce qu'ils n'ont pas protesté. Il demande ensuite si quelqu'un a une question à poser. Alors, du fin fond de la salle, quelqu'un lève un petit doigt tremblant et demande : « *Majesté, les cordes avec lesquelles vous allez nous pendre, c'est nous qui allons les acheter?* ».

Tout est dit dans cette petite histoire. Certains en rient et ils ont peut-être raison. D'autres, elle leur donne envie de pleurer ou de... casser quelque chose.

Les disparitions au Maroc (2000)

Le régime marocain symbolisé par Hassan II avait trois piliers : le soutien extérieur quasi inconditionnel des impérialismes français et américain, la corruption (de plus en plus généralisée avec le temps) et la répression de toute velléité de lutte.

Répression diversifiée

Cette répression s'exerçait de diverses formes qui ont toutes le même but : dissuader par la terreur (si tu « fais de la politique », il t'arrivera la même chose). La première forme de répression, qui visait tout le monde, est la brutalité meurtrière de l'armée et de la police : quand elle s'exerçait, c'était toujours par centaines que se comptaient les morts et les blessés. La seconde forme, qui visait les militants, est l'arrestation : elle commence par la torture, se poursuit par un simulacre de procès et se clôture par de lourdes peines de prison pour neutraliser le concerné. La troisième forme, la plus terrible, est l'enlèvement, « la disparition forcée » : le disparu est « coupé » de toute réalité, il n'existe plus, pas même pour sa famille qui lui aurait rendu visite si, survivant à la torture, il était détenu dans une prison quelconque.

La pratique de l'enlèvement est ancienne au Maroc. Juste après la colonisation directe (1956), elle fait ses premières victimes dans les rangs des résistants à l'occupation coloniale qui voulaient autre chose qu'une indépendance formelle, qui refusaient la domination néocoloniale. Mais c'est pendant les années 60 et 70 que la pratique de l'enlèvement allait prendre de plus en plus d'ampleur. Quatre figures de disparus sont emblématiques de ces années : Ben Barka, Tati, Rouissi et Manouzi. Fait significatif : l'enlèvement pouvait se faire en plein jour, au vu et au su de tous et les lieux secrets de détention n'étaient secrets que pour l'extérieur : Tazmamart, Kelaat-Mgouna, Agdz ou Dar-el-Mokri étaient largement connus. Les raisons sont simples : l'efficacité « terrorisante » (pour les autres) de l'enlèvement impliquait qu'il ne soit qu'à moitié secret et les exécutants étaient puissants et assurés de l'impunité.

Continuité et résistances

On connaît assez bien maintenant les anciennes victimes de la pratique de l'enlèvement politique. On connaît beaucoup moins les plus récentes, comme les sympathisants du Polisario ou les militants des partis « islamistes ». En fait, contrairement aux apparences, la

pratique de l'enlèvement n'a pas disparu et ne disparaîtra pas dans l'état actuel des choses. Deux cas des plus récents : celui de Marzouki (ancien disparu de Tazmamart) enlevé puis relâché en 1995, celui de Essalmi disparu depuis novembre 1997.

La pratique de l'enlèvement qui touchait directement et principalement les hommes, touchait aussi indirectement les proches : femmes sans époux, enfants sans père, mères sans fils, sœurs sans frère. C'est tout naturellement donc que les proches ont été à l'avant-garde de tout le mouvement de lutte contre cette pratique.

De démarches en initiatives, cette lutte a déjà donné ces premiers résultats : libération des survivants de Tazmamart ou d'une partie des survivants de Kelaat-Mgouna, démantèlement d'autres bagnes clandestins, indemnisation partielle... Cette lutte a aussi réussi à se structurer dans une association très active. En effet, le 28 novembre 1999, naissait l'association « Forum Vérité et Justice ». Sa secrétaire générale n'est autre que la sœur d'un des plus anciens disparus du Maroc : Abdelhak Rouissi, enlevé en octobre 1964. Cette lutte s'est exprimée sous diverses formes : pétition, manifestation, sit-in, grève de la faim (en particulier, mars 2001), mais surtout par ce pèlerinage de masse, en octobre 2000, à l'ancien Bagne de Tazmamart. [Plus d'infos dans la brochure *Contre l'oubli*, Casablanca, Forum Vérité et Justice, 2000 (document établi par les familles des disparus). Voir aussi le site de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (au Maroc) (<http://www.amdh.org.ma/Amdh>) ou celui de l'Asdhom (en France) (<http://www.maghreb-ddh.sgdg.org/index.html>)].

La situation actuelle

Les demandes du « Forum Vérité et Justice » sont simples : La libération des détenus encore en vie ; La délivrance de certificat de décès et la restitution des dépouilles aux familles; la réhabilitation des rescapés et de leurs familles : réparation du dommage moral et matériel subi ; l'établissement de toute la vérité sur les responsables des disparitions et des tortures.

Premier point : les rescapés du bagne de Kelaat-Mgouna libérés en 1991 attestent qu'ils y ont laissé des survivants de 16 années de séquestration. Ces survivants n'ont toujours pas été libérés. Houcine Manouzi, 27 ans après sa disparition et quatre après la reconnaissance de sa détention par l'Etat, ne l'a toujours pas été non plus.

Deuxième point : des dizaines de familles n'ont pas encore reçu le certificat de décès; Dans les bagnes de Tazmamart, d'Agdz, de Kelaat-Mgouna sont enterrés des dizaines de personnes dont les dépouilles n'ont pas encore été restitués aux familles.

Troisième point : après des années d'enfermement dans des conditions horribles, les rescapés et leurs familles doivent faire face à

des séquelles très lourdes sur le plan physique, moral et matériel. L'Etat est loin d'assumer sa responsabilité dans ce domaine. Pire : il fait tout pour que les indemnisations divisent les rangs des rescapés, soient ressenties comme une faveur, interviennent comme le résultat d'une démarche individuelle et non collective et, enfin, impliquent une sorte de marché odieux : il faut en contrepartie ne rien dire du calvaire enduré et accepter que les responsables de ce calvaire ne soient pas identifiés et poursuivis.

Quatrième point : Le jugement des responsables des disparitions et des tortures n'est pas pour demain. La preuve : les témoignages des victimes ont permis d'établir une première liste de responsables de tortures et d'enlèvements (quinze commis de l'Etat dont certains sont encore en fonction et un autre qui s'est converti à la politique et siège comme « parlementaire »). Elle a été rendue publique par l'Association Marocaine des Droits de l'Homme et, jusqu'à ce jour, le seul résultat tangible est ...le harcèlement de ceux qui l'ont publiée : procès de 36 militants de l'AMDH (trois mois de prison et des amendes), expulsion de Juvenal (le correspondant de l'AFP), interdiction de journaux et poursuite de leur directeur...

On le voit, la route est encore longue et escarpée, mais il n'y en a pas d'autre pour conquérir liberté et dignité.

Maroc :
Modification du Code de la famille
(mars 2004)

Le 16 janvier 2004, le roi du Maroc a fait approuver à l'unanimité par le parlement la réforme de la *moudawwana* (code de la famille, voir détails en annexe). Cela aura des conséquences aussi sur la Marocains vivant à l'étranger, en particulier sur les 106.000 Marocains de Belgique et sur les 74.000 Belges d'origine marocaine.

Le contexte

Le roi a l'air de faire une faveur, mais en fait la nouvelle *moudawwana* est le résultat d'une longue lutte qui a commencé au début des années 90 quand les mouvements de femmes ont lancé une pétition pour réformer un code particulièrement inégalitaire, discriminatoire et en contradiction avec la réalité. Exemple : dans l'esprit de l'ancien code, la femme devait demander l'autorisation de son mari pour voyager, avoir un tuteur pour se marier, perdre la garde de ses enfants en cas de remariage après un premier divorce, etc.

Or nombre de ces femmes (des classes moyennes surtout) étaient instruites, occupaient des fonctions dirigeantes dans l'enseignement, l'administration ou l'économie et participaient à l'économie familiale quelquefois plus que leur mari. Il n'est pas étonnant alors que la pétition ait recueilli plus d'un million de signatures. Il n'est pas étonnant non plus que ce mouvement, profitant de l'affaiblissement du régime pendant cette période, se soit amplifié. On l'a vu lors de la manifestation du 12 mars 2000, pour soutenir la première version de la réforme de la *moudawwana*, qui a rassemblé près d'un demi-million de personnes à Rabat.

Le contenu

La *moudawwana* adoptée est une version plus modérée, moins dégagée du contexte religieux que celle qui a donné lieu aux manifestations de mars 2000. Les points principaux peuvent être résumés ainsi : la répudiation sera un acte judiciaire soumis au juge (et ouvrira droit à des compensations financières) ; le divorce judiciaire (pour violences ou abandon) peut être demandé par la femme ; la famille sera placée sous la responsabilité conjointe des deux époux ; l'âge légal minimum pour le mariage, sauf exception à apprécier par le juge, est fixé à 18 ans ; la femme peut se marier sans tuteur.

Pour les Marocains résidant à l'Etranger, l'ancien code les soumettait aux mêmes conditions et procédures applicables à l'intérieur du Maroc pour la validité du mariage, ce qui occasionnait d'innombrables conflits entre les époux et avec les autorités des pays d'accueil. Dans le nouveau Code, la procédure du mariage est simplifiée : l'acte est établi en présence de deux témoins musulmans et en conformité avec les procédures en cours dans le pays d'accueil, puis enregistré par les services consulaires ou judiciaires nationaux.

Les limites

Première remarque : la répudiation sera soumise au juge, mais elle est toujours là et entrera en contradiction, à l'étranger, avec les lois de ces pays. La polygamie n'est pas interdite mais soumise à des conditions (approbation devant juge de la première épouse et de la future coépouse). En matière d'héritage, il n'y a aucun changement : les filles continueront à n'avoir que la moitié de la part des garçons.

Autre remarque : les obstacles objectifs à l'application des petites avancées prévues par la réforme sont énormes.

Premier obstacle : l'application dépendra d'un système judiciaire gangréné par le machisme et la corruption ; la dérogation à l'âge du mariage par exemple deviendra source de *bakchich* pour les juges.

Deuxième obstacle : l'application dépendra d'un changement de mentalités ; la conception de la femme faite de mépris (c'est une éternelle mineure et une idiote qu'il faut mettre sous tutelle) et de défiance (c'est une rusée qu'il faut contrôler et surveiller) a encore de beaux jours devant elle. Troisième obstacle (et c'est sans doute le plus important) : L'égalité entre la femme et l'homme ne se réduit pas à l'égalité légale. Il faut surtout une égalité sociale. Celle-ci ne peut se réaliser que si la femme est matériellement autonome. Exemple : même consultée, une première femme ne pourra pas empêcher son mari d'en prendre une deuxième si elle n'a pas de quoi subvenir à ses besoins.

Tout reste à faire...

Annexe :

Points principaux de la réforme

1. *Coresponsabilité* : La famille est placée sous la responsabilité conjointe des deux époux et la règle de « l'obéissance de l'épouse à son mari » est abandonnée.

2. *Tutelle* : Dans l'ancien texte, la présence d'un tuteur de sexe masculin était obligatoire. Dans l'actuel elle est facultative.

3. *Age du mariage* : Il est fixé à 18 ans pour la femme (au lieu de 15 ans actuellement), sauf dérogation, et pour l'homme.

4. *Polygamie* : Elle est soumise à des conditions. La femme peut conditionner son mariage à un engagement du mari à ne pas prendre d'autres épouses. Le mari a besoin de l'autorisation du juge avant d'épouser une seconde femme.

5. *Mariages civils* : Les mariages faits à l'étranger sont reconnus par la nouvelle moudawana, à condition que deux témoins au moins soient musulmans.

6. *Répudiation* : Droit exclusif du mari, elle sera désormais soumise à l'autorisation préalable du juge.

7. *Divorce* : La femme peut demander le divorce pour des manquements graves (violences, abandon du domicile conjugal...).

8. *Garde des enfants* : En cas de divorce, la garde des enfants revient à la mère, puis au père, puis à la grand-mère maternelle. Sous certaines conditions, la femme ne perdra plus automatiquement la garde de l'enfant en cas de remariage.

9. *Enfant hors mariage* : L'enfant né hors mariage formalisé par un acte a droit à la paternité et sera reconnu.

10. *Héritage des enfants* : Contrairement à l'ancien code, les petits-enfants hériteront de leur grand-père maternel.

11. *Répartition des biens* : Les époux ont la possibilité d'établir un contrat avant le mariage, pour gérer les biens acquis.

12. *Code hébraïque* : Implicite auparavant, le nouveau Code de la famille introduit textuellement le principe de la soumission au statut personnel hébraïque marocain pour les Marocains de confession juive.

Maroc :
A propos de « l'Instance Equité et Réconciliation »
(Janvier 2007)

Le 6 novembre 2003, sur base de la Recommandation du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, une Instance appelée « *Equité et Réconciliation* » a été constituée par la « *haute volonté de sa Majesté le Roi Mohammed VI* ». Elle vise à traiter les violations ayant un rapport avec les disparitions forcées et l'emprisonnement arbitraire, l'établissement d'un rapport officiel comprenant l'analyse de ces violations, la garantie de leur non-répétition et la clôture du dossier en contrepartie d'une indemnisation financière des victimes. L'Instance agira « *dans le cadre du règlement extrajudiciaire* » et « *ne peut, en aucun cas, après avoir effectué les enquêtes nécessaires, invoquer les responsabilités individuelles quelles qu'elles soient* » (Voir Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, *Recommandation relative à la création d'une commission dénommée : « Instance Equité et Réconciliation »*, sur le site <http://www.ccdh.org.ma>).

Venant après une période pendant laquelle le régime réprimait, arrêta, torturait, faisait disparaître avec le sentiment qu'il était dans son bon droit, cette initiative est une des nombreuses concessions qu'il a dû faire, depuis le début des années 90, en réponse aux luttes, longues et déterminées, menées par les victimes, leurs familles, les associations de défense des droits de l'homme au Maroc et à l'étranger. Ces concessions ne sont donc ni une faveur du régime marocain ni le résultat d'un changement soudain de sa véritable nature ; elles ont été dictées par un changement de tactique de ce régime dont il serait long ici de détailler les circonstances. Elles ont pour objectif de garder le contrôle des revendications démocratiques et d'en limiter les effets de sorte qu'elles ne remettent pas en cause le *statu quo* social et le régime qui en est le protecteur. Cet objectif se retrouve dans les caractéristiques de l'*Instance Equité et Réconciliation* (I.E.R.) :

1. L'I.E.R., et c'est le plus important, émane d'une instance non-démocratique. La comparaison avec les processus de « réconciliations » dans l'Espagne post-franquiste, l'Afrique du Sud ou l'Argentine oublie ou escamote que, dans ces pays, il y a eu parallèlement des élections démocratiques. Au Maroc, on s'apprête à indemniser au rabais quelques victimes de la répression tout en continuant à nous resservir en parallèle la même dictature où celui qui effectivement « règne et gouverne » n'a été élu par personne. Sa « haute volonté » est arbitraire et ne peut être maintenue que par l'arbitraire.

2. la procédure de l'I.E.R., entièrement « extrajudiciaire », est verrouillée de telle sorte qu'en contrepartie d'une « indemnisation matérielle des victimes », les démocrates se doivent d'accepter que les responsables de la répression ne soient pas identifiés, poursuivis et punis. Le régime veut ainsi tourner la page des « années de plomb » sans faire fondre le « plomb des années ». On envoie un journaliste en prison pour une caricature (Ali Mrabet), tandis qu'on prétend dégager de toute « responsabilité individuelle » ceux qui ont ordonné ou exécuté les assassinats, les arrestations, les tortures, les disparitions, et les répressions violentes des masses révoltées. De fait, de nombreux responsables en question, quand ils ne sont pas devenus des « parlementaires respectables », poursuivent leur sale besogne.

3. L'I.E.R. sépare la répression des militants démocrates de la répression du peuple. Elle ne prétend vouloir traiter de l'une que pour faire oublier l'autre. En passant, elle veut transformer une partie des victimes en gestionnaires « crédibles » du service après-vente des exactions du régime. Or, la répression qui s'est abattue sur le peuple marocain et sur ses militants avait et continue d'avoir pour motif de leur refuser la démocratie, la justice sociale et le soutien au mouvement de libération de la nation arabe. Ceux qui ont ordonné et mené cette répression voulaient protéger les bénéficiaires sociaux et politiques de ce refus. Indemniser certaines victimes de cette répression en continuant à leur refuser ce pourquoi ils ont été réprimés, c'est délégitimer les luttes de tout un peuple : luttes continues ponctuées par des révoltes périodiques avec leur cortège de centaines de morts, de milliers d'arrestations, de terreur, de silence forcé.

4. Les personnes qui, laissées dans la détresse matérielle et physique par la dictature féroce de Hassan II, veulent recourir aux indemnités de l'I.E.R. ne sont pas en cause. Leur démarche, personnelle et individuelle, est humainement compréhensible : ils ont besoin de survivre et de soigner leurs plaies. Cette démarche ne peut cependant pas être érigée en position politique. Car c'est tout le peuple qui a souffert et pour celui-là l'indemnisation ne peut être que collective : démocratie, justice sociale, et concrétisation des aspirations à l'unité et à la libération. Or c'est précisément cela que le régime ne veut pas et ne peut pas concéder, parce que les intérêts qu'il protège sont radicalement en contradiction avec notre dignité de citoyens libres, notre droit de vivre décemment, notre libération nationale.

Il ne peut y avoir de réconciliation avec un tel régime, car il est le principal obstacle à la réalisation de nos légitimes aspirations.

Maroc :
Des élections pour rien ?
(Décembre 2007)

En septembre dernier, des élections parlementaires ont eu lieu au Maroc. Dans les pays où la démocratie représentative fonctionne, les élections ont pour but de dégager une majorité en faveur de telles ou telles orientations économiques et sociales. Qu'en est-il au Maroc ?

Les règles du jeu

1. La *constitution* actuelle (1996) n'a pas été élaborée par des représentants élus du peuple. Elle a été « octroyée par le roi à ses sujets ». Elle n'est donc pas démocratique, au sens d'être l'expression de la volonté populaire. Contrairement à ce qui se passe dans les monarchies parlementaires d'Europe par exemple, la constitution est faite sur mesure pour que le roi garde la réalité du pouvoir : il est le chef suprême de l'armée ; il nomme le premier ministre et peut le congédier à tout moment ; il contrôle le pouvoir judiciaire et administratif par le biais des nominations des magistrats et des responsables civils ; il contrôle la politique étrangère puisque tous les traités internationaux doivent être « signés et ratifiés par le roi ».

2. Le *Parlement* qui résulte des élections n'a pas le pouvoir de contrôler le gouvernement parce que ce dernier est responsable non pas devant le Parlement mais devant le roi. Le parlement ne peut prendre l'initiative d'aucune loi sans l'aval direct ou indirect du roi. Celui-ci a d'ailleurs le pouvoir de dissoudre le parlement à tout moment et de gouverner par décret.

3. Concernant le *gouvernement*, on a vu que c'était le roi qui nommait le premier ministre. Il a aussi le pouvoir d'en nommer un qui n'est pas issu du parti qui a obtenu la majorité aux élections. Mais il faut surtout préciser qu'un certain nombre de ministres sont directement nommés par le roi et ne rendent compte qu'à lui. Ils sont à la tête des ministères qui constituent l'essentiel de la réalité du pouvoir : l'intérieur, la défense, les affaires étrangères, la justice et les affaires religieuses. Ils sont d'ailleurs appelés les « ministères de souveraineté ».

4. Donc, contrairement à ce qui se passe dans les monarchies parlementaires, le roi ne fait pas que régner. Il gouverne : il est le véritable premier ministre. Or on ne peut pas critiquer son action gouvernementale, puisque la « personne du roi est sacrée ». C'est ainsi que le système est verrouillé. Et le verrou est consolidé par la

répression de ceux qui ne sont pas d'accord : arrestations, torture, intimidations, brutalités, procès, interdictions d'activités ou censure de la presse (poursuites contre les journalistes, suspension de publications, prohibition de parler de certains sujets, etc.).

Les partis et le peuple

5. Les *partis* politiques savent que les règles du jeu ne sont pas démocratiques. Ils s'entêtent pourtant à accepter ces règles et à participer au jeu. La raison : ils sont faibles face au régime (et ses bénéficiaires sociaux) et la participation à la « démocratie de figuration » leur permet de satisfaire un peu certaines demandes de leur clientèle : par le népotisme, les avantages de fonction, les passe-droits...

6. Les gens du *peuple*, eux, sont très conscients que le régime est parfaitement verrouillé et que c'est le roi qui décide de tout. Ils sont aussi conscients que les partis acceptent les règles du jeu du régime parce qu'ils veulent « une partie du gâteau » pour leur clientèle. Dans ce cadre, ils réagissent de deux façons. Une partie limitée d'entre eux acceptent de monnayer leur vote : ils savent que c'est à peu près la seule chose qu'ils peuvent obtenir des élections. Mais une autre partie réagit de façon plus conséquente en refusant d'entrer dans le jeu. Et cela se voit très bien dans le faible taux de participation. Au terme de la dernière révision des listes électorales, le nombre d'électeurs potentiels s'élevait à 15.510.000 (dont 48,7% de femmes). Les citoyens marocains vivant à l'étranger n'ont pas été admis au vote. Les électeurs devaient s'inscrire et retirer leur carte d'électeur. Mais 20% n'ont pas retiré la leur. Sur le total de ceux qui ont fait les deux démarches, seuls 37% ont voté (soit 5.700.000). Mais 19% des bulletins étaient nuls (dont beaucoup parce qu'ils portaient des écritures critiquant le régime ou les partis). Ce qui laisse un taux de participation de 18%.

7. Mais il y a plus important. Les gens du peuple, les déshérités, ne se contentent pas de cette attitude passive. Ils ne se laissent pas faire, ils s'organisent pour *lutter directement* pour leurs revendications : grèves, manifestations, sit-in, grèves de la faim, etc... L'une des formes les plus emblématiques de cette volonté de lutte est le grand mouvement contre l'augmentation des prix des denrées de base (sucre, farine, huile) et de certains services (eau, électricité, transport) suite à la privatisation en faveur des multinationales. Pour la première fois sur tout le territoire national, des dizaines de milliers de personnes, ont défini des revendications communes, se sont organisées dans des *Comités contre la vie chère* et sont descendus, presque en même temps, dans les rues pour manifester de façon pacifique et ordonnée. Malgré la répression, Le mouvement est toujours actif et a déjà réussi

à obliger le régime à quelques premières concessions, [Depuis le début du mouvement, une vingtaine de militants ont déjà été condamnés à des peines allant jusqu'à 4 ans de prison. Parmi les accusations, celle d'« atteinte aux valeurs sacrées du Royaume » !]

Ce mouvement a montré la voie. Une voie difficile, mais il n'y en a pas d'autre actuellement, pour ceux qui veulent un peu de justice sociale, ceux qui veulent cesser d'être des « sujets de sa majesté » et devenir des citoyens.

Maroc :
Note sur la situation politique
(2007 ?)

L'élément principal de la situation politique au Maroc est la vitalité du mouvement de masse. Cette vitalité se manifeste de différentes manières :

1°) le mouvement touche presque toutes les couches du peuple : ouvriers, paysans, étudiants, chômeurs, petits entrepreneurs, travailleurs de la santé ou de l'enseignement, femmes, handicapés ou communauté berbère. 2°) Il utilise des formes de lutte très variées : grèves d'usine ou sectorielles, actions de protestation, manifestations, sit-in ou grèves de la faim. 3°) Il a favorisé l'apparition et la consolidation de formes d'organisation nouvelles : associations œuvrant dans pratiquement tous les domaines où l'Etat a fait faillite, comités nationaux ou forums. 4°) Il s'accompagne d'une plus grande liberté d'expression, une liberté « informelle », conquise sur le régime et qui se concrétise dans l'humour politique cinglant, la protestation verbale ou la relative liberté de ton et de contenu de certains journaux. 5°) Il a créé les conditions pour un début de formulation de revendications politiques avancées : un Etat de droit, un roi qui ne gouverne pas, une constituante ou même une république démocratique.

Face à ce mouvement, le régime se trouve dans une position défensive. Il est affaibli par l'éloignement d'une partie de son aile religieuse, par son discrédit auprès du peuple et par des luttes de clans et de tendances de plus en plus visibles. C'est à partir de cette position que le régime tente de sauvegarder la domination politique des grands propriétaires fonciers, de la grande bourgeoisie liée au marché extérieur et à ce qui reste (après les privatisations) de la bourgeoisie bureaucratique d'Etat.

Or cet objectif est incompatible avec les aspirations qui s'expriment dans le mouvement de masse, en ce sens que le régime ne peut pas faire à ce mouvement des concessions économiques suffisantes pour l'apaiser - de telles concessions ne pouvant se faire qu'aux dépens des classes sociales qu'il protège et certaines ne touchant qu'un secteur public très réduit. La tactique du régime n'a pas dès lors pour objectif de mettre fin à ce mouvement, mais de le désorienter pour l'empêcher d'aller plus loin. Plusieurs moyens sont utilisés par le régime :

1°) Il y a bien entendu la répression et elle est toujours présente : arrestations, intimidations, brutalités, procès, licenciements, interdictions d'activités ou censures de presse. Mais cette répression ne peut plus s'exercer de façon systématique comme auparavant, ceci pour s'adapter aux conditions de la fin de la guerre froide, pour obtenir les fonds extérieurs liés à une « amélioration des Droits de l'Homme » et pour ne pas aggraver davantage son isolement interne.

2°) Il y a ensuite la manœuvre tactique provisoire. Elle consiste à garder fermement en main le pouvoir politique réel (les « ministères de souveraineté » en sont les attributs : armée, police et appareil judiciaire principalement) et à déléguer une partie de la petite gestion administrative aux partis qui représentent les classes moyennes (Une partie seulement comme le montre le récent renforcement des prérogatives des *walis* ou la direction de l'information par un agent du ministère de l'intérieur). Le but est d'utiliser ce qui reste de la capacité de contrôle et de récupération de ces partis pour neutraliser leurs militants et ainsi étouffer l'esprit de lutte des franges du peuple qui leur font confiance.

L'un des éléments de cette tactique est la multiplication des concessions mineures : cela va de l'enseignement de la langue berbère à l'édulcoration de la *mudawwana* en passant par la distribution de repas pendant le ramadan. L'autre élément, le plus important, est la mise en place d'une démocratie de figuration. Celle-ci est concédée d'autant plus facilement qu'elle ne risque pas de remettre en question le statu quo social et politique puisque, comme on l'a vu, le véritable pouvoir est aux mains du représentant « sacré » des classes dominantes, formalisé par une constitution autocratique et assuré par « les ministères de souveraineté ».

L'aile religieuse, dite « islamiste radicale », ne veut pas renverser les classes dominantes mais seulement le régime politique qui les représente actuellement et ses soutiens extérieurs ; Elle a plus de crédit que ce régime parce qu'elle est en position de flatter les aspirations des déshérités à un peu de justice sociale, de solidarité fraternelle et de droiture morale et parce qu'elle a les moyens matériels de se constituer des clientèles captives. Dans la mesure où elle est opposée au régime actuel et à ses soutiens extérieurs, elle peut se retrouver du côté des masses et contre les partis qui représentent les classes intermédiaires et qui acceptent les règles du jeu du régime actuel. Mais dans la mesure où elle est favorable aux intérêts fondamentaux des classes dominantes, elle est contre les masses et contre les partis qui représentent les classes intermédiaires.

La tactique provisoire du régime arrange jusqu'à un certain point les partis qui représentent les classes intermédiaires (petite bourgeoisie et moyenne bourgeoisie) parce qu'ils sont faibles face aux

classes qui ont le pouvoir et parce que la démocratie de figuration leur permet de satisfaire (par le népotisme et les avantages de fonction) certaines demandes personnelles d'une partie de leur clientèle. Mais s'ils se contentent de si peu, il s'ensuit une érosion de leur capacité de récupération : les mécontents se mettent à les critiquer et certains se tournent vers des partis ou des tendances plus radicales (qu'elles soient laïques ou pas).

Ils sont donc pris entre deux feux : un régime qui veut maintenir le statu quo et n'est donc pas prêt à leur faire plus de concessions et un mouvement de masse dont les aspirations ne peuvent être satisfaites qu'au détriment des classes protégées par ce régime et des forces externes qui soutiennent ce dernier. L'une des conséquences de cette situation est l'aiguïsement des conflits au sein de ces partis : scissions, divergences internes, nouveaux partis, regroupements de nouvelles tendances, ou tensions au sein des syndicats.

Sans accès au travail et à la terre principalement, les prochaines élections n'ont pas d'enjeu pour les déshérités. Il faut donc faire échouer cette manœuvre et, dans la conjoncture actuelle, le boycott est le seul moyen de le faire. Ce boycott doit être actif et basé sur la promotion de revendications et de luttes qui rencontrent les grandes aspirations des masses :

- Expropriation des grands propriétaires fonciers et distribution des terres aux paysans sans terre et aux paysans pauvres ;
- Du travail pour tous ;
- Nationalisation des secteurs de souveraineté (banques, commerce extérieur, richesses minières et maritimes, communications...) ;
- Protection douanière d'une économie nationale orientée vers la satisfaction des besoins internes ;
- Enseignement et soins de santé gratuits ;
- Egalité entre l'homme et la femme ;
- Egalité entre les langues nationales ;
- République démocratique ;
- Soutien actif aux peuples palestinien et irakien et guerre totale à leurs ennemis.

Il y a urgence. Il faut prendre la liberté de lutter pour nos revendications, et ne pas attendre que les ennemis de la liberté nous aient octroyé un soi-disant « Etat de droit ». Voilà notre chemin !

Maroc :
Solidarité avec les habitants de Jerada
(Décembre 2018)

Suite au mouvement de protestation à Jerada, un groupe de personnes et d'associations ont réagi. Un collectif s'est constitué et a élaboré une plateforme de solidarité. Ce collectif a organisé en mars 2018 un rassemblement de solidarité à Liège (Belgique). Il a aussi publié un communiqué pour demander la libération de tous les détenus du mouvement de protestation. Une association partenaire du Collectif a de son côté publié un communiqué de soutien aux familles des victimes.

Collectif de Solidarité avec les Habitants de Jerada (C.S.H.J.)
(Projet de Plateforme)

[Constats]

1. Au Maroc, un *projet de développement indépendant* est entravé notamment par : la coopération militaire avec des puissances néocoloniales ; une économie largement dépendante des délocalisations et des succursales d'entreprises et de banques étrangères ; un développement orienté principalement vers les services du tourisme et les secteurs d'importations et d'exportations (agro-industrie et minerais) et rendant impossible le plein emploi ; un Etat lourdement endetté, une politique extérieures soumise aux agendas de l'Occident concernant en particulier le Maghreb-Moyen Orient et le peuple palestinien.

La *démocratie* est entravée par : un lourd appareil répressif faisant que toute activité ou pensée libres encourent le risque de la prison, de la torture ou de la mort ; une justice corrompue et aux ordres ; des groupes d'intérêts locaux liés à des forces étrangères et leur obéissant ; des élections bidon qui n'impliquent pas la mobilisation des personnes pour participer effectivement à définir (et à décider de) leurs conditions de vie et de travail et à choisir, dans ce but précis, leurs gouvernants à tous les niveaux ; le mépris pour les langues nationales et la promotion des idées de soumission et d'intérêt individuel étroit.

La *justice sociale* est entravée notamment par : l'accaparement des richesses par une petite minorité aux dépens d'une majorité frappée par la pauvreté, la précarité et le chômage ; les inégalités flagrantes entre les régions et entre le monde rural et urbain ; des logements, un enseignement et une médecine à deux vitesses.

[Objectif]

2. Partant de ces constats, le Collectif a pour objectif de *soutenir les luttes* des habitants de Jerada pour la justice sociale et la dignité.

Il soutient aussi les luttes qui vont dans le même sens dans les *autres régions* du Maroc et dans le Maghreb-Moyen Orient.

[Principes]

3. Le Collectif utilise tous les moyens disponibles dans le *cadre légal de la Belgique*.

4. Il est *autonome* par rapport à l'Etat, aux partis, aux associations et aux convictions philosophiques organisées en Belgique et au Maroc (il est une association citoyenne belge, non l'antenne de telle ou telle structure organisée dans ces deux pays).

5. Il est ouvert à la *collaboration* avec toutes les bonnes volontés, collectives ou individuelles, en Belgique ou ailleurs, pour réaliser des activités conformes à l'esprit de cette plateforme.

6. Il compte principalement sur ses membres et sympathisants pour le *financer* ses activités (dons, cotisations...).

[Fonctionnement]

7. Peut devenir *membre* du Collectif toute personne qui adhère à sa plateforme, contribue régulièrement à son financement et participe à la réalisation de ses activités.

8. Pour la *prise de décisions*, les membres cherchent le consensus (pour encourager le débat), sans exclure un vote à la majorité des deux tiers (pour éviter les blocages). Les membres absents à deux réunions consécutives ne peuvent pas voter à la réunion suivante (pour éviter les noyautages).

9. Pour la *communication*, il désigne à chaque fois, en fonction des activités, une personne pour intervenir en son nom.

Libération immédiate de ceux qui luttent avec les habitants de Jerada (Communiqué)

Le mouvement pacifique de protestation des habitants de Jérada est une réaction légitime à la précarité, à la difficulté de vivre, de survivre. Cette difficulté, les morts accidentelles dans les mines de charbon en étaient devenues le symbole et le rappel tragique.

Le mouvement, commencé à la mi-décembre de l'an dernier, dure toujours. Ce sont plus trois mois d'une mobilisation exemplaire scandée par des manifestations, des marches, des sit-in. Avec des revendications justes et simples qui peuvent être résumées ainsi : de quoi vivre décemment, dignement.

Dans un premier temps, le gouvernement a tenté de désorienter, de diviser le mouvement avec la promesse de mesures superficielles.

Quand il a vu que les habitants ne se laissaient pas avoir, il a procédé aux premières arrestations, envoyé en masse les forces de l'ordre et interdit toute manifestation. Les habitants restant mobilisés et solidaires, le gouvernement a multiplié les arrestations dans les rangs des éléments les plus actifs. Ils sont près de 40 à ce jour.

Notre Collectif tient à exprimer toute sa solidarité avec les personnes injustement détenues. Il se joint à l'appel de plus de 50 associations (en France et en Belgique) qui appelle au soutien du mouvement social de Jérada, à l'arrêt de la répression et à la libération immédiate des détenus.

Solidaire des habitants de Jerada

Communiqué d'une association liégeoise

Depuis 1983, l'exploitation des mines de charbon de Jerada (Nord-Est) était assurée par la Société « Charbonnage du Maroc ». Les extractions alimentaient la centrale thermique locale et répondaient aux besoins en chauffage des habitants. Avec pour tous les habitants des emplois et pour les mineurs un minimum de garanties en matière de salaires, de santé, de protection syndicale et surtout de sécurité au travail.

En 2001, La société est dissoute, jetant des milliers de famille dans la précarité. L'extraction, elle, a continué clandestinement à petite échelle et sans les garanties de sécurité d'avant. De jeunes mineurs, pour survivre, risquent leur vie dans les souterrains pour extraire du charbon et le vendre à des négociants cupides. Depuis lors, les accidents mortels se suivent et se ressemblent. Le dernier en date : la mort de deux jeunes frères (23 et 30 ans) survenue le 22 décembre dernier.

Exacerbée par d'autres griefs (comme des factures d'électricité exorbitantes ou le chômage des jeunes), les habitants ont participé dans l'émotion et la colère aux funérailles, à une grève générale très suivie, puis à d'autres manifestations les jours suivants. Les revendications principales sont simples : indemnisation des familles des victimes, demande de compte aux responsables, libération des manifestants détenus, projets économiques locaux pouvant générer des emplois.

Notre association est active en particulier dans l'aide à la scolarité des enfants nécessiteux de Jerada et beaucoup de ses membres sont originaires de cette ville. Comme telle, elle présente ses condoléances les plus sincères aux familles des victimes. Elle exprime aussi toute sa solidarité avec les habitants dans leurs revendications légitimes et les moyens pacifiques qu'ils utilisent pour les faire aboutir.

Soudan : Manœuvres étrangères au Darfour

Les principaux enjeux

(Septembre 2004)

En avril 1994, face aux événements au Rwanda, le gouvernement américain s'était opposé à ce qu'on utilise le mot « génocide ». Il s'y était opposé parce cela impliquait, pour l'ONU, l'obligation légale d'intervenir militairement. On sait aujourd'hui que c'était un « génocide » indiscutable, mais que la situation créée par ce même « génocide » était plus conforme aux intérêts des multinationales américaines.

Dix ans plus tard, le gouvernement américain est en train de tout faire pour que ce qui se passe au Darfour (nord-est du Soudan) soit reconnu par la communauté internationale comme « génocide ». Conclusion : il veut intervenir militairement au Soudan parce que, dans ce cas, cela est conforme aux intérêts de ses multinationales. Le congrès américain a, lui, déjà décidé que ce qui se déroule au Darfour est un « génocide » et le gouvernement américain essaie de faire passer une résolution de l'ONU reconnaissant cette situation et appelant à des mesures contre le Soudan, à commencer par le boycott de son... pétrole.

Les intérêts matériels des multinationales au Soudan sont simples : il y a un marché et du pétrole et elles les veulent pour elles. Les intérêts stratégiques du gouvernement américain sont tout aussi simples : Il y a aussi de l'uranium et il y a le fait que le pétrole est exploité et principalement acheté par la Chine, actuellement et à l'avenir le concurrent commercial le plus redoutable de l'empire américain. Il faut donc affaiblir le gouvernement soudanais qui permet cela.

Dans le Darfour, il y a, c'est indéniable, une guerre civile qui a entraîné des milliers de morts et de réfugiés. Elle oppose le mouvement armée indépendantiste du Darfour au gouvernement soudanais - directement ou par le biais de « groupes paramilitaires ». La politique économique du gouvernement soudanais ne plaît pas au gouvernement américain et on a vu pourquoi.

Par contre, ce que fait le mouvement indépendantiste lui convient parfaitement. Dans quelques mois ou quelques années, on découvrira, comme on l'a fait au Kosovo et ailleurs, que ce mouvement est directement ou indirectement financé et armé par la CIA (elle l'a déjà fait pour le mouvement indépendantiste au sud Soudan dirigé par John Garang). Et ce n'est pas pour les intérêts « humains » du Soudan.. Ces

intérêts ne les intéressent nullement : ils l'ont déjà montré en 1998 en bombardant l'usine pharmaceutique qui produisait bon marché 60% des médicaments du pays.

Autre indice : le Front de Libération du Darfour, devient Armée de libération du Soudan et redouble ses attaques en mars 2003, juste au moment où l'armée américaine lance sa guerre d'agression contre l'Irak.

Les tambours de guerre

(Décembre 2006)

Depuis le début de l'année, une vaste campagne est organisée aux Etats-Unis pour préparer l'opinion publique à une intervention militaire américaine au Soudan (*). Pétitions et médias matraquent les messages parlant de « génocide », « d'épuration ethnique », de « nouvel holocauste », d'état soudanais « terroriste », etc. Une lettre ouverte a été signée demandant avec insistance au président Bush qu'il envoie des troupes. Un cours national spécial sur la situation à l'attention des étudiants a été instauré afin de susciter un soutien de masse à l'intervention.

La campagne a culminé, le 29 avril dernier, dans une manifestation à Washington afin de « sauver le Darfour ». Elle a été planifiée et sponsorisée principalement par le lobby sioniste et par des dizaines d'associations évangélistes et soutenue par le président américain qui a reçu et remercié les organisateurs. Elle n'a pourtant réussi à rassembler que quelques milliers de personnes, mais elle a bénéficié d'une couverture médiatique impressionnante. Alors que l'information sur la manifestation de la veille à New York (plus de 300.000 personnes) contre la guerre en Irak a été minimale.

On le sait par expérience : dès que le gouvernement américain se met à parler de « problèmes humanitaires » ailleurs que chez ses alliés, de « garantir la paix » ailleurs que là où il fait déjà la guerre, c'est qu'il veut intervenir militairement pour protéger ou promouvoir les intérêts de ses multinationales.

(*) Le Soudan est aussi vaste que toute l'Europe occidentale, avec une population de seulement 35 millions d'habitants. Le Darfour (de la taille de la France) est habité par quelques 6 millions d'habitants. Il y a une trentaine d'ethnies au Darfour et plus de 400 pour l'ensemble du Soudan, parlant des dizaines de langues locales avec l'arabe comme langue commune. Les habitants sont massivement d'origine africaine et Musulmans sunnites. La présentation du conflit du Darfour comme un conflit entre des « milices d'Arabes musulmans » et des « populations africaines » est donc de l'intoxication.

Liban :
Guerre d'agression de l'Etat sioniste
(Septembre 2006)

Lancée Le 12 juillet la guerre d'agression sioniste contre le Liban a duré plus d'un mois. Un véritable exercice de force brutale, sans limite et sans crainte de sanction, qui a semé partout mort et dévastation. Rien n'a été épargné : population civile, services de secours, habitations, hôpitaux, ponts, routes, ports, aéroports, entreprises, réservoirs de carburants, centrales électriques. Les morts se comptent par centaines, les blessés par milliers, et les déplacés par centaines de mille.

Tous les principes de la Charte des Nations Unies et toutes les règles du droit humanitaire international ont été sciemment violés par l'agresseur : destruction d'infrastructures vitales, bombardement aveugle des zones densément peuplées, violation de la souveraineté du pays, utilisation d'armes interdites (bombes à sous-munitions), assassinat d'observateurs militaires de l'ONU.

Comme toujours, à part la Suisse et l'Espagne, cette agression a bénéficié du silence complice des gouvernements européens. Elle a surtout bénéficié du soutien diplomatique et militaire des gouvernements des Etats-Unis et de la Grande Bretagne et des régimes arabes alliés (Certains ouvertement comme ceux d'Arabie Saoudite et d'Egypte) : approbation de l'agression, blocage des résolutions de l'ONU pour condamner le massacre de Qana et l'assassinat des observateurs onusiens ou pour imposer un cessez-le-feu immédiat, acheminement rapide de matériel militaire sophistiqué, fourniture de renseignements par satellite, vote par le Sénat américain d'une résolution de soutien, etc.

Les mobiles

La « libération de deux soldats kidnappés » n'est qu'un prétexte (1). Car il s'agit de toute évidence d'une opération préméditée de longue date. Trois mobiles principaux à cela :

1) un mobile propre à l'Etat sioniste. En terrorisant et en semant le chaos, il veut briser toute résistance pour garder les portions de territoires libanais qu'il occupe (les fermes de Chebâa) et tout soutien aux réfugiés palestiniens du Liban et à la résistance intérieure en Palestine. Or le mouvement de résistance nationale du Hezbollah incarne l'une et l'autre : c'est lui (et pas l'armée libanaise) qui a mené le combat victorieux pour libérer le Sud-Liban occupé pendant 22 ans

(de 1978 à 2000, en violation de la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU) ; et c'est lui qui, par son exemple, a alimenté l'espoir et le courage des Palestiniens de l'intérieur.

2) Un mobile que l'Etat sioniste partage avec le gouvernement des Etats-Unis. En terrorisant tout le monde et en fomentant les divisions, il veut mettre par la force à la tête du Liban (comme le gouvernement américain en Irak) des gouvernants soumis à ses diktats. En ce sens, et ce n'est pas la première fois, l'armée sioniste a fait de la sous-traitance pour la stratégie de domination américaine.

3) un mobile que l'Etat sioniste partage avec toutes les puissances occidentales. Il veut réprimer de façon systématique toutes les forces qui s'opposent à l'hégémonie occidentale, à une « stabilité » favorable à la mainmise des multinationales commerciales et industrielles sur le pétrole et les marchés du Moyen-Orient.

Les résultats

L'agression sioniste a suscité une réaction rapide de l'opinion publique internationale. Des manifestations de condamnation ont été organisées partout dans le monde. Les plus importantes ont eu lieu à Sydney (150.000), Montréal (60.000 personnes), Londres, Djakarta et Rabat. Il faut signaler aussi la très significative manifestation d'opposition à la guerre qui a rassemblé plus de 6.000 personnes à Tel-Aviv.

L'agression a surtout rencontré la résistance du peuple libanais. Ce faisant, elle a empêché la réalisation des objectifs de l'opération : d'abord, le Hezbollah, principale (mais pas unique) composante de cette résistance, n'a pas été brisé ; ensuite, le peuple libanais (toutes tendances et toutes confessions confondues) est resté uni face à l'agression ; enfin, la « stabilité » rêvée n'est pas pour demain. Plus important encore : l'agression n'a pas seulement manqué ses objectifs, elle a abouti sur certains points à l'effet exactement inverse.

1) Le prestige politique du Hezbollah est encore plus grand au Liban comme dans le reste du monde arabe, voire au-delà.

2) L'Etat sioniste est sorti meurtri de l'agression : isolement international agrandi par la monstruosité des opérations, gouvernement affaibli par l'échec partiel, unité interne de l'armée ébranlée par le sentiment chez les réservistes d'avoir servi de chair à canon, fracture sociale accentuée par le prix moral et financier de la guerre, etc.

3) Les peuples de la région sont encouragés à la lutte en voyant qu'on peut résister avec peu de moyens à ce qu'on veut leur imposer par la brutalité : capituler, abdiquer leur aspiration centenaire à une vie digne dans des pays libérés de l'occupation, de l'ingérence et du pillage.

La position du gouvernement belge

Le 12 juillet dernier, l'Etat sioniste a lancé une guerre d'agression contre le peuple libanais. Aucune condamnation de celle-ci par le gouvernement belge : en guise de position, le ministre des affaires étrangères, De Gucht (VLD), s'est contenté de résumer la position américaine. (JT de la *RTBF* du 20 juillet). Ce qui équivaut à un soutien aux objectifs de l'agression. Et les semaines suivantes ont tout confirmé. Le même ministre, en visite au Liban le 24 août, n'est pas allé voir le quartier chiite rasé par les bombardements de l'aviation sioniste au sud de Beyrouth. « Il ne voulait pas se voir accueilli par le Hezbollah », dit un membre de sa suite (*Le Soir*, 25/08/06). Par contre, il a bien voulu être accueilli le lendemain par ceux qui ont impunément rasé ce même quartier. Abject double standard !

Le 28 août, le parlement belge a apporté son soutien quasi unanime à la décision du gouvernement de contribuer avec 400 soldats à la Finul/Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (2). Avec un objectif explicite : « finir le travail » de l'agresseur, écraser toute résistance. Le ministre des affaires étrangères a déclaré qu'il s'agit d'empêcher « que de nouvelles armes ne puissent être importées de Syrie » et de créer au Sud-Liban « une zone où il n'y a plus d'activité militaire » (*Le Soir*, 26-27/08/06). Il a aussi évoqué la nécessité pour l'Europe de renforcer la position du premier ministre libanais et de l'armée libanaise.

Le ministre de la coopération, De Decker (MR), est allé encore plus loin. Commentant la contribution financière belge à la reconstruction (2), il a déclaré sans siller qu'il ne fallait pas « laisser au Hezbollah le monopole de l'amélioration de la vie des gens » (*Le Soir*, 26-27/08/06). Et s'il faut tirer, on tirera : « *Les Belges*, dit le premier ministre (VLD), *disposeront de leur propre force de réaction rapide si la situation devait dégénérer qui pourra intervenir si besoin est sans attendre le feu vert de New-York* » (*Le Soir*, 29/08/06). Si tout cela n'est pas une ingérence intolérable, alors qu'est-ce que c'est ?

On le voit donc, la position du gouvernement belge viole la Charte des Nations-Unies. Elle soutient les objectifs de l'agression sioniste et s'ingère dans les affaires intérieures d'un pays souverain : pour combattre une partie du peuple libanais et en soutenir une autre. Parce qu'elle est aussi en contradiction avec les manifestations de condamnation de l'agression en Belgique, cette position est inadmissible et doit être dénoncée, combattue.

De fait, deux grandes manifestations ont eu lieu à Bruxelles. La première (30 juillet) a rassemblé plus de 15.000 personnes. La seconde (6 août) a rassemblé plus de 10.000 personnes. Il y a eu aussi de nombreux rassemblements de protestation. Outre ceux de Bruxelles

devant les institutions européennes, il faut signaler deux rassemblements à Liège : 500 personnes le 25 juillet, 300 le 31 juillet et 250 le 11 août.

La résolution 1701 des Nations Unies

Suite à l'agression de l'Etat sioniste, Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1701. Elle prévoit 1) l'arrêt de l'agression contre le Liban, ce qui oblige l'Etat sioniste à cesser les « hostilités », à se retirer du Liban et à lever le blocus maritime et aérien ; 2) Elle évoque le problème des territoires libanais occupés depuis 1967. Ce sont les seuls points favorables au Liban. Tout le reste est inique :

1) La résolution ne condamne pas l'agression sioniste, les crimes de guerres et les destructions causées par cette agression ; à l'inverse, elle rend le Hezbollah responsable de la guerre en considérant la capture des deux soldats sionistes comme une « attaque contre Israël » ;

2) En appelant à « l'arrêt immédiat de toutes les opérations offensives », elle permet à l'Etat sioniste de poursuivre les « opérations défensives » ; depuis le 11 août, il y en a eu des dizaines ;

3) En prévoyant le déploiement de « forces internationales » uniquement dans le pays occupé (Sud-Liban), elle poursuit l'ingérence dans les affaires intérieures du Liban que le Conseil de sécurité a inaugurée en 2004 avec la résolution 1559 (adoptée sans demande du gouvernement libanais) qui appelle au « désarmement des milices », c'est à dire principalement le Hezbollah ;

4) Elle insiste lourdement sur la nécessité d'appliquer rapidement ces dernières résolutions sans évoquer une seule fois l'application de la résolution 242 qui stipule, depuis 40 ans, le retrait de l'Etat sioniste des territoires arabes occupés (dont les fermes de Chebâa) ;

5) Elle appelle « fermement » la Syrie et l'Iran au respect de la souveraineté du gouvernement libanais, mais pas à celui de son territoire par l'Etat sioniste.

Il y a donc parti pris et il apparaît plus clairement dans l'adoption le 18 août des Règles d'engagement des Forces Intérimaires des Nations Unies au Liban (Finul). Ces règles prévoient en effet que la Finul opère selon des principes « de nature principalement défensive », mais qui « autorisent l'usage d'une force appropriée et crédible » pour empêcher que la zone au sud du fleuve Litani soit « utilisée pour des activités hostiles ». Selon un haut responsable de l'ONU, les règles prévoient aussi que la Finul pourra développer « des opérations d'information efficaces pour contrer la propagande du Hezbollah ».

D'autre part, la Finul préviendra l'armée libanaise si elle observe que le Hezbollah lance des roquettes. Par contre, en cas de raid

israélien et de réplique de l'armée libanaise, elle restera « en dehors ». (Toutes les citations sont tirées de *Le Monde* 23/09/06).

En principe, la résolution 1701 est placée sous le chapitre VI de la Charte des Nations Unies — ce qui exclut l'usage de la force pour désarmer. Pas de problème pour les protecteurs de l'Etat sioniste : ils ont pris des morceaux entiers du chapitre VII (qui autorise l'usage de la force) et les ont mis dans les règles d'engagement de la Finul !

Comme on le voit, la résolution 1701 est la poursuite des objectifs initiaux de l'agression sioniste par d'autres moyens. Les forces internationales, par leur nombre, leur mandat, leur armement leurs zones de déploiement et leur contrôle des accès maritimes et aériens sont des forces de guerre contre le peuple libanais et des forces de protection de la plus puissante machine de guerre du Moyen Orient.

Notes

(1) Le 12 juillet, une opération commando du Hezbollah à la frontière se solde par la mort de deux soldats de l'armée sioniste et la capture de deux autres. Le but : les échanger contre des dizaines de prisonniers libanais, dont certains sont détenus depuis des dizaines d'années : al-Kantar depuis 1978, Nisr et Skaf depuis 1982.

(2) Coût de l'opération : 22 millions d'euros qui s'ajoutent aux 2,2 millions d'aide d'urgence (santé et nourriture) et aux 3 millions d'Euros comme contribution à la reconstruction. L'Etat sioniste détruit et le contribuable belge paie !

Somalie : Nouvelle agression américaine (Juin 2007)

Depuis décembre dernier, l'armée éthiopienne, avec l'aval et le soutien du gouvernement des Etats-Unis, a envahi le territoire de la Somalie. Cette agression, qui viole le droit des peuples au respect de leur souveraineté, a pour but d'imposer par la force des gouvernants dont le peuple somalien ne veut pas. Rappel des faits.

Contexte de départ

Commençons par des informations générales sur le pays. La Somalie a une population de 9,8 millions (estimation 2006) ; elle a deux langues officielles : le somali (majoritaire) et l'arabe ; elle a une religion : l'islam (sunnite). La population appartient majoritairement à l'ethnie somalie (96%) qui déborde sur le Kenya, Djibouti et surtout en Ethiopie (4 millions en Ogaden). La plus grande partie de la Somalie a été une colonie italienne. En 1959, elle accède à l'indépendance et un Etat naît de la fusion de la colonie italienne (Somalia au sud) et britannique (Somaliland au nord). Mais elle est amputée par l'ONU de l'Ogaden (passé à l'Ethiopie) et du sud-est (passé au Kenya).

Concernant les ressources, 65% de la population vit de l'agriculture (céréales, élevage et pêche). Mais le sous-sol du pays contient des richesses minières très convoitées : cuivre, bauxite, fer, gaz naturel et uranium. Il est aussi potentiellement riche en pétrole et se trouve sur la route de l'acheminement de celui-ci (Golfe d'Aden).

Evolutions

Suite à un coup d'Etat militaire, Siyad Barre prend le pouvoir en 1969. Mais affaibli par la guerre de 1977-78 avec l'Ethiopie pour récupérer l'Ogaden, incapable d'apporter une solution à la famine qui frappe le pays, sa dictature se fait plus dure pour se maintenir. Il cherche aussi de nouveaux soutiens. C'est l'époque où il concède des zones de prospection pétrolière aux entreprises américaines qui veulent aussi contrôler l'ensemble des richesses minières de Somalie. Mais une révolte populaire en 1990 va conduire à son renversement l'année suivante.

Les révoltés n'ont cependant pas réussi à cueillir les fruits de ce renversement. Profitant du vide de pouvoir, des seigneurs de guerre s'arment et se partagent la capitale où ils sèment la terreur. Certaines parties du nord du pays proclament leur autonomie : le Somaliland en

1991, puis le Puntland en 1998. Tandis que se multiplient les ingérences du gouvernement des Etats-Unis et de ses alliés locaux ou européens (1992, 1993, 1995).

C'est dans ce contexte que naissent en 1996 les forces qui se regrouperont plus tard sous le nom d'*Union des Tribunaux islamiques* (UTI). Elles sont l'expression des aspirations des plus faibles et des plus démunis à la paix, à l'unité du pays et à une vie décente en sécurité. Peu à peu, l'UTI va finir par gagner aussi la confiance de larges franges de commerçants dont les affaires sont perturbées par les exactions des milices des seigneurs de guerre.

C'est pour contrer leur montée en puissance que les tentatives se multiplient pour créer une force alternative. D'abord en août 2004, avec la mise en place (sans élections) d'un parlement en exil au Kenya, suivi de la désignation d'un président de la république et d'un *Gouvernement Fédéral de Transition*, coalition regroupant tous les seigneurs de guerre.

Pendant ce temps, l'UTI continue de se renforcer et, au mois de juillet 2006, elle met fin à la main-mise des seigneurs de guerre sur la capitale Mogadiscio. Les vaincus, soutenu financièrement par les Etats-unis se regroupent dans la ville de Jowhar sous le nom typique d' « *Alliance pour la restauration de la paix contre le terrorisme* ». Mais l'UTI finit par conquérir Jowhar aussi et, graduellement, la majeure partie du territoire. Fin novembre, la ville de Baidoa (où s'était installé le *Gouvernement Fédéral de Transition*), ne tenait plus que grâce à la présence de troupes éthiopiennes.

Entre-temps, l'UTI avec le soutien de la population avait créé une situation nouvelle : levée des barrages routiers qui servaient à rançonner les habitants, fin du racket, éradication de la délinquance, limitation des activités pirates au large des côtes, réouverture de l'aéroport, reprise des commerces, reconstruction des routes principales, rétablissement des services d'eau et d'électricité dans la capitale, interdiction de l'exportation du charbon de bois (qui accentue la désertification du pays), etc.

Mais tout cela n'intéressait pas le gouvernement des Etats-Unis. Après la déroute de ses sbires de l'*Alliance*, il se rabattit sur le *Gouvernement Fédéral de Transition* et fit adopter par l'ONU une résolution autorisant le déploiement de 8.000 hommes de pays africains non limitrophes.

Mais quand, début décembre dernier, il apparut clairement que l'UTI allait prendre Baidoa aussi, les Etats-Unis, mandatèrent les troupes éthiopiennes pour envahir la Somalie. Celles-ci bénéficiaient déjà d'un programme d'assistance militaire depuis 2002. Les Etats-Unis leur fournirent en plus des moyens de reconnaissance aérienne, des écoutes satellite et des conseillers auprès des troupes. Ils

bombardèrent directement le sud et débloquèrent une « aide » de plus de 30 millions de dollars.

Pourquoi tout cela ? Pour installer un gouvernement favorable aux intérêts de leurs grandes entreprises et celles de l'Europe qui convoitent les richesses du sous-sol somalien. C'est cela qu'écrit clairement le commissaire Louis Michel : « *Personne ne regrettera la chute des Tribunaux islamiques.* » (*Le Soir*, 12/01/07).

En raison du rapport de force, L'UTI a très vite refusé la confrontation militaire directe, a retiré le gros de ses forces de la capitale et commencé une guerre de harcèlement contre le « gouvernement » arrivé sur le dos des chars éthiopiens. Et cette lutte est légitime : les peuples ont le droit de choisir leurs gouvernants.

Egypte :
Un coup d'Etat renverse le président élu (*)
(Juillet 2013)

Commencée des années auparavant et perturbée un moment par les élections, la mobilisation populaire qui a abouti au renversement de Moubarak en janvier 2011 a continué sous diverses formes. Cette mobilisation est motivée principalement par le besoin de justice sociale et de démocratie. Or les avancées sur ces deux points sont quasiment nulles. Le mécontentement du peuple à l'égard du gouvernement et du président de la mouvance des Frères musulmans est donc légitime. Ce mécontentement alimente la mobilisation existante et en suscitera de nouvelles.

Pour les groupes sociaux dominants égyptiens (dont une partie des Frères musulmans) et leurs alliés extérieurs (Etats-Unis, Pays du Golfe, Israël), ce bouillonnement révolutionnaire est dangereux. Il implique en effet une accumulation des progrès en matière de compréhension des enjeux, de combativité et d'organisation qui menace leur domination et empêche la « stabilité » dont ils rêvent. Avec leurs alliés extérieurs, ils avaient été obligés de « lâcher » Moubarak et de trouver une alternative de moindre mal : les Frères musulmans. Ceux-ci ont en effet, par leur implantation populaire, une capacité de récupération relativement intacte et, par leur élite sociale, sont intégrés au modèle économique dominant, principalement par le biais de ce que certains appellent « l'économie de marché de bazar ».

Dans ce face à face entre les « déshérités mobilisés » et les « privilégiés inquiets », l'armée n'est pas neutre, contrairement à ce qu'on tente de nous faire croire. Elle domine de larges pans de l'économie et beaucoup de ses hauts gradés ont été parmi les principaux bénéficiaires des privatisations massives du secteur public amorcée du temps de Sadate. En interne, elle est ainsi devenue l'un des piliers de l'ancien régime. Dans les relations extérieures, elle est un élément-clé du blocus contre Gaza, de la coordination sécuritaire avec l'Etat sioniste et surtout de l'ingérence des Etats-Unis dont elle reçoit un subside de près d'un milliard et demi de dollars par an.

Or, profitant des « erreurs de gestion des Frères musulmans », c'est cette armée qui vient d'oser un coup d'Etat. Elle a renversé un président démocratiquement élu, suspendu la constitution approuvée par référendum, dissout le Sénat, procédé sans base légale à des arrestations ciblées, tiré sur des manifestants, fait taire les chaînes de

télévision qui ne lui plaisent pas et, profitant d'un incident au Sinaï, fermé le passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte – une des conséquences positives du « printemps égyptien » sur la Palestine : le desserrement du blocus.

L'armée a ainsi atteint plusieurs buts à la fois. Elle a délogé les Frères musulmans comme alternative provisoire, approfondi les divisions au sein du peuple égyptien et supprimé le minimum des minimum de la démocratie représentative : la légitimité des urnes. Elle a surtout – et c'est le plus grave - renvoyé le peuple égyptien à sa minorité et à sa passivité : il ne peut rien par lui-même, il a besoin de « sauveurs ». Ce faisant, l'armée a fait les premiers pas vers le rétablissement de l'ordre ancien. L'heure de la répression a sonné.

Le CVDT, dénonce sans détours le coup de force de l'armée et les ingérences extérieures dans les affaires intérieures de l'Égypte. Il appelle toute la société civile, d'ici comme d'ailleurs, à en faire de même. Il rappelle que le progrès en matière sociale en Égypte ne peut se faire qu'au détriment des groupes sociaux dominants dont l'armée est partie intégrante : cette armée ne peut donc nullement être une alliée du peuple. Il rappelle surtout que le progrès en matière de démocratie est précisément le progrès dans la capacité du peuple à réfléchir, à s'organiser et à agir par lui-même. Et cela, les « frères militaires » - qui détiennent le pouvoir réel - n'en veulent pas.

(*) Communiqué rédigé pour l'association *Comité de vigilance pour la démocratie en Tunisie (CVDT)*

La Syrie :
Cible d'une agression militaire (*)
(Septembre 2013)

Commencé il y a près de deux ans et demi (mars 2011), le mouvement de révolte contre le régime dictatorial de Syrie était un authentique mouvement populaire. Sans surprise, la réaction qu'il suscita révéla la face hautement répressive d'un régime qui n'a cessé de se cacher derrière ce qui lui restait de velléités nationalistes pour refuser au peuple syrien son accès légitime à démocratie et à la justice sociale.

Les ennemis extérieurs de ce régime, et ils sont nombreux, virent là l'occasion de le renverser, vite fait bien fait, en misant sur la répétition du scénario libyen : mettre en action des groupes armés et les soutenir sur le terrain par des frappes aériennes ciblant l'infrastructure militaire du régime et neutralisant son aviation et ses blindés. Ce plan se heurta à l'opposition de la Russie et de la Chine au Conseil de sécurité et à celle des pays émergents : l'Afrique du Sud, l'Inde et le Brésil. Et cette circonstance changea tout. En l'absence de frappes aériennes, et donc de la possibilité d'une décision militaire rapide, le conflit se prolongea et cela eut des conséquences décisives.

La première conséquence – la plus importante pour la démocratie – est que le peuple syrien cessa d'être acteur de son destin. Il se transforma peu à peu en otages, chair à canon, réfugiés, déplacés et mendiants. Le caractère pacifique de son mouvement s'affaiblit ou disparut au profit des acteurs militaires, certains (les jihadistes) contribuant à le discréditer et à renvoyer de nouveau une partie des hésitants et des minorités dans le giron du régime et d'autres le désorientant par leurs appels constants à l'intervention étrangère d'ennemis avérés de la liberté de peuples.

Deuxième conséquence : avec le temps, les « mains cachées » apparurent au grand jour. Or elles veulent tout sauf la démocratie pour le peuple syrien : les régimes réactionnaires d'Arabie saoudite et du Qatar, la Turquie membre de l'OTAN, des Etats-Unis et de leurs alliés européens et l'Etat sioniste – qui n'arrangea rien en frappant par deux fois des installations militaires syriennes. Le but réel de tous : installer un régime favorable à l'hégémonie des Etats-Unis qui sera largement favorable à leurs alliés aussi et, pour l'Etat sioniste en particulier : priver le Hezbollah des lignes d'approvisionnement qui lui ont permis de tenir tête en 2006 et l'affaiblir en tant qu'obstacle à l'installation d'un régime pro-occidental au Liban.

Troisième conséquence : faisant face à de telles forces avec de telles intentions, la face nationaliste du régime syrien, si faible soit-elle, pouvait paraître reprendre le dessus sur sa face répressive. Cela lui permit de maintenir l'unité dans ses rangs, regagner certaines franges de la population et, profitant des divisions de l'opposition, de reprendre du terrain sur le plan militaire.

C'est cette évolution que les Etats-Unis et leurs alliés veulent stopper en relançant sous une autre forme le scénario libyen. Ils ont en effet pris la décision de l'agression militaire directe avant même les résultats des inspecteurs des Nations-Unies et ils veulent agir sans l'aval de celles-ci. Car, l'utilisation présumée des armes chimiques par le régime syrien n'est qu'un prétexte. Les Etats-Unis sont les plus mal placés pour parler de « protection des civils », eux qui ont lancé deux bombes atomiques sur le Japon, déversé des tonnes d'agent orange et de napalm sur le Vietnam, (ajouter uranium en Irak), fermé les yeux sur le bombardement à l'arme chimique des Kurdes par Saddam (c'était alors un allié contre l'Iran) et sur le bombardement au phosphore blanc de Gaza par l'Etat sioniste (c'étaient les civils palestiniens qui étaient des ennemis). Si on tient absolument à parler « d'obscénité morale », celle des Etats-Unis est bien la pire.

Partant de cette base, le CVDT réaffirme son soutien au peuple syrien dans sa lutte pour une démocratie authentique sans l'intervention des forces étrangères dont l'hostilité est avérée à l'égard de la liberté des peuples. Il condamne fermement toute agression militaire des Etats-Unis et leurs alliés contre l'Etat souverain de Syrie en violation flagrante du droit international. Il dénonce ceux qui s'érigent en gendarmes du monde et se considèrent comme des Etats de première catégorie qui peuvent décider du sort des peuples de deuxième catégorie. Il interpelle le gouvernement belge et les élus belges au Parlement européen pour qu'ils se positionnent clairement pour le respect du droit international et l'égalité des peuples et contre la loi du plus fort. Il exhorte le gouvernement tunisien à défendre la souveraineté de la Syrie comme expression de sa défense de la propre souveraineté de la Tunisie.

(*) Communiqué rédigé pour le *Comité de vigilance pour la démocratie en Tunisie (CVDT)*

Projet de
Plateforme ‘Solidarité Belgique/Moyen-Orient’
(Janvier 2011)

Après la guerre froide, l'objectif politique des gouvernements des Etats-Unis a été d'établir une hégémonie politique et militaire mondiale pour que les entreprises américaines ne rencontrent aucun obstacle à leurs activités : vendre leurs produits et investir partout, posséder ou contrôler les richesses en matières premières des autres pays, surexploiter la main-d'œuvre des pays pauvres pour diminuer les coûts de production (délocalisations), ou attirer leurs techniciens pour économiser les frais de formation (fuite des cerveaux).

Cet objectif est poursuivi de façon conséquente au Moyen-Orient et dans le monde arabe en particulier. Pour l'atteindre, les gouvernements des Etats-Unis n'hésitent devant aucun moyen :

1°) occupation ; guerres ou menaces de guerre d'agression contre les peuples qui défendent leur indépendance (Irak, Palestine, Liban, Soudan, Syrie, Iran) ; criminalisation des mouvements de résistance à leur hégémonie ou à celle de leurs alliés, (en Irak, au Liban, en Palestine...) ; promotion de toutes les formes de divisions (ethniques, religieuses, régionales, etc.) ;

2°) violations massives ou manipulations du droit international, ingérences et subversions pour installer des gouvernements à leur solde ;

3°) mensonges éhontés à grande échelle, propagande hypocrite et trompeuse sur la démocratie et les droits de l'homme : hypocrite parce qu'elle est de deux poids deux mesures, et trompeuse parce qu'elle omet les droits sociaux, économiques et environnementaux et le droit des peuples à un développement autonome et au respect de leur souveraineté nationale.

Dans la poursuite de leur objectif de domination, les gouvernements des Etats-Unis, comptent sur de nombreux alliés. Il s'agit de tous ceux qui tirent profit de cette domination : les régimes dictatoriaux arabes qui leur sont inféodés, l'Etat sioniste, les gouvernements de nombreux pays d'Europe et d'Asie. Le gouvernement belge ne fait pas exception, comme l'illustrent le soutien à la guerre en Irak, l'envoi de troupes au Liban, en Afghanistan et au Tchad, ou l'indifférence au sort fait au peuple palestinien (apartheid en « Israël », expansion de la colonisation en Cisjordanie, refus du retour des réfugiés).

Mais cette politique de domination des Etats-Unis et de leurs alliés rencontre une opposition de plus en plus ferme. De la part des peuples du monde entier (grand mouvement d'opposition à la guerre en Irak par exemple) et surtout de la part des peuples visés par cette domination, ceux du Moyen-Orient. La résistance du peuple palestinien à l'occupation sioniste, celle du peuple irakien à l'occupation américaine, l'opposition des peuples libanais et soudanais à l'agression et aux ingérences sont devenues emblématiques de cette opposition.

Ici en Europe, des citoyens en nombre croissant sont devenus sensibles aux souffrances et injustices que provoque la volonté de domination des Etats-Unis et de leurs alliés. Ils ont peu à peu développé des formes variées de solidarité avec les résistances multiples que les peuples opprimés opposent à cette domination. Mais surtout, ce mouvement de solidarité a peu à peu convergé avec deux autres mouvements (et les trois se renforcent mutuellement) : 1°) celui des personnes de diverses origines en révolte contre le racisme, les discriminations et le déni de l'égalité des droits ; et 2°) celui de tous ceux qui luttent ici contre les mesures antisociales du néolibéralisme (licenciements, diminutions des salaires, augmentation des horaires, précarisation des contrats...) et contre le fascisme rampant qu'implique le soutien des gouvernements européens à la politique du gouvernement des Etats-Unis (adoption de lois d'exception, surveillance généralisée, détricotage de l'Etat de droit...).

Il est impératif de mettre en échec le plan de domination américain et de soutenir les résistances qui lui sont opposées : parce que ces résistances ont besoin de ce soutien et parce que la victoire de ces résistances contribuera à la victoire sur les partenaires belges de ce plan.

C'est pour cela que nous devons nous unir et nous mobiliser ici pour dire :

- Non à la politique d'occupation, d'agression et d'ingérence du gouvernement des Etats-Unis et de ses alliés !
- Non à la complicité du gouvernement belge avec cette politique !
- Oui à la résistance légitime des peuples opprimés !
- Oui au droit des peuples à l'autodétermination, à la démocratie et au respect de leur souveraineté !

Sur le 11 septembre (2001, revu en 2011)

Le mouvement patriotique, anti-impérialiste et démocratique des masses arabes a déjà une longue histoire. De façon ininterrompue, sous des formes plus ou moins avancées (manifestation, lutte armée...) il a, dans un premier temps, pris pour cible les principales forces impérialistes de la période coloniale (la France et la Grande Bretagne). Dans un deuxième temps, c'est l'impérialisme américain qui en est devenu la cible principale.

L'intérêt fondamental des peuples de la nation arabe est de faire leur unité (dans le respect des minorités en leur sein) pour mettre fin à la domination impérialiste, de construire un état démocratique sur la base d'un développement économique autonome mobilisant leurs capacités créatrices. L'intérêt fondamental de l'impérialisme américain est de soumettre les peuples arabes à sa domination, c'est à dire de les opprimer politiquement pour les exploiter économiquement, et cela en s'appuyant sur sa force politique et militaire, celle de l'Etat sioniste, et celle des classes dominantes arabes.

L'ennemi principal du mouvement patriotique, anti-impérialiste et démocratique des masses arabes est donc l'impérialisme américain. A cet ennemi, un coup terrible a été porté le 11 septembre. Qu'il ait été porté avec des méthodes incorrectes, n'enlève rien au fait que d'un point de vue stratégique l'impérialisme américain en sort, pour peu que ce soit, durablement touché. La joie des masses arabes est en rapport direct avec cette circonstance et non avec la mort d'innocents. De même, leurs manifestations de soutien à l'Afghanistan sont plus une opposition à l'impérialisme américain qu'un soutien aux méthodes des « auteurs supposés » de l'attaque du 11 septembre.

Réagissant à cette attaque, l'impérialisme américain veut faire croire que son intention est d'éradiquer le terrorisme. En fait, il ne veut éradiquer que le terrorisme des autres pour garder le monopole de la terreur et continuer à opprimer les peuples et les nations faibles afin de les exploiter sans que ceux-ci puissent s'y opposer. Si son intention réelle était son intention proclamée, l'impérialisme américain livrerait sans attendre Kissinger au Chili, Oliver North au Nicaragua, "X" au Vietnam, "Y" au Soudan...

Réagissant à cette attaque, l'impérialisme américain veut faire croire que son intention est de défendre la liberté et les Droits de l'Homme. En fait, il ne veut défendre que sa liberté et celle de ses alliés à opprimer et exploiter les peuples et nations faibles; il ne veut défendre les droits de l'homme que dans les pays qui refusent de se

soumettre à ses diktats. Si son intention réelle était son intention proclamée, l'impérialisme américain n'aurait pas hier soutenu des tyrans comme Hassan II ou Numeiry ; il ne soutiendrait pas aujourd'hui les tyrans d'Arabie saoudite ou de Tunisie; il n'aurait pas préféré la dictature de Pinochet à la démocratie d'Allende.

La guerre de l'impérialisme américain et ses alliés n'est pas celle des peuples qui veulent justice sociale et liberté. La guerre des peuples est contre la guerre et la terreur de l'impérialisme américain et ses alliés. Elle est contre l'hégémonie politique et économique de l'impérialisme américain et ses alliés. C'est une guerre pour le droit des peuples à avoir les gouvernements qu'ils veulent ou qu'ils méritent sans intervention extérieure. C'est une guerre pour le droit des peuples à se développer de façon indépendante sans intervention des McDonald, Coca Cola et autres Exxon...

La guerre de l'impérialisme américain n'est pas celle du peuple américain. La guerre du peuple américain est d'exiger de ses gouvernants qu'ils cessent d'opprimer et d'exploiter les peuples et nations faibles. C'est en agissant ainsi qu'il gardera l'amitié et le respect des peuples et nations faibles. Car il ne peut pas espérer être en sécurité, libre et prospère aux dépens de la sécurité, la liberté et la prospérité des peuples et nations faibles.

Le peuple américain est dans un moment de vérité. Il doit se mettre à la place des autres peuples, comprendre leur souffrance, leur colère et leurs réactions les plus folles, car c'est une folie plus grande de tolérer que ses gouvernants sèment terreur, misère et injustices avec une cruauté de monstres, et d'exiger que les victimes de cette terreur, de cette misère et de ces injustices se comportent avec une douceur d'anges.

Sur la voie de la remise en question de soi, certes difficile, les éléments les plus conscients du peuple américain ont déjà fait les premiers pas, moins d'un mois après le 11 septembre. Ceux d'Europe en font autant. Pour les peuples arabes, l'impérialisme américain était un ennemi avant le 11 septembre et il le reste après, avec une partie du Pentagone et des centaines de milliards en moins. Ce sont là, même d'ampleur réduite, des conditions plus favorables pour continuer la lutte.

- Non à la guerre d'agression des impérialistes américains et leurs alliés contre le peuple afghan !
- Non à tous les terrorismes !
- Pour le droit des peuples d'avoir les gouvernants qu'ils veulent !

Comptes-rendus (2005)

FISK Robert, ***La grande guerre pour la civilisation. L'Occident à la conquête du Moyen-Orient (1979-2005)***, Paris, La Découverte, 2005. (Traduit de l'anglais).

Journaliste anglais, Robert Fisk a travaillé pour *The Times* et *The Independent*. Il a été correspondant au Moyen-Orient pendant plus de 30 ans. D'où la première qualité de ce gros ouvrage (près de 1000 pages) : une connaissance de témoin direct. En Iran, Irak, Liban, Palestine ou Afghanistan, les faits recueillis sont foisonnants et précis, et souvent pas ou peu connus du grand public.

Dans cette masse, quelques fils conducteurs. Le premier : établir une continuité entre les guerres coloniales pour apporter la « civilisation » et l'actuelle guerre en Irak et ailleurs pour y apporter la « démocratie ». Toujours pour cacher le même pillage des richesses et toujours en combattant les mêmes « terroristes ».

Deuxième fil conducteur : dénoncer les contradictions et incohérences des puissances occidentales. Exemples : soutenir les Talibans comme « combattants de la liberté » pendant leur lutte contre les Russes puis les vilipender comme « combattants ennemis » après (Afghanistan) ; prétendre défendre la démocratie et renverser le gouvernement démocratiquement élu de Mossadegh (Iran) ; se draper dans le droit international et l'application des résolutions de l'ONU pour attaquer les Etats récalcitrants et laisser violer ce même droit par un Etat allié (Israël) ; armer et renforcer la « dictature » pendant la guerre contre l'Iran et y amener la « démocratie » après (Irak)...

Troisième fil conducteur : stigmatiser la domestication de la presse, son adhésion aux partis-pris des puissances de l'argent et des fauteurs de guerre. Deux exemples : Les attentats du 11 septembre et la guerre contre l'Irak. Dans le premier cas, la presse (américaine en particulier) étala en long et en large la question du « qui » et du « quand » et se refusa presque entièrement à poser la question du « pourquoi ». Dans le cas de l'Irak, elle relaya de façon obséquieuse et systématique les raisons de l'administration Bush alors même qu'elle disposait des éléments pour penser que ces raisons étaient sinon mensongères, du moins très douteuses. Fisk est particulièrement irrité par les cas les plus désolants de cette sorte de « journalisme d'Etat ». A travers la figure positive de Amira Hass (journaliste israélienne radicalement opposée à l'occupation de la Palestine), Fisk précise son idée du rôle d'un journalisme honnête : surveiller et contrôler les dires et agissements des pouvoirs établis.

Le quatrième fil conducteur est constitué par l'évocation de la vie de Fisk. Il va y chercher les éléments qui peuvent éclairer la question de la « guerre pour la civilisation » (le destin de son père) et celle de la domestication de la presse (les péripéties de son travail de reporter). Cette évocation traverse tout le livre ; elle est disproportionnée par rapport à son but et alourdit inutilement la lecture. C'est un petit défaut du livre.

Quelques remarques sur deux points importants. Quand Fisk parle des contradictions, des hypocrisies et des trahisons de la politique américaine (et occidentale en général), il s'arrête en fait aux apparences, au marketing destiné à tromper l'opinion intérieure et extérieure. Car, au fond, leur politique est parfaitement cohérente : elle est structurée par les intérêts de leurs grandes entreprises commerciales et industrielles. En résumé, tout ce qui est favorable à ces intérêts est bon même lorsque c'est une dictature ou une injustice flagrante, et tout ce qui leur est défavorable est mauvais même lorsque c'est une démocratie ou une aspiration légitime à un peu de justice et de dignité.

Deuxième point : quand Fisk parle du rôle de contrôle du journaliste, il semble oublier que les hauts cadres de la presse, eux, s'identifient parfaitement aux soucis des hauts cadres du gouvernement américain. Ils en sont socialement proches et sont souvent financés par les puissances de l'argent que ces derniers défendent. Ce n'est pas parce qu'ils sont « bêtes », qu'ils analysent mal les choses, ou qu'ils ignorent les faits qu'ils ont des partis-pris ; c'est parce qu'ils préfèrent « *la logique du pouvoir au pouvoir de la logique* » (J.-P. Marthoz dans *Le Soir* du 07/12/05). Penser que la presse peut dans ces conditions contrôler est d'autant plus étonnant que, par ailleurs, Fisk accumule les preuves de la situation exactement inverse : c'est le pouvoir qui contrôle les journalistes — et il les détruit sans pitié quand il échoue : les bureaux d'*al-Jazira* ont été bombardés aussi bien à Kaboul qu'à Bagdad. Bush et ses conseillers n'avaient pas besoin de lire ce bon Fisk pour savoir que les arguments qu'ils avançaient n'étaient pas fondés. Leurs vrais arguments étaient cachés et concernaient les intérêts de leurs multinationales. Et ces arguments-là, il n'y a qu'un moyen de les réfuter : leur résister, non sur le papier (ils ne s'y trouvent pas), mais sur le terrain.

Finalement, ce qui fera peut-être lire le livre de Fisk, c'est que la résistance, dans le cas de l'Irak, y dure depuis trois ans. Il sera lu dans l'espoir d'y trouver une explication à ce fait tout à fait extraordinaire : une guerre, menée par la plus grande puissance militaire de la planète et devant être gagnée avec la rapidité d'un jeu virtuel, s'est transformée en interminable cauchemar réel.

Et, au moins en partie, ils la trouveront, comme en témoigne ce passage : « *Oui, les Arabes voulaient leur part de cette démocratie que nous aimions agiter devant leurs yeux. Mais ils voulaient aussi quelque chose d'autre. (...) Les nouveaux dirigeants et les vieux dictateurs que nous avons aidés à conquérir le pouvoir au cours des décennies précédentes pouvaient bien faire l'éloge de l'Occident ou nous remercier de les avoir aidés financièrement, soutenus politiquement ou d'avoir envahi leur pays. Des millions de musulmans voulaient quelque chose de plus : ils voulaient se libérer de nous.* » (p. 932).

SALAM Nawaf (dir.), **Le Moyen-Orient à l'épreuve de l'Irak**, Actes Sud/Sindbad, 2005, 173 p.

Il y a 3 ans, le gouvernement américain et ses alliés lançaient une guerre d'agression contre le peuple irakien. La fausseté du prétexte invoqué (les armes de destruction massive), pour vendre cette guerre à l'opinion intérieure et extérieure, est désormais évidente. La fausseté du prétexte appelé à la rescousse (exporter la démocratie) est démontrée par la pratique de la torture, l'usage des bombes à phosphore et l'anéantissement de villes entières (personnes et biens) par des bombardements aveugles. Elle est démontrée aussi par le fait que la démocratie, qui est supposée être l'accès à la citoyenneté, apparaît de plus en plus clairement comme le simple maintien, d'équilibres ou de déséquilibres communautaires, ethniques et confessionnels favorables aux occupants. Se pose alors la question des véritables raisons de cette occupation. L'ouvrage tente d'y répondre en faisant appel à plusieurs auteurs.

Henry Laurens situe la guerre dans l'histoire de la présence américaine dans le Moyen Orient arabe : depuis l'arrivée des premiers missionnaires protestants et la création de l'université américaine de Beyrouth (19^e siècle) jusqu'aux menées des néoconservateurs, en passant par l'arrivée des premières compagnies pétrolières dans l'entre-deux-guerres.

Eric Rouleau analyse les divergences et leurs significations entre le gouvernement américain et ses alliés occidentaux. Nawaf Salam met en rapport la crise de la ligue arabe (et ses réactions face à l'occupation) avec le fait qu'elle est dominée par des gouvernants alliés à l'Occident et refusant toute démocratie à leur peuple.

Camille Mansour montre que les situations en Palestine et en Irak, au-delà de la proximité géographique et de l'arabité, sont principalement reliées par le refus des interventions extra-régionales. Nicolas Sarkis brosse un tableau très complet du marché du pétrole

pour situer la part du contrôle des réserves dans les motivations de la guerre.

Burhan Ghalioun montre que le déficit de démocratie et de développement économique dans les pays du monde arabe ne s'explique pas par une quelconque « civilisation », mais par le soutien de l'Occident à des régimes et des forces sociales dont les intérêts sont incompatibles avec la démocratie et un développement indépendant.

Abdel Moneim Mossaad analyse l'impact des questions ethniques et communautaires sur la situation en Irak et dans l'ensemble de la région. Trois facteurs se conjuguent dans cet impact : l'occupation anglo-américaine (dissolution des institutions précédentes, construction de nouvelles sur des bases communautaires et imposition du fédéralisme pour privilégier les Kurdes), un voisinage territorial ou politique hostile (Koweït, Iran, Turquie...) et, enfin, la complexité démographique de l'Irak qui se manifeste notamment dans le fait que le critère religieux ne recouvre ni le critère ethnique ou linguistique (les Arabes sont chiites ou sunnites par exemple), ni la distribution des différents groupes sur le territoire : il y a des Kurdes et des sunnites au sud aussi et il y a une mixité totale à Bagdad par exemple. Un livre à lire !

BRICMONT Jean, *Impérialisme humanitaire. Droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?*, Bruxelles, Editions Aden, 2005, 253 p.

Voici un livre d'une grande force démystificatrice. Il montre que l'idée, louable au départ, de défense des droits de l'homme s'est transformée en moyen de légitimation de l'ingérence militaire des puissances occidentales et du rejet de tous les acquis du droit international, surtout en matière de souveraineté nationale. Comme idéologie, elle a pris aujourd'hui le relais de celle de la « mission civilisatrice » de la période coloniale.

Son rôle est de tromper en particulier les opinions internes en cachant, sous un emballage « sympa », les véritables objectifs des guerres d'agression : la domination des petits pays et peuples, le pillage de leurs richesses naturelles et l'exploitation de leurs ressources humaines. On le voit très bien en Irak où, comme l'écrit François Houtard dans la préface, « *l'occupation du pays se double de la privatisation de l'économie, de l'hégémonie du capital extérieur et de privilèges accordés à des entreprises transnationales américaines* ».

L'auteur montre aussi comment l'idéologie de défense des droits de l'homme les réduit sciemment aux droits individuels et politiques (expression, réunion, vote) pour escamoter les droits économiques et

sociaux (santé, enseignement, conditions de vie et de travail décentes) justement parce ces derniers sont en contradiction avec les véritables objectifs poursuivis par les guerres américaines.

D'où le double constat : 1°) là où les conditions d'élections libres sont réunies (Venezuela, Bolivie, Argentine, etc.), les gens ne séparent pas les premiers droits des seconds et votent presque invariablement pour des partis ou des dirigeants hostiles à l'emprise des Américains ou de leurs alliés ; 2°) là où les Américains interviennent, ils installent tout aussi invariablement des gouvernements fantoches et dictatoriaux qui sèment la misère.

Autre point : l'idéologie de défense hors contexte des droits de l'homme tente de faire admettre que les objectifs proclamés des guerres américaines sont les vrais objectifs poursuivis (ce qui est faux) et que les Américains ont le droit de faire ces guerres pour les objectifs proclamés (alors qu'elles sont illégales). L'auteur en conclut que la défense du droit international (l'opposition à toute ingérence) est la base d'une position ferme face aux guerres américaines.

D'où l'importance de la légitime résistance du peuple irakien, de son exemplarité. Comme l'écrit l'auteur, « *en immobilisant l'armée américaine et en mettant en question son invincibilité, même temporairement, les Irakiens, comme les Vietnamiens dans le passé, luttent et meurent pour l'humanité entière* ». (p. 230).

